Our Most Important Connection is with You.™

Rapport Financier 2013

Radiall™

RAPPORT FINANCIER 2013

Des exemplaires du présent rapport financier annuel sont disponibles sans frais au siège de la société Radiall 25 rue Madeleine Vionnet – 93300 Aubervilliers, sur le site Internet de Radiall (www.radiall.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Une année 2013 très dynamique

Chers actionnaires,

L'année 2013 s'illustre par une progression importante de tous nos indicateurs : +6,8 % de croissance du chiffre d'affaires (+10,3 % à périmètre et taux de change constants), augmentation de 36,2 % de la marge opérationnelle courante et de 33,3 % du résultat net.
Si la croissance de notre activité multicontacts dans l'aéronautique était attendue, en particulier aux Etats-Unis, la bonne nouvelle de l'année reste la forte reprise des télécoms en Asie au 4ème trimestre. Porté par ces deux dynamiques sectorielles le chiffre d'affaires à l'international représente plus de 85 % des ventes du Groupe sur l'année.

La bonne orientation de nos marchés et l'amélioration de notre mix-produits, conjuguées à des gains de productivité soutenus par une exécution opérationnelle en constante progression, nous permettent de générer une nouvelle hausse significative de notre rentabilité.

Cette année encore, nous récoltons les fruits de notre stratégie fondée sur la relation à long terme avec nos clients. Nous continuons de les accompagner dans leurs développements avec notre expertise, notre innovation et notre excellence opérationnelle, pour gagner, ensemble de nouvelles parts de marché. Ce succès, nous le devons aux femmes et aux hommes de Radiall, qu'ils soient en Europe, en Amérique du Nord ou en Asie, par leur engagement et leur culture de la satisfaction client.

La mobilisation permanente de nos équipes, dans un contexte qui ne nous a pas toujours été favorable ces dernières années, nous permet de renforcer nos positions auprès des principaux acteurs mondiaux de chacun de nos marchés.

Sur le segment de l'Aéronautique civile tout d'abord, Radiall se positionne, en effet, aux avant-postes pour profiter d'un contexte sectoriel très favorable à moyen et long terme, avec des cadences de livraison en augmentation continue. La remise, cette année, du prestigieux « Engineering Award » décerné par Airbus pour la deuxième année consécutive confirme une position forte, reconnue par les clients. Dans le secteur des Télécoms ensuite, nous avons bénéficié d'un environnement de marché très favorable au cours du 4ème trimestre et avons renforcé significativement notre présence auprès des principaux fournisseurs internationaux d'équipements de réseaux, notamment pour supporter le déploiement très ambitieux de la 4G en Chine.

Parallèlement à ces développements stratégiques et commerciaux, nous avons poursuivi de manière active notre politique d'investissements et la mise en œuvre de grands projets transformateurs-clés qui, à l'instar de notre excellence opérationnelle, permettront à Radiall d'être toujours plus performant et de conquérir les marchés de demain. Parmi ces projets, le démarrage de la solution de gestion SAP sur notre filiale américaine en 2013 a été un succès.

Notre croissance, assise sur des bases plus solides et diversifiées, associée à la qualité et à la compétitivité de nos offres sur des marchés porteurs, tout comme la forte implication de l'ensemble de nos équipes dans nos développements, nous conduisent à viser une poursuite de la croissance en 2014, et à avoir confiance dans la capacité du Groupe à inscrire cette dynamique positive dans la durée.

Pierre Gattaz
Président du Directoire

Dominique Buttin
Directeur Général

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GENERALES 5

1. PERSONNES RESPONSABLES 5
2. APERÇU DES ACTIVITES 6
3. ORGANIGRAMME 8
4. PROPRIETES IMMOBILIERES,USINES ET EQUIPEMENTS 10
5. RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 12
6. RAPPORT DE GESTION FINANCIER 13
7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE 18
8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PREDIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 24
9. INFORMATION EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE 25
10. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES 35

II. COMPTES CONSOLIDES 37

1. COMPTES CONSOLIDES 38
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 59

III. COMPTES SOCIAUX 60

1. COMPTES SOCIAUX 61
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 78
3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES 79

IV ASSEMBLEES GENERALES ET ORGANES SOCIAUX 84

1. ASSEMBLEE GENERALE 84
2. ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE 87
3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX 88
4. RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS 91
5. RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS 91

I. INFORMATIONS GENERALES

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Pierre Gattaz, Président du Directoire.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion pages 13 à 17 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Aubervilliers, le 9 avril 2014

Pierre Gattaz
Président du Directoire

2. APERÇU DES ACTIVITES

2.1 Présentation des filiales de la société

2.1.1 Les gammes de produits

2.1.1.1 - Les composants coaxiaux

La Société conçoit, produit et vend des composants d'interconnexions coaxiaux servant à la liaison d'équipements électroniques.

Ces composants, combinaisons de connecteurs, de cordons ou antennes ont pour mission d'assurer la diffusion d'informations avec le moins de distorsions possibles au sein de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou électromagnétiques difficiles.

2.1.1.2 - Les connecteurs multicontacts

La Société conçoit, produit et vend des composants d'interconnexions multi contacts servant à la liaison d'équipements électroniques.

Ces connecteurs ont pour mission d'assurer la diffusion simultanée de plusieurs signaux qui peuvent être hétérogènes dans des environnements généralement sévères. Les signaux conduits peuvent être électriques, électromagnétiques ou optiques.

2.1.1.3 - Les composants optiques

La Société conçoit, produit et vend des solutions d'interconnexions à base de fibre optique et de technologie optoélectronique.

Ces composants ont pour mission d'assurer la diffusion du signal au travers de la technologie fibre optique qui fait l'objet de nombreux développements en cours.

2.1.2 - Les technologies clés

Les produits ci-dessus sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, usinage, moulage et découpe de précision, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence.

2.1.2.1 - L'usinage de précision

Cette technologie générique comprend le décolletage, le fraisage, la découpe et les reprises diverses de métaux tels que le laiton, l'aluminium, l'acier inox et les cupro-béryllium.

Elle est utilisée notamment pour la fabrication des pièces détachées de connecteurs coaxiaux et pour les boîtiers des connecteurs multi contacts. La micromécanique fait partie du savoir-faire essentiel d'un fabricant de connecteurs et permet de se différencier face à des concurrents moins bien équipés.

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques (or, argent, nickel et alliages de bronze), sur des lignes de traitements de surfaces automatisées ou semi-automatisées selon les sites de production.

La très grande expertise de la Société dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production représente un atout majeur pour assurer une qualité optimale des connecteurs.

2.1.2.2 - La fonderie

La Société maîtrise le design et la mise au point des moules de fonderie nécessaires à la fabrication des boîtiers de ses connecteurs multicontacts. Ceux-ci sont confiés aux sous-traitants en charge de la production mais restent la propriété inaliénable de la Société.

2.1.2.3 - Le moulage plastique

Cette technologie est utilisée pour la fabrication des pièces en thermoplastiques, thermo durs ou silicones et s'articule autour de la transformation des granulats.
Elle sert principalement à la réalisation des connecteurs pour fibre optique et des inserts des connecteurs multi contacts.

2.1.2.4 - L'assemblage

Cette technologie intervient au stade final de la fabrication des produits et peut-être réalisée sur des machines automatiques ou semi-automatiques ou bien manuellement par du personnel qualifié.

Le degré d'automatisation dépend grandement des quantités à réaliser, de la complexité des produits ainsi que du coût de la main-d'œuvre et donc de la localisation de la fabrication.

2.2 Principaux marchés

La Société conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux équipements militaires et aéronautiques, aux télécommunications sans fil et aux applications industrielles.

De par l'activité de ses clients finaux, les marchés de Radiall peuvent être considérés comme cycliques et dépendent principalement des dépenses d'investissements des grands donneurs d'ordre industriels.

L'activité de la Société ne connaît pas de saisonnalité annuelle prononcée.

2.2.1 - Les marchés militaires et aéronautiques

Les composants d'interconnexions sont omniprésents dans l'électronique de défense et dans l'aéronautique : avions et hélicoptères, radars, missiles, satellites et lanceurs, sous-marins…
Les avions militaires ou commerciaux utilisent des composants tels que ceux fabriqués par la Société pour assurer la liaison entre eux des systèmes électroniques très sensibles (outils de mesures, de radiotéléphonie..).

Les équipements militaires restent portés par la demande en technologies de radios télécommunication, mais leurs développements restent subordonnés aux politiques budgétaires d'investissement publiques, récemment contraintes compte tenu de la situation économique, même si des opportunités importantes subsistent, notamment avec certains pays émergents.

Le marché spatial connaît une croissance soutenue sur trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation, il offre en outre des opportunités de développements, notamment dans les pays émergents.

La présence de Radiall sur ces marchés nécessite la poursuite des efforts de développement permanents de connecteurs visant la conception et la fabrication de connecteurs à la fois plus miniaturisés et dont le poids, caractéristique essentielle, diminue.

2.2.2 - Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre, les liaisons hertziennes et la fibre optique. La Société est surtout présente dans les faisceaux hertziens qu'utilise la radiotéléphonie cellulaire.

Les connecteurs fabriqués par la Société se retrouvent dans plusieurs types de sous-ensembles qui nécessitent d'être reliés entre eux par une connexion optimisée tels que :

- les émetteurs et les récepteurs qui captent le signal ;
- les modulateurs qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1 ;
- les multiplexeurs qui groupent, dégroupent et orientent les communications ;
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

L'évolution de ce marché est liée aux besoins sans cesse nouveaux de débits élevés, notamment avec le développement des offres de type 3G (UMTS), 4G (LTE) et WIMAX. En effet, plus la demande sera forte en vitesse et débits de transmission, plus les équipements feront appel à des fréquences élevées pour passer du sans-fil à très faible perte et cela nécessitera des connexions de haute fiabilité.

Ce marché, dont les grands clients producteurs se sont déplacés en Asie depuis plusieurs années, reste dynamique y compris dans les pays matures, mais reste soumis en particulier à une tendance à la diminution du nombre de connecteurs par sous ensemble Télécoms, et aux variations fréquentes et importantes des investissements des opérateurs de télécommunication.

2.2.3 - Les marchés Industriels

L'électronique complexe se développe de plus en plus dans les applications industrielles. Les composants utilisés ou les fonctions assurées ne tolèrent aucune défaillance, quel que soit le domaine abordé: applications médicales, télématique automobile, électronique de puissance, recherche pétrolière, transports ferroviaires, énergies nouvelles ; autant d'applications où les composants d'interconnexions deviennent indispensables et où se développent en permanence de nouvelles opportunités.

2.2.4 – Chiffre d'affaires par marché

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marché est détaillée en note 6.2.

2.2.5 - Les clients

La Société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du Groupe sont les suivants :

Aéronautique et Militaire	Télécom.	Industriel et autres secteurs
- Labinal (France et USA) - Thalès (France et USA) - Boeing (USA) - Rockwell Collins (USA) - AIRBUS Group (Europe) - Hamilton Sundstrand (USA)	- Nokia Siemens (Europe et Asie) - ZTE (Asie) - Alcatel-Lucent (Europe, Asie et USA) - Commscope (Europe et Asie) - Celestica (Asie & Europe) - Ericsson (Europe, Asie et US)	- Rohde & Schwarz (Europe) - Philips (Europe et USA) - Continental (Europe) - National Instruments (Europe) - Bruker (Europe) - Aeroflex (USA)

Les 10 premiers clients du Groupe en 2013, tous segments d'activité confondus représentent 39,6% du chiffre d'affaires. La Société a continué en 2013 à contracter une assurance-crédit pour couvrir le risque de défaillance crédit de ses clients. Celle-ci couvre les clients facturés par les filiales européennes, chinoise et de Hong Kong, représentant plus de 50% du chiffre d'affaires total.

2.2.6 - Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel par zone géographique peut être visualisée dans la partie II - Comptes Consolidés, note 4.2.

2.3 Position concurrentielle

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires 2013 *	Cotation	Capitalisation 12/2013
Concurrents principaux					
Huber & Suhner	Suisse	Totalité	720 M CHF	Zürich	913 M CHF
Amphenol	USA	Aéronautique et Militaire	4 615 MUSD	NYSE	14 110 M USD
Rosenberger	Allemagne	Télécom. et Industriel	indisponible	Non coté	N/A
TE Connectivity (principalement AMP et Deutch)	USA	Totalité	13 280 M USD	NYSE	22 630 M USD
Autres concurrents					
Souriau (Esterline)	France	Aéronautique et Militaire	indisponible	Non coté	N/A

** Source : Communiqué de presse Société.*

Les sociétés classées dans la catégorie «Autres concurrents» se distinguent des concurrents principaux par le fait qu'elles ne sont concurrentes que sur une très faible partie du chiffre d'affaires de Radiall.

Dans cet univers concurrentiel, la Société détient une image d'entreprise de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers…). Elle occupe une position de tout premier plan aux côtés des leaders du marché.

La Société ne se considère pas en situation de dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels ou financiers, et contrats commerciaux avec sa clientèle.

3. ORGANIGRAMME

3.1 Présentation des filiales de la société

Le schéma ci-après représente l'organigramme des filiales de la Société au 31 décembre 2013 :

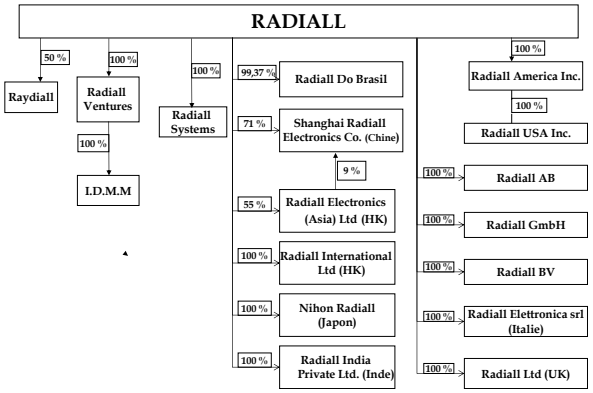

Radiall conçoit, développe et fabrique une gamme complète de connecteurs et de composants électroniques d'interconnexion : des connecteurs coaxiaux et multi contacts servant à la liaison d'équipements électroniques, des solutions d'interconnexions à base de fibre optique et de technologie optoélectronique, des antennes et des composants hyperfréquences.

La Société intervient également en qualité de prestataire de services pour le compte de ses filiales. Elle rend des services en matière financière et comptable, dans les domaines juridiques, fiscaux et domaines informatiques, et plus généralement pour ce qui concerne l'organisation.

Dans le cadre de son activité, la Société s'appuie sur ces filiales, réparties dans le monde telles que présentées dans l'organigramme ci-dessus qui, selon les cas, sont des bureaux de vente et/ou des usines. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 3.2 ci-dessous.

Le détail concernant l'état des filiales et des participations se trouve dans la partie II – Comptes sociaux, « Tableau des filiales et des participations ».

3.2 Présentation des filiales de la société

Au 31 décembre 2013, la Société détient les participations suivantes :

EUROPE

France (siège social, bureaux de vente et sites industriels)

- 50% du capital de Raydiall, Société par actions simplifiée au capital de 8 000 000 euros ayant son siège social à Voiron (38500) – 30 rue Léon Béridot immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 537 387 193.

- 100% du capital de Radiall Ventures, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros ayant son siège social à Aubervilliers (93300) – 25 rue Madeleine Vionnet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 431 847 599, acquise le 9 janvier 2007. L'objet de Radiall Ventures est la prise et la gestion de participations financières de portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations, de certificats d'investissements et plus généralement de toutes valeurs mobilières ainsi que la réalisation de prestations de services notamment comptables, administratifs ou informatiques et de conseils en matière de gestion, d'organisation et de direction d'entreprise. Radiall Ventures détient elle-même 100% du capital de Industrie Doloise de Micro-Mécanique par abréviation « I.D.M.M. », Société par actions simplifiée au capital de 560 000 euros ayant son siège social à Dole 39100 – 13, rue Henri Jeanrenaud, immatriculée au Registre de Commerce de Dole sous le numéro 395 061 815.

- 100% du capital de Radiall Systems, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, dont le siège social est situé 25, rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 478 152 879, détenue directement par la Société suite à une opération de vente de l'intégralité de ses titres par la société Radiall Ventures et par l'actionnaire minoritaire au bénéfice de la société Radiall, conformément à des contrats de cession d'actions en date du 12 novembre 2013. La société Radiall Systems SAS a pour vocation de participer à la recherche et au développement de nouveaux produits pour le groupe Radiall.

Pays-Bas (bureau de vente)

- 100% du capital de Radiall BV, société de capitaux de droit néerlandais au capital de 15 882,31 euros dont le siège social est situé Hogebrinkerweg 15 b – 3871 KM Hoevelaken. Cette société a une succursale Radiall SF dont le siège social est situé Lämsänjärventie 13 A 6, 90230 Oulu, Finlande.

Royaume-Uni (bureau de vente)

- 100% du capital de Radiall Ltd, société de capitaux de droit anglais au capital de 223 385 Livres Sterling dont le siège social est situé Ground Floor, 6 The Grand Union Office Park – Packet Boat Lane – Uxbridge, Middlesex UB82GH, Grande Bretagne et immatriculée sous le numéro 377 015 (England & Wales).

Italie (bureau de vente)

- 100% de Radiall Elettronica srl, société anonyme de droit italien au capital de 257 400 euros dont le siège social est situé Via Della Resistenza 113, 20090 Buccinasco, Milano, Italie.

Allemagne (bureau de vente)

- 100% de Radiall GmbH, société de capitaux de droit allemand au capital de 485 727,29 euros, dont le siège social est situé Carl – Zeiss – Strasse 10 –D – 63322 Rödermark, Allemagne.

Suède (bureau de vente)

- 100% de Radiall AB société de capitaux de droit suédois au capital de 300 000 SEK dont le siège social est situé ollentunavägen 63, SE-19140 Sollentuna, Suède, immatriculée sous le numéro 556238-6051.

AMÉRIQUES

États-Unis (bureaux de vente et usines)

- 100% de Radiall America Inc., société de capitaux de droit de l'état de l'Arizona au capital de 15 500 000 USD, dont le siège social est situé 8950 South 52nd Street, Suite 401, Tempe – Arizona 85284, USA. Radiall America Inc. détient :

- 100% de RADIALL U.S.A., société de capitaux de droit de l'état de l'Arizona au capital de 22 427 086 USD dont le siège social est situé 8950 South 52nd Street, Suite 401, Tempe, Arizona 85284, USA ; la société RADIALL Applied Engineering Products Inc. ayant été absorbée par la société RADIALL USA Inc. le 1er juin 2009.

Brésil (bureau de vente)

- 99,37% de Radiall do Brasil, société à responsabilité limitée de droit brésilien au capital de 638 000 R$ dont le siège social est situé Largo do Machado 54 – CEP : 22221-020 – Sala 706 – Catete 20021-060 – Rio de Janeiro – Brésil et immatriculée sous le numéro CNPJ n°31.642150/0001-22.

ASIE

Chine (bureaux de vente et usine)

- 71% de Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd., société à Capitaux Mixtes de droit chinois au capital de 10 200 000 USD dont le siège social est situé 390 Yong He Road, – Shanghai 20072 – Chine. Le solde du capital social est détenu à 20% par la société Feilo et à 9% par Radiall Asia.

Hong Kong (bureaux de vente)

- 100% de Radiall International Ltd, société de capitaux de droit hongkongais au capital de 10 000 HKD dont le siège social est situé Workshop D on 6/F Ford Glory Plaza, Nos. 37-39 Wing Hong Street – Kowloon, Honk Kong, et enregistrée sous le numéro 679070.

- 55% de Radiall Asia Ltd., société de capitaux de droit hongkongais au capital de 300 000 HKD, dont le siègesocial est situé Workshop D on 6/F Ford Glory Plaza, Nos. 37-39 Wing Hong Street – Kowloon, Honk Kong. Monsieur Charles Wu détient le reste du capital social. Radiall Asia Ltd. détient également une participation de 9% dans le capital de Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd.

Inde (bureaux de vente et usine)

- 100% de Radiall India Private Ltd. société de capitaux de droit indien au capital de 23 636 360 Rs, dont le siège social est situé 25 (d) II Phase, Peenya Industrial Area – 560058 Bangalore, Inde et immatriculée sous le numéro 310394/3344.

Japon (bureau de vente)

- 100% de Nihon Radiall KK, société de droit japonais au capital de 44 500 000 YEN, dont le siège social est situé Kohgetsu Building 4F, Room n° 405 – 1 – 5 – 2 Ebisu Shibuya-ku – 150-0013 Tokyo, Japon et immatriculée sous le numéro 0110 – 01 – 046762.

4. PROPRIETES IMMOBILIERES,USINES ET EQUIPEMENTS

La Société dispose de bureaux de vente et d'usines répartis sur trois continents.

Les filiales européennes (hors France) sont exclusivement des bureaux de vente. Dans les autres pays, en France, en Amérique du Nord et du Sud, et en Asie, outre l'activité de vente, il y a également des sites de production. C'est le cas notamment aux Etats-Unis, au Mexique, en Inde et en Chine. Les surfaces non utilisées en tant que bureau sont des surfaces utilisées pour la production. Les principaux locaux au sein desquels la Société et ses filiales exercent leurs activités sont situés:

Adresse	Affectation	Surface construite	Statut	Remarques
25 rue Madeleine Vionnet, 93300 Aubervilliers - France	Siège social et bureau de vente	1 884 m²	Bail commercial du 23 mai 2013 pour une durée de 9 ans à compter du 1er décembre 2013.	Nouveau siège social du Groupe depuis décembre 2013
Rue Velpeau ZI Nord BP30 -37110 Château-Renault– France	Usine	Neuville : 2 010 m² Château-Renault : 8 420 m²	Propriété et bail commercial du 13 avril 2012 pour une durée de 9 ans.	
641 rue Emile Romanet – 38340 Voreppe – France	Usine - stockage	1 340 m²	Bail commercial du 1er septembre 2009 pour une durée de 9 ans.	
642 rue Romanet - 38340 Voreppe – France	Usine	3 560 m²	propriété	
642 rue Romanet - 38340 Voreppe – France	Usine	2 290 m²	Crédit-bail immobilier du 31 décembre 2010 pour une durée de 12 ans.	
81 boulevard Denfert-Rochereau 38500 Voiron – France	Site démoli et désaffecté	8 000 m²	propriété	Site industriel sans activité
15, rue de la Garenne ZI Chesnes Tharabie 38295 Saint-Quentin-Fallavier – France (Isle d'Abeau- IDA)	Usine et stockage	6 492 m²	propriété	
13 rue Henri Jeanrenaud 39100 Dole - France	Usine et bureau de vente	6 900 m²	Contrat de location avec option d'achat du 20 février 2008 pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2008.	
ZI Champfeuillet 30 rue Léon Béridot 38500 Voiron – France	Usine et bureaux	1 310 m²	Contrat de bail d'une durée de 9 ans à compter du 25 juillet 2010	Site de la co-entreprise Raydiall
25 (D), II Phase, Peenya Industrial Area, Bangalore 560 058, Inde	Usine et bureau de vente	3 500 m²	Contrat de bail du 25 juillet 2000 pour une durée de 3 ans à compter du 1er août 2000, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans.	
390 Yong He Road Shanghai – Chine	Usine et bureau de vente	4 700 m²	Contrat de location d'une durée de 30 ans à compter du 1er juillet 1996	
90 et 104 John W. Murphy Drive, New Haven, Connecticut, États-Unis d'Amérique	Usine	terrain de 7,233 acres (29 271 m² environ) et locaux de 65 066 square feet (environ 8 000 m²)	Propriété	
Ciudad Obregon, Sonora, Mexique, rattaché à Radiall USA Inc.	Usine	12 546 m²	Contrat de bail du 1er novembre 2006 et avenant du 1er mars 2007 pour une durée de 10 ans renouvelable.	Composé de trois bâtiments, dont l'un a été achevé en juin 2008 pour une surface de 3.785 m²
8950 South 52nd Street, Suite 401, Tempe, 85284 Arizona, Etats-Unis d'Amérique	Bureaux administratifs et bureaux de vente	Locaux de 10 368 square feet	Contrat de bail du 16 novembre 2011 pour une durée de 62 mois à compter du 15 décembre 2011.	

Les tableaux ci-après présentent les effectifs, intérimaires et régies compris, par site :

Site [1]	**Effectifs Groupe 2013** **Avec intérimaires et Régies** *(moyenne 2013)*
Château –Renault (France)	375
Isle-d'Abeau (France)	331
Voreppe (France)	392
Dole (France)	148
Champfeuillet (France)	47
Rosny (France)	69
New Haven (USA)	164
Tempe (USA)	40
Bangalore (Inde)	186
Shanghai (Chine)	394
Obregon (Mexique)	554
Autres	54
GROUPE	**2 754**

(1) Les sites de Château-Renault, Isle d'Abeau (Saint Quentin Fallavier) et Voreppe sont rattachés à Radiall, Dole à I.D.M.M., New Haven et Tempe à Radiall USA Inc., le site de Bangalore est rattaché à la filiale Radiall INDIA PRIVATE LIMITED, le site de Shanghai à Shanghai Radiall Electronics Co, Ltd et le site de Champfeuillet est rattaché à Raydiall.

Les intérimaires et personnel en régie ont représenté en moyenne annuelle 972 personnes.
Les usines mentionnées dans les tableaux ci-dessus, n'ont pas de spécialisation de production.

Les capacités des usines et leur taux d'utilisation sont très variables d'un site à l'autre et non constantes d'un mois sur l'autre. Les usines de Radiall sont en mesure de traiter dans la configuration actuelle tout accroissement d'activité jusqu'à 15%. Au-delà, à l'exception du site industriel Obregon qui dispose encore de réserve de capacité pour couvrir la montée en puissance des grands programmes aéronautiques, la Société serait conduite à devoir renforcer la sous-traitance ou à agrandir ses sites industriels existants ou à en créer d'autres.

5. RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

5.1 Recherche et développement

Radiall a la volonté d'exercer une activité de Recherche et Développement soutenue que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette R&D s'effectue de trois manières : soit dans le cadre de missions d'études financées par les organismes commanditaires qui financent dans ce cas 30 à 50 % des dépenses engagées, soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études de Radiall et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants entrant dans la fabrication des connecteurs de Radiall. Les organismes commanditaires qui financent en partie les projets sont, selon les cas, les départements de Bpi France, ou la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DCIS).

La stratégie R&D vise à répondre aux exigences des nouvelles technologies (WIMAX, 3G+, 4G…), aux demandes ou bénéfices des clients (miniaturisation des produits, réduction du poids des connecteurs, simplification des connections…) ou encore à améliorer l'expertise de RADIALL, seul ou en partenariat, dans les matériaux (aluminium, composite…) dans les processus industriels.

(en milliers d'euros)	2013	2012	2011
Dépenses de R&D *	17 579	16 551	15 733
% du chiffre d'affaires	7,5%	7,5%	7,7%

** Montants avant crédit d'impôt recherche.*

Le maintien de dépenses d'études en 2013 à un niveau élevé traduit la volonté de la Société de maintenir un haut niveau de Recherche et Développement compte tenu de leur importance stratégique pour l'innovation et donc la compétitivité future du Groupe. En général, la Société n'immobilise pas ses frais de Recherche et Développement, sauf cas particulier où certaines dépenses de développement sur des projets à long terme (aéronautique) peuvent faire l'objet d'amortissements en fonction des quantités produites, afin d'être plus proche de la réalité économique du projet. Au 31 décembre 2013 les immobilisations antérieures de projets de Recherche et Développement sont totalement amorties.

L'IAS 38 paragraphe 128 b) encourage la description des incorporels non reconnus car les critères ne sont pas satisfaits. Nous ne donnons pas ces précisions essentiellement en raison du nombre très important de petits projets d'une valeur individuelle très faible.

Les frais de développement chez Radiall sont quasiment toujours liés à une demande d'un client et peuvent être classés en deux catégories:

- petits projets qui parfois ne nécessitent que quelques jours d'études. Ces études sont généralement liées à un projet de commande spécifique du client. Dans ce cadre, l'évaluation des perspectives commerciales et l'existence d'un marché propre à ce développement est difficile voire impossible. D'autre part, les enjeux pris individuellement sont peu significatifs ;
- projets plus significatifs (montant fixé en interne à 150 milliers d'euros ou plus). Ces projets font l'objet d'une revue trimestrielle technique financière et commerciale qui apprécie, entre autres, le caractère immobilisable du projet selon les critères d'IAS 38. Dans la plupart des cas, la majeure partie des dépenses est engagée avant que tous les critères d'IAS 38 ne soient remplis. Généralement les deux principaux critères qui sont remplis tardivement sont soit l'assurance raisonnable que la faisabilité technique sera atteinte, soit que les perspectives économiques futures permettront de générer des avantages économiques futurs.

Le financement de ces projets est assuré par autofinancement global au niveau du Groupe avec éventuellement une recherche de subventions ou de fonds publics.

Les montants R&D présentés dans le tableau ci-dessus, apparaissent avant l'effet des Crédits d'Impôt Recherche dont bénéficie la Société en France. Le montant total du Crédit Impôt Recherche de 2013 s'est élevé à 1 069 milliers d'euros et a concerné Radiall SA. En 2012 ce montant de Crédit Impôt Recherche s'élevait à 1 186 milliers d'euros.

5.2 Propriété intellectuelle

5.2.1 Brevets

La Société est titulaire de 75 inventions et de 283 brevets et modèles d'utilité. Ils sont répartis en 62 familles. Ces brevets sont essentiellement déposés et enregistrés dans certains pays d'Europe, aux États-Unis, en Chine. Ils couvrent notamment les domaines suivants :

- Optique ;
- Composants hyperfréquences ;
- Composants et systèmes actifs ;
- Commutation ;
- Antennes ;
- Multicontact ;
- Coaxiaux.

Compte tenu de l'évolution constante des produits fabriqués par Radiall, la durée légale de protection des brevets de 20 ans est largement suffisante pour ne pas en rendre la Société dépendante. En outre, le cycle de vie des produits de Radiall est plus court que la durée de protection des brevets.

5.2.2 Marques

La Société a déposé la marque Radiall dans 47 pays, parmi lesquels la majorité des pays appartenant à l'Espace Economique Européen, les Etats-Unis, certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Afrique. Outre la marque Radiall, la Société a notamment déposé les marques suivantes : EPX, EPXB, Quick Lock Formula, QLF (logo), QLF Quick Lock Formula, LuxCis, AEP, R2CT, SMP-Max, SMP-Lock, OSIS,QRE, D-LIGHTSYS, RAYDIALL, et « Our Most Important Connection is with You », ce dans la majorité des pays appartenant à l'Espace Economique Européen, ainsi qu'aux Etats-Unis, au Canada et en Asie.

6. RAPPORT DE GESTION FINANCIER

Le Directoire du Groupe Radiall, réuni le 26 mars 2014, sous la présidence de Monsieur Pierre Gattaz, a arrêté les comptes consolidés de l'exercice 2013.

6.1 Chiffres Clés

(en milliers d'euros)	**2013**	**2012***	***Variation 2013 – 2012***
Chiffre d'affaires	235 119	220 058	*6,8%*
Résultat opérationnel courant	24 969	18 336	*36,2%*
Marge opérationnelle courante	10,6%	8,3%	
Autres produits et charges opérationnels	0	1 474	*n.s..*
Résultat opérationnel	24 969	19 810	*26 0%*
Coût de l'endettement financier net	(535)	(667)	*(19,8%)*
Autres produits et charges financiers	(31)	(73)	*(57,5%)*
Impôts sur les résultats	(5 872)	(5 164)	*13,7%*
Résultat net	18 530	13 906	*33,3%*
Marge nette	7 ,9%	6,3%	
Flux de trésorerie liés à l'activité	18 090	25 372	*(29,8)%*
Capitaux propres (incluant Intérêts Minoritaires)	150 058	136 722	*9,8%*
Endettement financier net	(34 625)	(30 468)	*13,6%*

(*) Inclus l'impact du passage à IAS19R (Voir note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

6.2. Croissance continue du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé en 2013 à 235 119 milliers d'euros, contre 210 058 milliers d'euros en 2012, soit une croissance en données courantes de 6,8% par rapport à 2012 et de 7,8% à périmètre constant.

A taux de change et périmètre constants, en raison de la consolidation proportionnelle de Raydiall depuis le 1er juillet 2012 et de taux de change plus défavorables en 2013, la croissance est de 10,3%, illustrant une progression continue de l'activité depuis 2010.

Les ventes trimestrielles sur les deux derniers exercices se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	**2013**	**2012**	***Variation 2013 - 2012***
1er trimestre	53 890	54 491	*-1,1%*
2ème trimestre	58 976	55 385	*6,5%*
3ème trimestre	58 478	56 369	*3,7 %*
4ème trimestre	63 775	53 813	*18,5%*
Total année	**235 119**	**220 058**	***6,8%***

Radiall a conclu son exercice 2013 par un excellent quatrième trimestre avec un chiffre d'affaires de 63,8 M€, en hausse de 18,5% par rapport au 4ème trimestre 2012 et de 9,1% par rapport au 3ème trimestre 2013.

L'activité à l'international, qui a représenté 85,3 % des ventes du Groupe sur l'ensemble de l'année, est en hausse de 13,2% par rapport à 2012. L'Amérique du Nord et l'Asie sont les zones géographiques qui ont le plus contribué en 2013 à la dynamique des ventes, portées notamment par l'Aéronautique civile aux USA et une forte reprise du secteur télécom en Chine.

Les segments de la défense et du spatial sont globalement en retrait de 4,0% en 2013. Les dépenses militaires sont en baisse, fortement impactées par les restrictions budgétaires aux USA et en Europe, et le marché spatial cyclique est globalement baissier avec une concurrence accrue par le repositionnement des fabricants de satellites spécialisés dans la défense et l'entrée de nouveaux acteurs asiatiques.

En défense les perspectives demeurent négatives en dehors de l'Asie. En spatial les premières implantations auprès de clients américains en fin d'année devraient en 2014 ouvrir de nouvelles opportunités.

L'aéronautique civile en progression de 17,4% a été soutenue par la bonne santé de ce marché. Le positionnement de Radiall sur tous les nouveaux programmes permet de croitre plus vite que l'industrie, particulièrement en Amérique du Nord. Cette croissance a été observée également en Asie en raison de nombreux transferts de production de cartes électroniques des équipementiers chez des sous-traitants (CEM).

Les perspectives demeurent excellentes pour les 5 prochaines années compte tenu de carnets de commandes encore renforcés en 2013 lors des derniers salons aéronautiques internationaux.

Les ventes du marché télécom ont connu une reprise vigoureuse au 4ième trimestre 2013 et sont en croissance de 29,6% sur l'année, portées par le déploiement des réseaux 4G/LTE qui s'est accéléré compte tenu de la demande croissante de services d'accès « très hauts débits » pour terminaux mobiles.

Radiall est bien positionné pour bénéficier du déploiement de la 4G en Chine qui représente une part importante du potentiel mondial. Radiall est l'un des leaders en connectique RF « board to board » et se positionne pour prendre une part de marché importante chez les principaux opérateurs du secteur.

Le marché industriel est en retrait de 4,5%. Malgré nos efforts importants sur ce marché très fragmenté qui regroupe aussi bien les secteurs de l'énergie, du médical, du transport ou des équipements industriels, les succès restent modestes, d'autant plus qu'en dehors de certains segments de niche, les investissements industriels sont en baisse.

Notre effort de diversification privilégie trois axes pour lesquels nous avons une offre adaptée:

- L'énergie (Smart Grid , nucléaire, énergies alternatives…)
- Le médical, qui reste un solide vecteur de développement.
- La transmission de données wireless haut débit (« Machine to Machine » …etc).

Les ventes automobiles de la coentreprise Raydiall sont en baisse de 11,8% à périmètre constant (-37,2% en données brutes, en raison d'une consolidation proportionnelle à 50 % en année pleine sur 2013). Dans un contexte de baisse généralisée du marché européen, Raydiall a entrepris, avec une nouvelle direction générale, un plan agressif d'accroissement de sa productivité qui a permis d'améliorer sa performance.

Grâce à un plan de développement de nouveaux produits ambitieux, les perspectives de croissance pour les années à venir sont bonnes avec des succès attendus chez certains grands équipementiers.

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par marché s'établit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	**2013**	**2012**
PAR MARCHÉ		
Téléphonie sans fil	36 734	28 335
Militaire, Aéronautique, Spatial	159 274	147 812
Télématique automobile	5 428	8 647
Industriel	33 683	35 265
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
France	34 582	42 975
Union Européenne, hors France	43 649	42 259
Amériques	91 151	81 881
Asie et reste du monde	65 738	52 943
TOTAL GROUPE	**235 119**	**220 058**

Le Directoire précise que Radiall a une activité principale et prépondérante qui est la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, à la télématique automobile et aux équipements militaires et aéronautiques
Le groupe considère que ces produits représentent une activité unique au sens d'IFRS 8.

6.3 Hausse de la rentabilité opérationnelle courante

Grâce notamment à la croissance engendrée en 2013, des mix produits et marché plus favorables, un accroissement des ventes de licences et services, et malgré une évolution défavorable des devises au cours de l'exercice par rapport à 2012, en particulier de l'USD et du Yen, Radiall accroit significativement son résultat opérationnel courant en 2013. Cette performance a été atteinte en 2013 tout en continuant à maintenir un effort de recherche et de développement soutenu de 17 579 milliers d'euros soit 7,5% du chiffre d'affaires.
Ainsi, le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève en 2013 à 24 969 milliers d'euros (10,6% du chiffre d'affaires), contre 18 336 milliers d'euros en 2012 (8,3 % du chiffre d'affaires) en hausse de 36,2% par rapport à l'exercice précédent.

6.4 Résultat opérationnel et résultat net en croissance

Malgré l'absence de profit non courant en 2013 alors qu'en 2012 avait été constaté un profit non courant de 1,5 millions d'euros, le résultat opérationnel 2013 s'élève à 24 969 milliers d'euros et affiche une hausse de 26%.

Après une diminution du coût de l'endettement financier et des autres charges et produits financiers par rapport à 2012, et un effet défavorable sur la charge d'impôt consécutif à l'accroissement du résultat opérationnel, le résultat net s'établit à 18 530 milliers d'euros, soit 7,9% du chiffre d'affaires, en croissance de 33% par rapport à l'exercice 2012.

6.5 Effectifs

EVOLUTION DES EFFECTIFS *	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variation 2013 - 2012
France	1 392	1 323	+ 69
Europe (hors France)	37	37	-
Amérique du Nord et Mexique	830	656	+ 174
Asie	621	504	+ 117
Total	2 880	2 520	+ 360

** Intègre les effectifs intérimaires et régie Mexique.*

Consécutivement à la croissance de l'activité, les effectifs font apparaître une hausse de 14,3% soit de 360 personnes supplémentaires sur l'exercice de décembre 2012 à décembre 2013, principalement au Mexique et en Asie. Cet accroissement a porté essentiellement sur les effectifs régies et intérimaires, le nombre total de contrats à durée indéterminée s'étant accru de 42 personnes et les contrats à durée déterminée ayant diminué de 9 personnes.

6.6 Capacité de financement, trésorerie et fonds propres

La capacité de financement à 34,6 millions d'euros en 2013 contre 28,5 millions d'euros en 2012, est en progression de 22% illustrant la croissance de l'activité et la forte amélioration de la profitabilité.

Le besoin en fonds de roulement s'est accru de 9,6 millions d'euros au cours de l'exercice, en raison d'un chiffre d'affaires particulièrement élevé au 4ième trimestre 2013 ayant contribué à l'accroissement de 12,5 millions d'euros du poste client, et d'un stock en hausse par rapport à fin décembre 2012 en anticipation d'une activité soutenue au mois de janvier notamment en Chine. En fin d'exercice, le niveau des stocks net s'élevait à 46,4 millions d'euros contre 41,8 millions d'euros à fin décembre 2012.

Après l'impact de l'accroissement du besoin en fonds de roulement, et des décaissements d'impôts et d'intérêts pour 6,9 millions d'euros, le flux de trésorerie généré par l'activité sur l'exercice s'élève à 18,1 millions d'euros en diminution par rapport au 25,4 millions d'euros générés lors de l'exercice précédent.

Les investissements 2013 ont été plus soutenus que les années précédentes. Après 8,1 millions d'euros en 2011 et 7,3 millions d'euros en 2012, les investissements industriels se sont élevés en 2013 à 10,8 millions d'euros (soit 4,6% du chiffre d'affaires). Ils ont concerné principalement des équipements industriels destinés à des projets clients, ou ont permis d'améliorer ou d'accroitre des capacités industrielles, pour préparer l'avenir.

Après déduction des flux de trésorerie liés aux opérations de financement pour un montant total de 3,4 millions d'euros incluant principalement en 2013 les versements des dividendes aux actionnaires de Radiall et aux actionnaires minoritaires, et un impact favorable de change pour 1 million d'euros, la génération nette de trésorerie sur l'exercice s'élève à 4,3 millions d'euros. En conséquence de ces mouvements, la trésorerie disponible s'élève à 49,2 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elle était de 44,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le total des dettes bancaires, principalement à long terme, étant resté stable à 14,5 millions d'euros à fin décembre 2013, la trésorerie net d'endettement excédentaire a progressé de 30,5 millions d'euros à fin décembre 2012 à 34,6 millions d'euros à fin décembre 2013.

Après imputation des résultats 2013, les capitaux propres s'établissent à 150 058 milliers d'euros.

A noter qu'au cours de cette année Radiall a continué la mise en œuvre de programmes transformateurs clés visant l'optimisation de son efficacité opérationnelle. Ainsi au 1er octobre, le Groupe a déployé une première installation de son nouvel ERP SAP sur sa filiale américaine. Ce démarrage à fait l'objet de toutes les diligences appropriées et s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes qui nous ont permis de maitriser ses conséquences opérationnelles notamment industrielles et commerciales.

6.7 Les résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2013 est en augmentation de 3,0% par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 136 954 milliers d'euros dont un peu plus de la moitié concerne des flux inter–compagnies. Cette hausse du chiffre d'affaires est principalement due à une activité d'exportation plus soutenue vers des clients externes au Groupe.

Le résultat d'exploitation 2013 affiche un profit de 3 738 milliers d'euros contre un résultat bénéficiaire de 2 719 milliers d'euros en 2012.

Le résultat financier 2013 est de 9 671 milliers d'euros contre 6 582 milliers d'euros en 2012, augmentation consécutive à des niveaux de dividendes et de produits financiers plus élevés qu'en 2012. Apres constatation d'un résultat exceptionnel de 616 milliers d'euros lié au résultat de cession d'immobilisations pour 513 milliers d'euros et 2 645 milliers de reprise d'amortissements dérogatoires, le résultat net affiche un profit à 14 917 milliers d'euros, contre un profit de 14 460 milliers d'euros en 2012.

Au 31 décembre 2013, les fonds propres s'établissent à 108 483 milliers d'euros, et la trésorerie nette est en progression de 26 006 milliers d'euros à 27 250 milliers d'euros.

CHIFFRES CLÉS *(en milliers d'euros)*	2013	2012	Variation 2013 /2012
Chiffre d'affaires	136 954	132 990	3,0 %
Résultat d'exploitation	3 738	2 719	37,50 %
Marge opérationnelle	2.7 %	2,0 %	
Résultat financier	9 671	6 582	46,9 %
Résultat courant	13 409	9 300	44,2 %
Résultat exceptionnel	616	4 871	(87,4) %
Impôts sur les résultats	892	289	308,7 %
Résultat net	14 917	14 460	3,2 %
Capitaux propres	108 483	97 678	11 1 %
Trésorerie nette*	27 250	26 006	4.8 %

**Disponibilités + VMP + Actions propres – concours bancaires courants.*

6.8 Eléments postérieurs à la clôture

Le Groupe précise qu'aucun événement postérieur à la clôture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, et intervenant avant la date du Conseil de Surveillance statuant sur ces derniers, n'a eu lieu.

6.9 Les perspectives 2014

L'activité de RADIALL devrait rester bien orientée en 2014 grâce à :

- des perspectives de croissance toujours solides sur le secteur aéronautique
- un marché des infrastructures télécoms porté par les déploiements en Chine
- un maintien voire un renforcement des parts de marché du Groupe sur d'autres segments de marché, même si certains d'entre eux resteront incertains.

6.10 Principaux facteurs de risques

Radiall est un Groupe international diversifié opérant dans des secteurs d'activité multiples dont les principaux risques recensés sont les suivants :

6.10.1 Perte de valeurs des actifs

Ce risque porte principalement sur trois postes du bilan : les immobilisations, les stocks et les créances clients.

S'agissant des immobilisations, le risque porte sur une perte de valeurs en raison d'une sous-utilisation de la machine ou d'une inadaptation de l'équipement.

Pour réduire ce risque et conformément aux exigences des IFRS, une revue annuelle systématique des indices de pertes de valeurs est effectuée dans les usines et les ajustements éventuels sont comptabilisés.

Pour les stocks, une étude trimestrielle des rotations lentes et des pièces obsolètes est effectuée. Une provision traduisant un écart par rapport au prix de marché ou au risque de rebut est constituée le cas échéant.

Enfin le portefeuille clients est suivi de manière rigoureuse par le service de Crédit Management et pour la plupart des entités européennes et asiatiques, une assurance-crédit a été souscrite auprès d'un assureur de renom. Par ailleurs, l'ensemble des sites du groupe Radiall est couvert par une police d'assurances multirisques industriels offrant une protection contre la destruction accidentelle des moyens de production.

6.10.2. Perte d'exploitation

En plus d'assurer le Groupe contre un sinistre d'intensité (incendie, inondation…), la police d'assurance prévoit également l'indemnisation de la perte d'exploitation.

La perte d'exploitation s'appréhende également au regard du risque de change sur les mouvements commerciaux. Radiall, qui réalise environ 50% de son chiffre d'affaires dans d'autres devises que l'euro, pratique une politique de couverture sur ses flux Euros/Dollars sélective, qui tient compte de la cherté des primes et des risques de fluctuations des encaissements en dollar. A la fin de l'exercice 2013, le Groupe disposait dans ses livres de plusieurs contrats optionnels Euros/Dollars exerçables en 2014 pour un total de 6,2 millions de dollars.

Enfin, Radiall a souscrit des polices d'assurances pour se prémunir des conséquences découlant de sinistres entraînant sa responsabilité civile du fait des agissements de ses salariés ou des désordres causés par ses produits. Ces polices ont été prévues pour couvrir la quasi-totalité des situations où les conséquences financières du sinistre ne seraient pas supportables pour le Groupe.

6.10.3 Erreur de stratégie ou stratégie perdante

La société conduit chaque année des analyses stratégiques visant la validation et la mise à jour de ses orientations stratégiques. Depuis 2012, la révision du cycle de planification à 5 ans de la société a introduit des analyses et une réflexion plus récurrentes qui devraient permettre une meilleure anticipation lors des décisions stratégiques des risques inhérents aux erreurs de stratégie ou stratégie perdante.

6.10.4 Délais de paiement des fournisseurs

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois en France.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs français au 31 décembre 2013 est constitué de montants échus payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 8 millions d'euros et de montants payables entre 30 jours et 45 jours fin de mois pour 7,1 millions d'euros.

6.11 Rapport technologique, R&D

Les dépenses de Recherche et Développement sont détaillées au chapitre 5.5.1.

6.12 Mémento de l'actionnaire

Evolution de l'action

(en euros)	Plus haut	Plus bas	Dernier	Bénéfice net par action (Groupe)*
2007	115,99	90,00	91,00	5.87
2008	91,45	35,05	47,00	3.56
2009	48,50	34,01	43,10	-6.40
2010	80,10	60,49	71,50	2,24
2011	84,00	72,30	75,00	2,62
2012**	97,50	73,99	90,00	7,31
2013	**106,40**	**76,50**	**106,40**	**9,48**

** Bénéfice net par action en normes IFRS.*
*** inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir annexe aux comptes consolidés)*

Structure du capital	*31 décembre 2013*		*31 décembre 2012*	
	% actions	*% droit de vote*	*% actions*	*% droit de vote*
Société d'Investissement Radiall*	32,6	*35,3*	32,6	*35,3*
Hodiall *	51,4	*55,7*	51,4	*55,7*
Pierre Gattaz	2,7	*2,9*	2,7	*2,9*
Public et divers	13,3	*6,1*	13,3	*6,1*

**Holdings regroupant les intérêts des familles Gattaz dans Radiall. Ces holdings, ainsi que les membres de la famille Gattaz, ont déclaré agir de concert (Avis n°95-3290 publié par SBF - Bourse de Paris en date du 17 novembre 1995).*

Au 31 décembre 2013, Radiall détenait 37 841 actions enregistrées en titres immobilisés, soit 2,05%.

Plan d'Option d'Action au 31 décembre 2013

Aucun plan d'option ne court en 2013.

Option de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Il est précisé qu'aucune option n'a été consentie durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, et qu'aucune n'a été exercée en 2013.
Il est précisé qu'aucune option émise au cours d'exercices antérieurs ne reste exerçable au 31 décembre 2013.

Option de souscription ou d'achat d'action levée durant l'exercice par un dirigeant mandataire social.

Aucun mandataire social n'a levé d'option de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2013. Il est précisé qu'aucune option émise au cours d'exercices antérieurs ne reste exerçable au 31 décembre 2013.

Opérations sur titres des dirigeants

Néant

Dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices (en euros)

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net *(en euros)*
2008	2 181 947	0,95
2009	1 848 124	0,75
2010	1 848 124	0.85
2011	1 848 124	0,90
2012	1 848 124	1,15

Proposition à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2013

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2013 s'élève à 14 917 615,19 euros.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 17 709 536,22 euros, le bénéfice distribuable à affecter est de 32 627 151,41 euros.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2013 comme suit:

- Dividendes, soit 1,50 € par action :
- Solde affecté au report à nouveau :

Le report à nouveau après distribution est de 29 854 965,41 euros. Les dividendes seront mis en paiement le 27 mai 2014.

[1]Sous réserve de l'imputation en réserve générale des dividendes des actions qui seraient détenues par la Société au moment du paiement.

7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

Introduction : Rappel des obligations légales

En application des dispositions de l'article L225-68 du code de commerce, le Président de votre Conseil de Surveillance vous rend compte dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle actuellement en place ou dont la mise en place est en cours au sein de votre Société.

Par ailleurs il est précisé que, suite à la publication du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites en décembre 2009, la Société a décidé de se conformer à ce code.

Ce rapport a été établi en s'appuyant sur les systèmes d'informations gérés par la Direction Financière, l'Audit Interne et l'ensemble des politiques et procédures internes.

7.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance – Gouvernement d'entreprise

7.1.1 Organes d'administration et de direction

Radiall SA est une société anonyme ayant opté pour une administration de forme dualiste à Conseil de Surveillance et Directoire.

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne au Directoire des autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation. Le Conseil de Surveillance nomme le Président, le Directeur Général et les membres du Directoire.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Les pouvoirs du Directoire ont été limités au-delà des dispositions légales par l'article 18 des statuts. Ce dernier prévoit que les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux ou d'immeubles, la fondation de sociétés ou tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ainsi que toutes prises d'intérêt dans ces sociétés, tout comme les cautions données, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance. Ces limitations sont inopposables aux tiers.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a fixé, lors de sa réunion du 5 avril 2013, des montants en deçà desquels son autorisation préalable de constitutions de sûretés n'est pas nécessaire.

Le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur portant notamment sur les possibilités de recourir aux moyens de communication comme la visioconférence. Ce règlement intérieur a fait l'objet de modifications suite aux travaux du Groupe de travail mis en place au cours de l'exercice 2006. Ce nouveau règlement intérieur a été présenté au cours de la réunion du Conseil de Surveillance du 27 mars 2007 qui a entériné la totalité des modifications suggérées.

Le Directoire comme le Conseil de Surveillance se réunissent au moins une fois par trimestre, le Directoire présentant un rapport d'activité au Conseil de Surveillance tous les trois mois, conformément aux dispositions légales. Compte tenu de la taille de la Société, le Conseil de Surveillance et le Directoire ne se sont pas dotés de Comités Spécialisés

7.1.2 Composition et fonctionnement des organes d'administration

- **Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de cinq (5) membres, dont deux (2) indépendants.

La Société a pris acte de l'entrée en vigueur de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, visant à ce que dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la proportion des administrateurs ou des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire postérieure au 1er janvier 2014.

Le Conseil de Surveillance de la société Radiall compte à ce jour un membre de sexe féminin, Roselyne Gattaz, sur cinq membres, la proportion de 20 % est donc atteinte.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance par le Président ou son mandataire par tous moyens appropriés, même verbalement.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2013. En moyenne, sont présents aux séances les deux tiers des membres.

Membres "majoritaires" :

- M. Yvon Gattaz, Président
- Mme Roselyne Gattaz, Membre
- M. Bruno Gattaz, Vice-Président

Membres indépendants :

- M. Marc Ventre, Membre
- M. Didier Lombard, Membre

Sont considérés comme membres indépendants les administrateurs répondant à la définition et aux critères décrits dans le Code MIDDLENEXT de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2011.
Des informations sur les membres du Conseil de Surveillance et la liste de leurs mandats sont données dans le rapport financier 2013.

Contenu des réunions du Conseil de Surveillance :
Les principaux domaines d'intervention du Conseil de Surveillance pour 2013 ont été les suivants :

- Examen des comptes et approbation du rapport de gestion,
- Discussion des rapports d'activité trimestriels du Directoire,
- Examen des conventions réglementées,
- Evolution des structures et participations du Groupe,
- Discussion relative aux procédures de contrôle interne,
- Projets de croissance externe ou de désinvestissements,
- Autorisations données au Directoire de constituer des sûretés et de garantir les engagements de filiales,
- Autorisation d'investissement,
- Autorisation de constitution d'une co-entreprise en Inde,
- Nomination de Monsieur Dominique Buttin en qualité de Directeur Général de la Société,
- Autorisation de rachat des titres Radiall Systems à Radiall Ventures et à l'actionnaire minoritaire,
- Contrat de cession de fonds de commerce de Radiall Nederland BV (Pays-Bas) à Radiall,
- Contrat de cession de fonds de commerce de Radiall GmbH (Allemagne) à Radiall.

- **Directoire**

Le Directoire est composé des trois (3) membres suivants :

- M. Pierre Gattaz, Président ;
- M. Dominique Buttin, Membre et Directeur Général ;
- M. Guy de Royer, Membre et Directeur Finances et Juridique du Groupe.

Lors du Conseil de surveillance du 18 juillet 2013, M. Dominique Buttin a été nommé Directeur Général de Radiall

Des informations sur les membres du Directoire et la liste de leurs mandats sont données dans le rapport financier 2013.
Le Directoire est convoqué par le Président ou par deux de ses membres. Le Directoire s'est réuni cinq fois en 2013. Tous les membres étaient présents aux réunions.

Contenu des réunions du Directoire :
Les principaux domaines d'intervention du Directoire pour 2013 ont été les suivants :

- Arrêté du rapport d'activité trimestriel,
- Arrêté des comptes et documents prévisionnels et émission du rapport de gestion,
- Convocation de l'assemblée générale des actionnaires,
- Emission de la liste des conventions réglementées,
- Projets de croissance externe ou de désinvestissements,
- Demande d'autorisations au Conseil de Surveillance de constituer des sûretés et de garantir les engagements de filiales,
- Autorisation d'investissement,
- Décision de transfert du siège social de Radiall,
- Délégations de pouvoirs du Directoire,
- Décision de l'achat des titres Radiall Systems à Radiall Ventures et à l'actionnaire minoritaire.

- **Comités de Direction**

Le Directoire s'appuie cependant largement sur des Comités de Direction, dont les membres du Directoire font tous partie, pour définir et déployer la stratégie du Groupe et assurer la gestion de la Société.

RADIALL a mis en place une nouvelle organisation au 1er janvier 2013. Depuis cette date, le Directoire s'appuie sur deux Comités, en remplacement du précédent Comité de Directions Opérationnelles, l'un dénommé « Comité Exécutif et Stratégique » («C.E.S») ayant pour missions de définir et déployer la stratégie du Groupe et d'assurer la gestion des décisions majeures de la Société. L'autre dénommé « Comité de Pilotage Opérationnel » («C.P.O») ayant pour mission de piloter la gestion opérationnelle de la Société. Ces Comités se réunissent tous les mois.

Composition du Comité Exécutif et Stratégique au 31 décembre 2013 :

- M. Pierre Gattaz, Président du Directoire,
- M. Dominique Buttin, Directeur Général et membre du Directoire,
- M. Guy de Royer, Directeur Exécutif Finances et Juridique, et membre du Directoire,
- M. André Hartmann, Directeur Exécutif Ressources Humaines et Fonctions Supports.
- M. Dominique Pellizzari, Directeur Exécutif Ventes et Développement Commercial.

7.2 Procédures de contrôle interne

Conformément aux engagements pris auprès de l'A.M.F. au cours de l'année 2008, Radiall a choisi de s'appuyer sur le Cadre de Référence de contrôle interne publié en 2006 par un Groupe de Place, sous l'égide de l'A.M.F. Ce cadre est actuellement en cours de mise en place par le Groupe.

7.2.1 Définition du contrôle interne et objectif

Le contrôle interne défini et mis en œuvre chez Radiall est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire, le C.E.S et le C.P.O,
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Et plus globalement, contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

➢ *Objectif du rapport*

Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans le Groupe RADIALL, qui comprend la société mère et les sociétés consolidées.

7.2.2 Organisation du contrôle interne

7.2.2.1 La Charte et les valeurs de Radiall

Les valeurs d'intégrité, d'éthique, d'exemplarité et de compétences sont des préoccupations importantes du Groupe depuis de nombreuses années, sous l'impulsion du Président du Conseil de Surveillance qui compte parmi les fondateurs du mouvement *« E.T.H.I.C. »* (Entreprise à Taille Humaine Industrielle et Commerciale).

La Charte Radiall s'articule autour de trois objectifs :
- ***Satisfaction des clients*** pour exister,
- ***Epanouissement des hommes*** pour construire,
- ***Prospérité pour l'entreprise*** pour durer.

Et de sept valeurs :
- ***Ethique*** : agir avec intégrité et respecter nos engagements,
- ***Excellence*** : être les meilleurs dans nos activités,
- ***Anticipation*** : prévenir les risques et préparer les changements,
- ***Rigueur financière*** : défendre une liberté essentielle, l'indépendance financière,
- ***Innovation*** : progresser par des idées nouvelles,
- ***Adaptabilité*** : savoir évoluer pour gagner,
- ***Mondialisation*** : s'adapter aux exigences internationales.

La Charte Radiall, mise en avant sur les sites Internet et intranet, est inscrite dans les règlements intérieurs, affichée dans tous les sites du Groupe, et communiquée à tous les nouveaux entrants dans le cadre du séminaire d'intégration *Magellan* ou à travers le livret d'accueil. Cette charte est complétée par la « *Charte N.T.I.C.* » (Nouvelle Technologie d'Information et de Communication), qui informe les salariés de leurs droits et obligations et a pour objectif de les sensibiliser aux aspects de sécurité informatique.

Par ailleurs, il existe un « *Référentiel du Manager en France* » qui décrit les principales valeurs attendues des Managers, et qui sert de base lors des entretiens annuels de progrès.

7.2.2.2 Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe Radiall est sous la responsabilité du Comité de Pilotage Opérationnel qui se réunit tous les mois.

Par ailleurs, Radiall fait l'objet de contrôles externes nombreux de la part de certains clients, en particulier dans les secteurs Militaire, Aéronautique, Spatial, Automobile et Télécommunications. Ces audits couvrent à la fois les aspects techniques, financiers et certains éléments de maîtrise des risques.

Au niveau du Groupe, le contrôle interne s'organise autour de directions opérationnelles et de directions fonctionnelles dont les missions sont les suivantes :

- **La Direction Finances**

Elle regroupe les activités fonctionnelles suivantes :

- ***La Comptabilité*** : Elle établit les comptes sociaux et fiscaux de Radiall, ainsi que les comptes consolidés.

- ***Le Contrôle de Gestion*** : Il établit un "*reporting*" mensuel de gestion, assure la fiabilité des informations financières. Il est le garant du processus budgétaire. Il a compétence et autorité au sein d'une organisation duale Division/zone géographique.

- ***L'Audit Interne*** : L'auditeur interne contribue à la mise en œuvre des dispositions concernant la LSF, et exerce des missions de contrôle dans l'ensemble du Groupe à la demande de la direction générale. Une nouvelle Charte d'audit Interne a été définie et le Plan de missions est présenté chaque année au Conseil de Surveillance réuni en formation de Comité d'Audit. La fonction d'Auditeur Interne demeurée vacante depuis le quatrième trimestre 2011 a été pourvue en mars 2013.

- ***La Trésorerie*** : Elle gère l'équilibre des flux financiers et le placement des excédents (sur des supports sans risque en capital) de la maison mère. Elle est également en charge de la couverture du risque de change pour le Groupe.

- ***Le Juridique*** : Il assure le secrétariat juridique de Radiall, conseille les Directions opérationnelles dans l'élaboration et le suivi des engagements contractuels et est en charge du contentieux. Il assure également la gestion et l'optimisation du programme d'assurance Groupe. Il est à l'écoute de l'évolution du droit, tant français, qu'européen et international, et assure une veille juridique permanente. Il s'assure également du respect par la Société de ses obligations en tant que société cotée et notamment en matière d'information règlementée suite à la transposition en droit français des directives européennes.

- ***Le Crédit Management*** : Il a pour objet le recouvrement des créances du Groupe Radiall, suit la couverture d'assurance-crédit des entités du Groupe et assure le précontentieux.

- ***Les Assurances*** : Leur rôle est le développement et la mise en place d'une politique globale et mondiale de couverture des risques assurables.

- ***La Communication Financière*** : Elle consiste en la diffusion des communiqués de presse et de l'ensemble des informations financières dans le respect de la réglementation en vigueur. Son responsable assure la relation avec l'A.M.F., EURONEXT et les analystes financiers.

Ces activités sont réalisées en interne ou sous-traitées à la société Hodiall, holding d'animation du Groupe Radiall, avec laquelle il existe une convention de prestations de services.

- **La Direction Systèmes d'Information**

Elle définit la politique générale s'agissant des systèmes d'information, tant au plan de l'infrastructure technique que des logiciels utilisés.

Elle assure l'exploitation des systèmes centraux y compris la gestion des accès utilisateurs et participe au développement de nouvelles applications. Elle veille également à la sécurité du réseau informatique Groupe.

- **La Direction des Relations Humaines**

Elle intervient dans la politique des ressources humaines, en particulier dans la définition de la politique salariale et dans l'évolution des effectifs du Groupe.

- **La Qualité Groupe**

Le Groupe Radiall a défini une stratégie de qualité totale au travers de diverses certifications (en particulier ISO9001 et 14000, EN/AS9100, ISO TS16949) dont la Qualité Groupe assure la mise en place, le suivi et le déploiement dans l'ensemble des filiales.

7.2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales

Il s'exerce par l'intermédiaire d'une présence effective aux Conseils d'Administration qui se tiennent selon les règles locales de chaque pays.

Les filiales disposent d'une autonomie de gestion relativement large pour réaliser les objectifs budgétaires, mais elles sont tenues de respecter les procédures Groupe (embauches, investissements…). De plus, certaines fonctions clés demeurent sous l'étroite responsabilité du siège (cf. § Acteurs du contrôle interne). L'année 2013 n'a pas connu de changement majeur dans le contrôle juridique et opérationnel exercé par la Société sur ses filiales.

7.3 Gestion des risques

7.3.1 Politique générale

➢ *La définition et le déploiement de la stratégie*

Le Groupe Radiall s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques pour atteindre ses objectifs de performance, d'optimisation de ses opérations, de conformité aux lois et règlements en vigueur et de satisfaction du client. Le Groupe a poursuivi sa politique d'équilibrage de son portefeuille d'activités. La stratégie de l'entreprise et les objectifs prioritaires sont revus chaque année à partir de plusieurs réunions stratégiques qui sous l'autorité du C.E.S, sont ensuite déclinés sous la forme d'un plan à 5 ans réalisé chaque année.

7.3.2 L'évaluation des risques

➢ *La cartographie des risques majeurs*

L'audit interne a réalisé courant 2004 une cartographie des risques majeurs, dont les trois principaux risques sont analysés dans le rapport de gestion (pertes d'exploitation, perte de valeur d'actif et erreur stratégique ou stratégie perdante). Il a défini un référentiel des risques majeurs, génériques et spécifiques au domaine de l'entreprise, et la nature des risques : industriel, stratégique, humain, financier. Il a procédé à divers entretiens avec des membres de la direction, en leur demandant d'évaluer les risques majeurs selon une échelle prédéfinie en terme d'impact et en terme de fréquence, en fonction des conséquences sur le résultat, les hommes et les actifs du Groupe, et de pondérer ces risques pour ne retenir que les principaux. Les risques ont ensuite été hiérarchisés et analysés par le management. De nouvelles revues et analyses, afin de mettre à jour la hiérarchisation des risques majeurs, de mettre en place de nouveaux plans d'actions appropriés et de désigner des responsables par risque, ont débuté au 4ème trimestre 2013 sous la responsabilité de l'auditeur interne, avec l'objectif de finaliser l'analyse et l'évaluation en milieu d'année 2014.

➢ *La cartographie des risques opérationnels*

De nombreux risques opérationnels font l'objet d'un suivi régulier ou ponctuel, à travers notamment les procédures internes et les systèmes de management de la qualité appliqués par Radiall. Certains d'entre eux devront être revus lors des analyses de risques majeurs qui seront effectuées en 2014.

7.3.3 Les éléments clefs du système de contrôle interne mis en place par la Société

➢ *Processus budgétaire*

Le processus budgétaire est un des piliers du contrôle interne de Radiall, dans la mesure où il s'appuie sur l'ensemble des fonctions et des hommes clés du Groupe. Il repose notamment sur une analyse des risques par activité, et détermine la performance à atteindre. A partir des hypothèses budgétaires sont élaborés les objectifs des personnels.

Les exposés des sessions budgétaires permettent d'approuver les politiques produits/clients/marchés, les politiques industrielles, sociales, recherche et développement du Groupe, les plans d'investissement et les axes de progrès. Le budget est mensualisé pour servir de référentiel au « *reporting* » mensuel du Groupe.

➢ *Organisation des délégations de signature*

Il existe au sein de Radiall et de ses principales filiales un système de délégation formalisé sous l'autorité du Directoire, s'appliquant notamment aux engagements d'achats et d'investissements, aux demandes d'embauche, aux conclusions de contrats commerciaux, aux opérations de banques, et à l'ensemble des processus ISO (production, qualité, commercial, …). Pour accroître l'efficacité et le contrôle du processus de délégation au niveau des investissements et des embauches, il a été mis en place un système de « *workflow* » automatisé, accessible sous intranet. En 2009 et 2010, les délégations bancaires existantes ont été

revues et modifiées sur la plupart des entités du Groupe. Elles sont mises à jour régulièrement en fonction de la mobilité des délégataires.

Au cours de l'exercice 2009, et afin d'accroître l'efficacité et le contrôle du management opérationnel, ont été diffusées une matrice générale de délégation d'autorité pour le management, ainsi qu'une procédure de Crédit Client. La matrice générale de délégation d'autorité a été mise à jour au cours des exercices 2012 et 2013.

- *Evaluation du système de management de la qualité (SMQ)*

Un des points clé du contrôle interne opérationnel réside dans la documentation et dans son appropriation par les opérationnels. Une base de connaissances est actualisée et disponible sur intranet. Grâce à sa politique de formation d'auditeurs internes qualité, des audits internes et externes sont régulièrement menés pour s'assurer de la maîtrise des procédures et de l'efficacité des processus.
Le SMQ est évalué chaque année par les entités du Groupe pour s'assurer de sa pertinence, de son adéquation et de son aptitude à atteindre les objectifs fixés.

7.3.4 Les outils de prévention

- *Structure des systèmes d'information*

Le cœur du système d'information du Groupe repose sur un ERP couramment utilisé sur le marché et auquel sont reliées de manière centralisée la plupart des entités du Groupe. Ce logiciel est installé sur un ordinateur central unique, hébergé chez un prestataire extérieur de renom, qui assure un accès continu et les sauvegardes nécessaires.

Le Groupe a opté pour une gestion centralisée des accès aux différents systèmes opérants. Des sécurités sont en place pour contrôler les utilisateurs de la messagerie, de l'ERP et d'une manière générale de l'ensemble des serveurs partagés. Un plan de secours pour l'ERP est testé annuellement.

Il est à noter que Radiall a démarré avec succès au 1er octobre 2013 un nouvel ERP SAP sur la Zone américaine. Ce nouvel ERP, qui est destiné à se déployer sur l'ensemble du Groupe lors des prochaines années, a fait l'objet d'une évaluation de performance et de son intégrité par les auditeurs du Groupe fin 2013 sans identifier de faiblesse majeure.

- *La politique d'assurance du Groupe*

D'une manière générale, la Société a le souci de limiter ses risques financiers. C'est ainsi que Radiall a mis en place une politique de couverture visant à transférer sur des compagnies d'assurances ou des banques des risques dont les conséquences financières ne seraient pas supportables par le Groupe.

Le Groupe a notamment souscrit des polices mondiales pour les dommages aux biens (incluant la perte d'exploitation), la responsabilité civile (tant générale que produits) et les avaries transports. Ont également fait l'objet d'une couverture spécifique le risque clients, le risque de pollution graduelle ou accidentelle dans les sites sensibles, le risque aéronautique et certains risques relatifs à certaines catégories de personnel.
Enfin de manière régulière, le Groupe fait appel à des contrats à terme ou optionnels pour couvrir une partie de ses risques de change et de taux.

7.3.5 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière de la société mère

- *Organisation de la fonction comptable*

La fonction est structurée autour d'un service comptabilité centrale basé au Siège et de comptabilités Usines. La fonction est sous la responsabilité d'un Directeur Comptable dont la mission principale est d'assurer le respect des normes comptables en vigueur (IFRS notamment) dans l'ensemble du Groupe. La comptabilité centrale sous la responsabilité d'un Chef Comptable a en charge les tâches suivantes : comptabilité clients, règlements fournisseurs, trésorerie, paie, consolidation et réconciliation des flux inter sociétés, comptabilité générale, établissement des liasses fiscales et relations avec l'administration. Les comptabilités Usines traitent principalement l'enregistrement des factures fournisseurs (biens, services et immobilisations). Elles reportent fonctionnellement à la comptabilité centrale. Pour l'essentiel, le principe de séparation des fonctions (enregistrement/paiement) est respecté.

- *Organisation des systèmes d'information comptable et financière*

La comptabilité fait partie intégrante de l'ERP et s'articule autour d'un plan de comptes unique valable pour l'ensemble du Groupe. A toutes les écritures de comptabilité générale touchant aux comptes de résultat et à certains comptes de bilan sont associées des écritures analytiques permettant d'établir le « *reporting* » mensuel de gestion.

- *Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes*

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel largement diffusé sur le marché et fonctionnant en client/serveur. Une personne dédiée à la consolidation est sous la responsabilité directe du chef comptable. Celle-ci est régulièrement formée sur les évolutions réglementaires, d'une part, et sur les fonctionnalités de l'outil informatique, d'autre part.

Radiall procède à quatre consolidations par an, au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et au 31 décembre de chaque année. Un planning précis de consolidation est remis à l'avance à chaque société du Groupe dans une optique prévisionnelle et de raccourcissement des délais.

Avant d'être intégrées et vérifiées dans le logiciel de consolidation, les entités saisissent leur liasse standard sur un tableur normé, disposant de contrôle de cohérence permettant de fiabiliser la qualité de l'information fournie. Une revue critique est effectuée et, à tout moment, le service de consolidation peut vérifier, à l'aide d'un accès distant aux comptabilités ERP des filiales, l'adéquation des liasses avec les chiffres locaux.

La mise en œuvre d'un premier logiciel de consolidation multidimensionnel en 2007, avait permis une première étape de fiabilisation des données comptables et de « *reporting* ». Au cours du quatrième trimestre 2012, la Société avait décidé de remplacer ce logiciel de consolidation par un outil de consolidation et de « reporting » intégré de dernière génération et de revoir en profondeur les processus de consolidation statutaire et de gestion. Ce logiciel a été mis en place avec succès au cours du premier trimestre 2013, avec des avancées significatives en matière de fiabilité des données, de productivité, et d'accélération du calendrier de clôture des comptes. Ce logiciel a fait l'objet en fin d'année 2013 d'un audit de fonctionnalité et d'intégrité par les auditeurs du Groupe qui n'a pas mis en évidence de faiblesse majeure.

- *Suivi des provisions*

Au moins deux fois par an, pour la clôture au 30 juin et au 31 décembre, la Direction générale et la Direction financière passent en revue l'ensemble des postes de provisions inscrits au bilan des différentes sociétés.

Ces provisions sont ajustées, au mieux de la connaissance et selon les estimations qui peuvent en être faites dans un souci constant de respect du principe de prudence.

- *Relations avec les Commissaires aux comptes*

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin. Des réunions de préparation, d'avancement et de synthèse ont régulièrement lieu avec les deux cabinets.

Dans un souci d'efficacité, un des Commissaires aux comptes du collège est également auditeur local dans les principales filiales.

Le Groupe s'appuie sur le réseau d'un de ses Commissaires aux comptes pour ses besoins en matière d'audit, en particulier à l'international.

Un plan d'audit est discuté annuellement avec les Commissaires aux comptes. Il permet d'orienter certains travaux sur des domaines de risques particuliers.

7.3.6 La rémunération des Dirigeants et mandataires sociaux

La Société considère que les recommandations du Code MIDDLENEXT de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées s'inscrivent dans sa démarche de gouvernement d'entreprise.

Un grand nombre des mesures préconisées ont d'ailleurs déjà été mises en œuvre au sein du Groupe.

Concernant la rémunération accordée aux dirigeants, elle est fixée au regard des références connues du marché sur le secteur au sein duquel nous opérons.

7.4 Modalités particulières à la participation des actionnaires à l'assemblée Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 9 du Code de commerce, le présent rapport indique que les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées aux articles 21 à 23 des statuts de la Société.

PLAN D'ACTIONS POUR 2014

Dans un souci d'amélioration permanente du contrôle interne du Groupe, le Conseil de Surveillance de Radiall a transmis ses recommandations au Directoire pour l'exercice 2014. Celles-ci s'articulent autour des axes suivants :

- Finaliser la mise à jour de la matrice des risques majeurs du Groupe, et mettre en place les responsabilités managériales permettant d'assurer le suivi et l'anticipation de ces risques.

- Auditer la fonction Achat.

- Conduire des missions d'audit interne sur une ou plusieurs entités du Groupe.

Fait à Aubervilliers, le 26 mars 2014

Yvon Gattaz
Président du Conseil de Surveillance

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE RADIALL S.A

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société RADIALL S.A et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 9 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	SIMON BEILLEVAIRE
FIDUS	ERIC LEBEGUE

9. INFORMATION EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

9.1 Introduction

Dans le domaine des composants d'interconnexion, porté par sa forte capacité d'innovation technologique, et la maîtrise de savoir-faire complexes faisant appel à plusieurs technologies, Radiall prépare l'avenir et conçoit des produits toujours plus performants. Le groupe répond ainsi aux besoins de ses clients tout en satisfaisant aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Radiall tout en exerçant ses activités, se doit également d'intégrer dans sa stratégie une démarche de responsabilité afin de satisfaire les attentes des différentes parties prenantes notamment, ses salariés, ses partenaires, ses clients et ses fournisseurs.

Cette démarche de responsabilité sociétale repose sur des valeurs et une éthique partagées par l'ensemble des salariés: épanouissement des hommes pour construire, éthique pour agir avec intégrité et respecter nos engagements, prospérité de l'entreprise pour durer.

Ce sont les raisons pour lesquelles Radiall a publié ses informations sociales, environnementales et sociétales au cours des 10 dernières années à partir de l'exercice 2002. Cette information était présentée dans le rapport annuel.

La Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, l'article R. 225-105-1 du Code du commerce et son décret d'application correspondant D. 2012-557 du 24 avril 2012 ont notamment défini les données environnementales à fournir dans le rapport annuel, et qui sont présentées par la suite dans cette section.

La majorité des informations détaillées présentées par la suite sont consolidées sur l'ensemble du Groupe.

9.1.1 Les axes stratégiques de la politique Sociale Environnementale et Sociétale (SES)

La politique SES du Groupe Radiall est définie dans sa charte éthique et sociale. La responsabilité d'entreprise se manifeste également par différents engagements tels que :

- L'adoption d'une charte Qualité, Sécurité et Environnement ambitieuse afin de promouvoir le développement de ses salariés, et de mettre en avant les problématiques environnementales dans la conception de ses produits, le contrôle des déchets industriels, la diminution de consommation en énergie, et de promouvoir le respect de l'environnement auprès de fournisseurs et sous-traitants ;
- La promotion du respect de l'environnement par référence à ISO 14001 ;
- le développement d'une politique des ressources humaines dynamique, soucieuse de préserver la santé des salariés et respectueuse du dialogue social ;
- le développement des activités dans le respect total des meilleurs standards de l'éthique commerciale.

Conformément à sa politique, les sites de Shanghai et de Bangalore sont certifiés selon le référentiel de management de l'environnement ISO 14001 depuis de nombreuses années. Le site français de Voreppe a mis en place un système de management de l'environnement non certifié.

9.1.2 Ethique

L'entreprise Radiall au travers de sa charte éthique et sociale signée en juin 2008 soutient un ensemble de valeurs fondamentales sur la base des engagements suivants :

- Respecter le droit international relatif aux Droits de l'Homme ;
- Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme ;
- Respecter la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- Interdire toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Abolir le travail des enfants de manière effective.

L'entreprise continue par ailleurs à marquer sa volonté de promouvoir la diversité et l'égalité des chances sur le fondement de *« La charte de la diversité en entreprise »* dont elle est signataire, et de respecter le principe de non-discrimination dans quelque domaine que ce soit.

L'entreprise déploie aussi des actions pour une meilleure réconciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

9.1.3 La gouvernance SES

Il existe pour chacun des sites une ou des personnes chargées des questions SES. Cette personne, responsable notamment du suivi des consommations, des actions d'amélioration et de la réglementation, peut être un directeur de site, un animateur Qualité/Environnement ou un responsable maintenance.

9.1.4 Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Les services achats prennent en compte au cas par cas des critères environnementaux lors des achats.

A ce titre les conditions générales d'achat de Radiall stipulent certaines exigences sociales et environnementales que doivent respecter les fournisseurs et les sous-traitants et notamment :

- le respect des règlementations locales en termes de droit du travail et conditions d'hygiène et de sécurité ;

- les dispositions de la convention internationale des Nations-Unies sur les droits de l'enfant du 20 novembre 1989 qui interdisent le travail des enfants ;
- le non recours sous quelque forme que ce soit, au travail forcé ou obligatoire tel que défini à l'article 1 de la convention du 25 juin 1957 de l'Organisation Internationale du Travail sur l'abolition du travail forcé ;
- Le respect des règlementations suivantes : les directives ROHS 2011/65/EU (Restriction of Hazardous Substances), WEEE 2012/19/EU (Waste Electrical and Electronic Equipment) et REACH 1907/2006/EU (Registration Evaluation Authorization Chemicals) et à la Directive 2003/11/EC, ainsi que les réglementations « International Traffic in Arms Regulations (ITAR) » et « Export Administration Regulations (EAR) ».

Les principaux sous-traitants sont questionnés ou audités sur l'ensemble de ces points. Certains d'entre eux sont certifiés selon la norme ISO 14001.

9.2 Informations sociales et sociétales

Pour accompagner sa croissance et réaliser ses ambitions, le Groupe doit attirer les meilleurs talents et accompagner ses salariés afin de leur permettre de relever les défis qui sont devant eux.

Par sa politique des ressources humaines ambitieuse, Radiall souhaite :

- encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s ;
- leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale, leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ;
- développer leur employabilité interne et externe en facilitant leur accès à la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leur poste et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité.

9.2.1 Emploi

Répartition d'effectif total du Groupe

	Europe	Amérique	Asie	TOTAL
Personnel salarié au 31 déc. 2013	1 210	203	388	1 801
% femmes	46,91	50,24	37,88	45,32
Permanents au 31 déc. 2013	1 135	203	181	1,519
(dont temps partiel)	*(88)*	-	-	*(88)*
% femmes	48,28	50,24	33,14	46,74
Durée déterminée au 31 déc. 2013	75	-	207	282
% femmes	28	-	42,02	38,29

Evolution des effectifs CDI/CDD au 31 décembre 2013

	Europe	Amérique	Asie	TOTAL
2013	1 210	203	388	1 801
2012	1 181	200	387	1 768
2011	1 187	220	413	1 820
2010	1 148	238	397	1 784
2009	1 152	235	443	1 830

Intérimaires et régies en moyenne annuelle

	Europe	Amériques	Asie	TOTAL
TOTAL	209	557	206	972
Régie	-	554	1	555
Intérim	209	3	205	417

Evolution des intérimaires et régie en moyenne annuelle

	Europe	Amériques	Asie	TOTAL
2013	209	557	206	972
2012	186	400	131	717
2011	203	323	167	693

Répartition géographique de l'effectif total (CDI/ CDD/ moyenne intérimaires) :

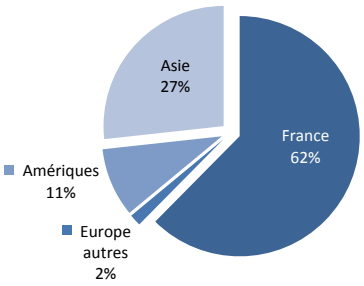

Evolution de l'effectif total (CDI/CDD/moyenne intérimaires) :

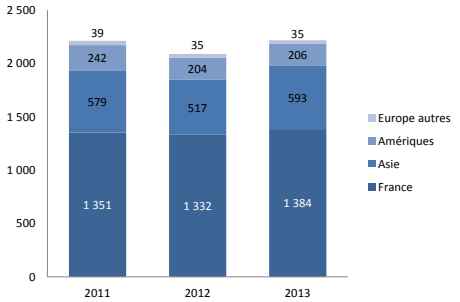

Egalité hommes / femmes :

Les femmes représentent 45 % de l'effectif salarié Groupe au 31 décembre 2013.
Concernant l'égalité Hommes/Femmes, chaque établissement a présenté un rapport d'études comparées sur l'égalité H/F pour leur comité d'établissement respectif. Cette disposition a par ailleurs été évoquée lors des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) avec les représentants syndicaux. Un accord d'entreprise a été signé avec les Délégués Syndicaux Centraux le 5 décembre 2011.

Les mouvements de l'effectif CDI/ CDD sur la période (hors mutations)

	France	Europe *(hors France)*	Amériques	Asie	TOTAL
Embauches	127	2	23	60	212
Départs	98	2	20	59	179
TOTAL	**29**	**0**	**3**	**1**	**33**
Permanents	24	1	3	14	42
Durée déterminée	5	- 1	0	-13	-9

Informations concernant l'ensemble des activités de Radiall en France :

		Effectif salarié 31 déc. 2013	Effectif salarié 31 déc. 2012
Radiall	Rosny-sous-Bois (93)	70	67
	Château-Renault (37)	302	310
	St-Quentin Fallavier (38)	269	237
	Voreppe (38)	367	366
D-Lightsys	Rosny-sous-Bois (93) et St-Quentin Fallavier (38)	-	4
Raydiall	Voiron (38)	45	47
I.D.M.M.	Dôle (39)	122	115
	TOTAL	**1 175**	**1 146**

Détails des sorties d'effectif CDI / CDD sur la période (y compris mutations)

	CDI	CDD	TOTAL
Démission	12	2	**14**
Licenciement cause économique	0	0	**0**
Rupture conventionnelle	1		**1**
Rupture anticipée CDD		2	**2**
Licenciement autres causes	8	0	**8**
Autres (Décès…)	3	0	**3**
Retraite	16	0	**16**
Fin essai	0	1	**1**
Fin de contrat		41	**41**
Transformation en CDI		12	**12**
Mutation	7		**7**
Total France	**47**	**58**	**105**

**** Dont 39 CDI et 7 CDD mutés de Radiall vers Raydiall S.A.S.***

Mobilité géographique interne

France vers France	France vers Etranger
7	0

Répartition d'effectif total groupe (CDI/CDD) par âge

Personnel salarié au 31 déc. 2013	Europe	Amériques	Asie	TOTAL
-26 ans	98	3	33	134
% femmes	*28%*	*33%*	*36%*	*29,85%*
26 – 30ans	89	7	77	173
% femmes	35%	29%	43%	34,52%
31- 50ans	667	100	225	992
% femmes	50%	48%	41%	47,8%
51 ans et +	356	93	53	502
% femmes	51%	55%	17%	48,02%

9.2.2. La formation professionnelle en France

L'objectif principal de la formation professionnelle est le développement des compétences. A ce titre, l'entreprise retient comme priorité :

- toute action permettant soit l'élévation du niveau de qualification soit le développement des compétences professionnelles,
- toute action permettant de favoriser l'employabilité afin de suivre l'évolution des emplois, des technologies ou des organisations du travail.

Personnes formées

Nombre de personnes formées	579
Nombre de stagiaires	1 057
Nombre d'heures stagiaire	14 726

Budget consacré à la formation

Le total des dépenses sur l'exercice affectées au plan de formation de Radiall, en sus des contributions et cotisations obligatoires, a représenté 2,53% de la masse salariale, pour un montant de 844 147 euros.

Bénéficiaires de la formation

	Nombre d'heures de formation	*Nombre de salarié*
Cadres	42%	32%
ETAM	37%	36%
Ouvriers	21%	32%

Axes de formation	Caractéristiques
Métiers / outils	☑ L'augmentation des compétences vers l'innovation des produits, procédés et modes de fonctionnements, ☑ L'accroissement de la polyvalence ☑ Le renforcement des expertises dans les processus clés. ☑ La continuité de la démarche LEAN
Communication et management	☑ L'accompagnement des nouveaux managers. ☑ L'accompagnement de nos managers dans leur rôle de proximité et la cohésion d'équipe
Langues étrangères	☑ Le développement des compétences en langues étrangères des personnes ayant à travailler à l'international ☑ L'accompagnement technique des autres sites Radiall à travers le monde (anglais/espagnol).
Sécurité / Environnement	☑ La poursuite des actions de sensibilisation aux TMS, à la pénibilité.
Gestion de projet	☑ La fiabilisation de nos procédés de fabrication
Informatique	☑ Maintenir les niveaux de connaissances pour les outils de conception, de bureautique et de programmation

9.2.3 Organisation et aménagement du temps de travail en France

Principe

L'organisation du temps de travail est régi par l'accord d'Entreprise "ARTT" de l'année 2000. Le personnel bénéficie de contrats de travail en jours ou en heures. La durée de travail pour les contrats en jours est de 213 jours annuels. La durée du travail des contrats en heures est constituée d'un temps de travail effectif hebdomadaire moyen de 35 heures. Notre accord prévoit la possibilité d'avoir recours à la modulation annuelle si nécessaire. L'entreprise pratique les horaires dits "alternés / décalés" pour l'utilisation étendue des installations industrielles.
Un système de Compte Epargne Temps est en place pour recevoir des jours de congés ou de réduction du temps de travail non pris ; cette épargne permet une sortie différée en temps ou en argent.

Absentéisme en France

Le taux d'absentéisme est calculé en intégrant les absences suivantes : maladie, accidents travail et trajet, maternité, garde enfants malades, absences autorisées ou non autorisées payées ou non payées, grèves, congés individuels de formation.

	Taux d'absentéisme Global	Taux d'absentéisme Maladie
2013	4,00 %	3,67 %
2012	4,69 %	4,13 %
2011	4,79 %	4,15 %

Mesures prises en faveur de l'emploi

Radiall, entreprise « citoyenne », favorise l'emploi local au travers de partenariats notamment avec Pôle emploi. L'entreprise fait partie des entreprises leaders dans les différents bassins d'emploi des sites de production, notamment Château Renault pour l'Indre et Loire et Centr'Alp pour le Pays Voironnais.

Radiall attache une importance à l'intégration et la réinsertion, à ce titre elle a signé la charte sur la diversité en entreprise. Elle accueille des stagiaires en démarche d'insertion professionnelle en collaboration avec l'association Aéronautique des Restaurants du cœur et Relais du cœur créée par Boeing.

L'entreprise a également la volonté d'accompagner les jeunes vers l'industrie au travers de l'apprentissage mais également de « classes en entreprise ». De nombreux stagiaires « école » sont également accueillis chaque année dans l'ensemble des établissements de l'entreprise.

Insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise met en œuvre des actions pour satisfaire son obligation d'emploi de travailleurs handicapés par l'embauche et la sous-traitance de prestations. Au titre de 2013, l'obligation d'emploi est de 62 unités. Pour compléter ses 55,63 unités et son utilisation des prestations de sous-traitance vers les Etablissements et Services d'Aide par le Travail, l'entreprise a versé une contribution financière de compensation de 5 469 euros.

9.2.4 Les conditions d'hygiène et de sécurité

Santé et sécurité

Chaque établissement en France a un CHSCT. La direction réunit les membres du CHSCT et les différents acteurs relatifs à l'hygiène et la sécurité trimestriellement, en réunion ordinaire, pour l'examen des conditions d'hygiène et de sécurité. Il est à noter qu'un Document Unique d'évaluation des risques professionnels est en place et permet d'identifier les dangers et d'évaluer les risques pour le personnel.

Un rapport faisant le bilan de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et rappelant les actions ayant contribué, au cours de l'année écoulée, à la protection de la santé, de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des salariés, est présenté aux membres du CHSCT, ainsi que le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Les accidents du travail en France

	Nbre d'accidents du travail	Moyenne des taux de cotisation A.T.
2013	**18**	**1,84 %**
2012	16	2,03 %
2011	24	1.78 %

Les modalités de calcul du taux de fréquences présenté sont le nombre d'accident du travail divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par 10^6;

- 2013 : 12,28%
- 2012 : 6,60%
- 2011 : 5,63%

9.2.5 Rémunérations

La masse salariale annuelle de l'exercice

(en euros)	2013	2012	2011
Brut SS Radiall	33 352 349	31 418 877	32 469 130
Brut SS Raydiall	1 786 489	1 658	
Brut SS Radiall Systems	-	-	105 743
Brut SS D-Lightsys	-	227 126	287 587
Brut SS I.D.M.M.	3 450 651	3 302 485	3 353 207

Les rémunérations et leur évolution

Pour l'année 2013, les Négociations annuelles obligatoires ont été conduites sur chaque établissement et ont donné lieu à une révision salariale de 3,30 %.

Intéressement et participation

L'accord d'intéressement en vigueur a conduit à provisionner, au 31 décembre 2013, une somme de 2 457 899 euros charges incluses pour l'effectif Radiall SA.

9.2.6 Relations sociales

Chaque établissement en France a un Comité d'établissement et des Délégués du personnel.
Chaque Direction d'établissement réunit mensuellement ces instances. Au niveau de l'entreprise, la Direction réunit les membres du Comité Central d'Entreprise au minimum deux fois par an en réunion ordinaire.

Les œuvres sociales sont gérées par chaque Comité d'Etablissement, qui dispose pour se faire d'un budget spécifique propre.
Pour l'année 2013, Radiall SA a négocié un accord sur la prime de partage des profits, un avenant à l'accord sur la complémentaire santé et un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et contrat intergénérationnel.

9.3 Informations environnementales

9.3.1 Politique générale en matière environnementale

Le groupe Radiall s'attache à la prévention des pollutions, au respect de l'environnement, à l'intégration des problématiques environnementales dans la conception des produits et des procédés.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

L'information du personnel se fait par le biais de panneaux de communication, ainsi que par les réunions mensuelles d'équipes.

Il existe une formation et une sensibilisation des nouveaux entrants. Le personnel est formé aux situations d'urgence (manœuvres organisées sur certains sites avec les services de secours) et à la manipulation des extincteurs.

Enfin il n'existe pas d'action de formation destinée à l'ensemble du personnel. En revanche le personnel traitant des sujets environnementaux peut être amené à suivre des formations spécifiques sur ces thématiques.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des plans d'urgence pour limiter d'éventuelles pollutions sont en place et testés (déversements accidentels, exercice incendie).

Des plans ETARE (ETAblissement REpertorié) sont établis avec les services départementaux de secours pour Voreppe et l'Isle d'Abeau.

Le site de Voreppe possède un conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses et un rapport annuel est rédigé et communiqué à la Direction du site.

Les produits chimiques sont stockés sur rétention et le personnel est régulièrement formé à leur bonne manipulation.

Aucune indemnité n'a été versée par Radiall pour cause de pollution, et aucune action de réparation n'a été engagée contre elle en 2013.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune action n'a été engagée à ce jour pour l'adaptation au changement climatique. Aucun site Radiall ne se situe en zones sensibles et les consommations d'eau sont trop faibles pour être impactées par des mesures de restrictions importantes.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Par ses activités, Radiall a peu d'impact direct sur la biodiversité car elle n'intervient pas sur le milieu extérieur. Radiall ne participe pas pour le moment présent à des opérations externes de développement de la biodiversité (reboisement,…).

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Fabricants de composants électriques et électroniques, Radiall est soumise à la législation européenne (Directives RoHS et WEEE, Règlement REACH). Cette législation a pour but la limitation des substances dangereuses et l'amélioration de la gestion des produits chimiques.

Le respect de ces réglementations, notamment la suppression du plomb, sont les mesures fortes prises par Radiall pour la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Utilisation durable des ressources

Les consommations d'eau, de matières premières et d'énergie des sites industriels de Radiall sont peu significatives en termes quantitatifs. Ceci est dû aux activités développées sur ces sites.

9.3.2 Les impacts environnementaux

Eau

La consommation d'eau à usage industriel au niveau du Groupe s'élève environ à 24 515 m^3 en baisse sur les dernières années en France mais en hausse d'environ 28% au niveau du groupe dû à une augmentation d'activité. Il n'y a pas eu de prélèvement directement dans le milieu naturel.

Cette eau est utilisée pour le traitement de surface des sites de Voreppe, Obregon et Shanghai, la tribofinition des sites de Voreppe et de Dôle, et le lavage de Dôle.

Des systèmes de refroidissement performants sont en place pour supprimer les circuits ouverts pour les sites français et l'évapo-concentrateur de Voreppe permet la réutilisation d'eau dans le process.

La consommation en eaux sanitaires s'est élevée à 27 450 m^3 pour l'ensemble du groupe.

Il n'existe pas de contraintes locales pour l'alimentation en eau des sites.

Rejets dans l'air

La partie la plus importante des rejets est constituée par les émissions des chaudières à gaz utilisées pour le chauffage, qui produisent essentiellement du gaz carbonique et des oxydes d'azote.

Les chaudières sont entretenues et vérifiées afin de limiter au mieux ces rejets. Des calculs de rendement sont faits pour celles des sites français ayant une puissance supérieure à 400 kW.

Aucun des sites français n'est soumis à un plan de gestion des solvants. Les solvants de nettoyage chloré (Trichloréthylène, Dichlorométhane) ou non (hydro-fluoro-éther, acétone, alcool) représentent moins de 11 tonnes en utilisation et environ 1 tonne en émissions.

Les rejets d'extractions des bains de traitement de surface (acide, cyanure) sont peu significatifs en quantité mais, d'impact plus important. Pour cela, une séparation des réseaux et un lavage des émissions cyanurées et acides ont été mis en place sur Voreppe et ont réduit très fortement les quantités émises.

Les rejets de gaz à effet de serre

Conformément à l'article 75 de la loi Grenelle 2, Radiall a réalisé un bilan de gaz à effet de serre pour ses activités en France.

Le périmètre de ce bilan s'étend aux émissions directes de gaz à effet de serre et aux émissions indirectes liées à l'énergie, les postes non obligatoires n'ayant pas été retenus pour l'instant par Radiall.

Le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre date de 2011, mais des actions sont mises en œuvre pour limiter les rejets dans l'air et sont décrites dans le paragraphe précèdent.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de Radiall pour l'année de référence 2011 s'élève à 2033 tonnes d'équivalent CO^2. Ces émissions sont constituées à 95% par la combustion du gaz naturel et du fioul pour le chauffage et celles liées à la production d'électricité.

Rejets dans l'eau

Les sites de Voreppe, d'Obregon et de Shanghai sont les plus significatifs pour l'environnement. Ils possèdent une station de détoxication permettant de traiter les eaux et bains usés de l'unité de traitement de surface.

Grace à la mise en place d'un évapo-concentrateur, le site de Voreppe a pu supprimer complétement ses rejets en 2013.

Deux sites d'usinage français ont des rejets issus d'activité de tribofinition de l'ordre de 1 à 5 m^3 par jour. Un traitement des eaux de tribofinition a été mis en place sur le site de Dôle en 2011.

Des déshuileurs sont mis en place lors de l'aménagement des aires de stationnement, conformément à la réglementation en vigueur.

Déchets FRANCE

Les déchets industriels non dangereux (DND) produits par l'ensemble des sites représentent environ 318 tonnes, production en baisse de 13 % par rapport à 2013.

Ils sont constitués de papier, cartons, ferraille, copeaux, chute de plastique, déchets de cantine et sont traités par des repreneurs agréés.

Ces déchets sont recyclés en moyenne à 58 %.

Les déchets dangereux (DD) représentent 715 tonnes en hausse due au principe de traitement des eaux en rejet zéro du traitement de surface de Voreppe qui produit des concentrâtes.

Ces déchets correspondent également aux déchets générés par le traitement de surface : bains cyanurés et métalliques fortement concentrés, boues d'hydroxydes métalliques, à certaines huiles et chiffons souillés des centres d'usinage, ils sont traités en externe par des entreprises agrées.

Les boues d'hydroxydes métalliques issues du retraitement des eaux de Voreppe ainsi que des eaux résiduaires de tribofinition représentent une trentaine de tonnes. Elles sont recyclées en partie puis stockées en centres d'enfouissement agrées. Aucun rejet dans le sol n'est effectué sous forme liquide ou solide.

Déchets FILIALES

Les sites de Shanghai et d'Obregon génèrent 313 tonnes de déchets industriels en 2013 dont 234 tonnes de déchets dangereux, une part importante d'entre eux a été recyclée.

De façon globale, la production de déchets du Groupe représente 1 514 tonnes, dont 950 tonnes de déchets dangereux.

Autres émissions

Des mesures internes de bruit sont faites ponctuellement sous l'égide des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et des médecins du travail de chaque site français. Radiall n'a reçu aucune plainte relative à des nuisances sonores, visuelles ou olfactives.

Energie

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

La consommation d'énergie totale au niveau du Groupe est de 26.8 GWh, dont 4,3 GWh de gaz naturel et 22.5 GWh d'électricité. Cette consommation est en hausse en raison d'une augmentation de la consommation d'électricité.

L'amélioration de l'efficacité énergétique s'est fait sur certains sites par des changements de luminaires (led), la mise en place de détecteurs pour allumage et la mise en place de systèmes récupérateurs de chaleur ou l'arrêt des compresseurs pendant les congés et weekends.

La prise en compte des sources d'énergies renouvelables n'est pas encore réalisée sur les différents sites industriels.

Matières premières

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Les principales matières premières utilisées sur les sites sont des alliages cuivrés, des plastiques et des téflons. Les sites consomment également des produits chimiques, tels que des solvants, des huiles et des solutions de métaux utilisés pour le revêtement des produits finis.

Le recyclage des emballages et la récupération des métaux permettent de minimiser l'impact sur le milieu. Une part très importante des déchets métalliques issus des ateliers mécaniques est revendue à des fondeurs qui réintègrent le métal dans la chaîne de distribution.

Conditions d'utilisation des sols

L'utilisation des sols se limite à l'implantation des bâtiments et des parkings. Il n'existe pas de dépôts de matières sur sol, ni d'épandage de boues ou d'eaux usées. Les machines d'usinage de Voreppe sont positionnées sur des sols étanches.

9.4 Note méthodologique

Les indicateurs SES publiés dans ce chapitre ont été élaborés par un groupe d'experts fonctions et métiers du Groupe.

Engagée dans un processus d'amélioration continue, Radiall s'efforce à construire un référentiel d'indicateurs tenant compte des obligations légales et adapté à Radiall et à son activité.

Le Groupe a choisi de faire vérifier par son commissaire aux comptes, Mazars, un certain nombre d'indicateurs conformément à l'article 225 de la loi Grenelle 2.

Périmètre

Indicateurs sociaux

Le périmètre de reporting social couvre Radiall SA et l'ensemble des filiales contrôlées directement ou indirectement à plus de 50%, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent.

Indicateurs environnementaux

L'information présentée dans ce chapitre est basée sur l'activité des sites industriels de la Société Radiall en France (Voreppe, L'Isle d'Abeau, Château-Renault et Dôle), en Chine (Shanghai) en Inde (Bangalore), aux Etats-Unis (New Haven), et au Mexique (Obregon) et de la filiale Raydiall en France (Voiron).

Ce rapport est réalisé à partir des données 2013 et prend en compte les données définies dans l'article R225-105-1 en se fondant sur trois principes :

- Les impacts des activités sur l'environnement,
- Les mesures prises pour limiter ces impacts, et
- La prévention des situations d'urgence.

Variations de périmètre

En cas de variation de périmètre (créations, cessions, liquidations, acquisitions, ou changement de participations de sociétés) les données sont incluses dans le périmètre à partir de la date de changement de participation.

Collecte des données

Indicateurs sociaux

Le reporting des données sociales est mensuel.

Les données sociales sont collectées dans chacune des filiales contrôlées directement ou indirectement via une maquette standard.

La direction des ressources humaines du Groupe assure la consolidation des données sociales ainsi remontées après avoir réalisé des contrôles de cohérence.

Indicateurs environnementaux

La plupart des données environnementales sont préparées sur une base mensuelle par le responsable environnement de chaque site.

Ces données sont collectées pour l'ensemble des sites via une maquette standard puis consolidées après réalisation des contrôles de cohérence sur une base annuelle.

Précisions sur certains indicateurs

La définition de l'ensemble des indicateurs et les méthodes de calcul sont mises à dispositions des contributeurs. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-dessous par familles d'indicateurs.

Effectifs

Les effectifs comprennent l'ensemble des salariés liés par un contrat de travail en CDI et CDD ou équivalent pour les filiales étrangères. Leur dénombrement est effectué en personne physique à fin de mois échu.

Le personnel sous contrat de régie ou d'intérim est calculé sur la base d'un effectif pondéré mensuel à fin de mois échu.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme correspond au total des heures d'absences payées ou non payées (maladie, accident du travail et de trajet, maternité, congés conventionnels) divisés par le nombre d'heures théoriques travaillées.

Les données portent sur le périmètre France.

Formation

L'indicateur correspond aux heures de formation et porte uniquement sur le périmètre France et inclut toutes les heures dispensées, y compris les heures de DIF.

Consommation en eau

L'indicateur consommation en eau porte à la fois sur la consommation en eau industrielle utilisée entre autre pour le traitement de surface, mais aussi en eau sanitaire.
Il s'agit uniquement d'eau distribuée par un opérateur privé ou public. Il n'existe pas de prélèvement directement dans le milieu naturel en surface ou souterrain.

Déchets

Correspond à l'ensemble des déchets générés par l'activité des sites industriels. Sont considérés comme dangereux les déchets liés :

- Bains cyanurés et bains métalliques
- Boues d'hydroxydes métalliques
- Eaux usées issues d'évapo-concentrateur
- Huiles et chiffons souillés des centres d'usinage.

Aucun rejet de ces déchets dangereux n'est effectué dans le milieu naturel, ils sont traités en externe par des entreprises agréées

Rejets de gaz à effet serre

Les émissions portent sur les émissions directes et indirectes associées à l'énergie telles que définies dans l'article 75 de la loi Grenelle 2.

Accidents du travail

L'indicateur porte sur les accidents du travail tel que défini par le code de la Sécurité Sociale.

Les données portent sur le périmètre France.

Masse salariale

La masse salariale désigne le cumul des rémunérations brutes (salaires, primes, et avantages) des salariés versées au cours de l'exercice écoulé.

Indicateurs non retenus

Les indicateurs présentés dans ce chapitre ont été retenus au regard de leur pertinence par rapport aux enjeux sous-jacents et aux principaux impacts du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale.

Le tableau présente l'ensemble des informations recommandées par le décret d'application de la loi Grenelle 2 et l'information présentée et retenue dans le présent chapitre.

Information recommandée	Information retenue	Page
Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	26
Embauches et les licenciements	Embauches et les licenciements	27
Rémunérations et leur évolution	Rémunérations et leur évolution	29
Organisation du temps de travail	Organisation du temps de travail en France	28
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation pour les sites français	29
Le bilan des accords collectifs	Le bilan des accords collectifs en France	29
Les conditions de santé et de sécurité au travail	Les conditions de santé et de sécurité au travail en France	28
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Pas d'accord signé sur ce thème	-
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation en France	27
Le nombre total d'heures de formation	Le nombre total d'heures de formation en France	27
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	26
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées en France	28
La politique de lutte contre les discriminations	La politique de lutte contre les discriminations	25
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	29
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	29
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	29
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	30
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	30
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	31
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	30
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	Le secteur dans lequel opère le groupe est considéré comme un secteur dans lequel les droits de l'homme ne sont pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas Radiall d'être vigilant dans sa sphère d'influence.	Non applicable
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	31

Information recommandé	Indicateur retenu	Page
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	31
Les rejets de gaz à effet de serre	Les rejets de gaz à effet de serre	30
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	29
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional	Insertion professionnelle	28
Sur les populations riveraines ou locales		28
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux avec les sous-traitants et les fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux avec les sous-traitants et les fournisseurs	25
L'absentéisme	L'absentéisme en France	28
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Fréquence des accidents du travail en France	29
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective en France	25
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession²	26
L'élimination du travail forcé ou obligatoire	L'élimination du travail forcé ou obligatoire	25
L'abolition effective du travail des enfants	L'abolition effective du travail des enfants	25
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non applicable	
L'utilisation des sols	Condition d'utilisation des sols	31
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	29
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	25
Les actions engagées pour prévenir la corruption	Les actions engagées pour prévenir la corruption	25
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	30

10. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le Cofrac, et membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Radiall, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans le paragraphe « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre les 18 décembre 2013 et 28 février 2014 pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[1].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 9.4 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

[1] ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[1] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif du périmètre que nous avons sélectionnées[2] en fonction de leur activité, de leur contribution, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 41 % des effectifs et entre 14 % et 47 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Courbevoie, le 9 avril 2014

L'organisme tiers indépendant,

MAZARS SAS

Emmanuelle Rigaudias *Associée RSE et Développement Durable*

Simon Beillevaire *Associé*

[1] Indicateurs quantitatifs sociaux : effectifs totaux, par zone géographique, taux de fréquence des accidents du travail ; Indicateurs quantitatifs environnementaux : consommation d'énergie, consommation d'eau totale, production globale de déchets en tonne, productions de déchets dangereux en tonne ;

[2] Le site de Voreppe pour l'ensemble des informations sociales et environnementales les plus importantes et sur le site d'Isle d'Abeau pour les informations relatives aux effectifs ainsi qu'aux consommations d'eau ;

II. COMPTES CONSOLIDES

1. COMPTES CONSOLIDES 37

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2013 38

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013 39

État du résultat global consolidé 39

Tableaux des flux financiers 40

Variation des capitaux propres 40

Annexe sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013 41

Note 1. Présentation générale 41
Note 2. Principes comptables 41
Note 3. Périmètre de consolidation 48
Note 4. Information sectorielle 48
Note 5. Ecarts d'acquisition et immobilisation incorporelles 49
Note 6. Immobilisations corporelles 50
Note 7. Immobilisations financières 50
Note 8. Stocks 50
Note 9. Créances clients 50
Note 10. Autres créances 50
Note 11. Trésorerie et équivalents de trésorerie 50
Note 12. Capitaux propres 51
Note 13. Provisions 52
Note 14. Emprunts et autres passifs financiers 53
Note 15. Autres dettes 53
Note 16. Instruments financiers et gestion des risques financiers 53
Note 17. Impôts sur les résultats 56
Note 18. Effectifs et frais de personnel 56
Note 19. Frais de recherche et de développement 56
Note 20. Autres produits et charges d'exploitation 56
Note 21. Dépréciation de l'actif non courant 56
Note 22. Dépréciation de l'actif courant et dotations aux provisions 56
Note 23. Charges et produits non courants 56
Note 24. Autres produits et charges financiers 56
Note 25. Rémunération des auditeurs 57
Note 26. Engagements hors bilan 57
Note 27. Informations relatives aux parties liées 58
Note 29. Evènements postérieurs à la clôture 58

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLES 59

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
Immobilisations incorporelles	Note 5	8 722	8 994
Ecarts d'acquisition	Note 5	8 498	8 885
Immobilisations corporelles	Note 6	57 493	56 267
Immobilisations financières	Note 7	330	217
Impôts différés actifs	Note 17	1 865	2 379
ACTIFS NON COURANTS		**76 908**	**76 742**
Stocks	Note 8	46 441	41 758
Créances clients et comptes rattachés	Note 9	44 025	32 564
Autres créances	Note 10	10 175	7 544
Impôts sur le résultat	Note 17	3 999	4 339
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	Note 11	49 173	44 888
ACTIFS COURANTS		**153 813**	**131 093**
TOTAL ACTIFS		**230 721**	**207 835**
Capital		2 817	2 817
Primes		11 929	11 929
Réserve groupe		114 059	102 350
Ecarts de conversion		-1 779	1 247
Résultat part du groupe		17 154	13 237
Intérêts minoritaires		5 877	5 142
CAPITAUX PROPRES	**Note 12**	**150 058**	**136 722**
Impôts différés passifs	Note 17	4 626	5 145
Dettes financières à long terme	Note 14	13 701	13 776
Provisions non courantes	Note 13	8 151	8 216
PASSIFS NON COURANTS		**26 477**	**27 137**
Dettes financières à court terme	Note 14	848	644
Dettes fournisseurs		26 102	19 730
Autres dettes	Note 15	26 087	21 005
Provisions courantes	Note 13	321	1 193
Impôts sur le résultat	Note 17	828	1 404
PASSIFS COURANTS		**54 185**	**43 976**
TOTAL PASSIF		**230 721**	**207 835**

** inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)*

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
Chiffre d'Affaires	Note 4	**235 119**	**220 058**
Autres produits d'exploitation		0	67
Produits des activités ordinaires		**235 119**	**220 125**
Achats consommés		-67 523	-64 316
Variation des stocks d'en cours et de produits finis		3 816	-1 017
Charges de personnel	Note 18	-92 835	-86 887
Charges externes		-39 810	-36 552
Impôts et taxes		-2 604	-2 581
Autres produits et charges d'exploitation	Note 20	120	890
Dépréciations de l'actif non courant	Note 21	-9 719	-9 894
Dépréciations de l'actif courant et dotations aux provisions	Note 22	-1 596	-1 432
Résultat opérationnel courant		**24 969**	**18 336**
Résultat opérationnel courant en % du chiffre d'affaires		***10,62%***	***8,29%***
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 23	0	1 474
Résultat opérationnel		**24 969**	**19 810**
Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires		***10,62%***	***8,96%***
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		167	359
Coût de l'endettement financier brut		-702	-1 026
Coût de l'endettement financier net		**-535**	**-667**
Autres produits et charges financières	Note 24	-31	-73
Charges d'impôt	Note 17	-5 872	-5 164
Résultat Net		**18 530**	**13 906**
Résultat Minoritaire		1 376	669
Résultat Net Part Groupe		17 154	13 237
Résultat par action (en euros)	Note 12	9,48	7,31
Résultat dilué par action (en euros)	Note 12	9,48	7,31

** inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)*

État du résultat global consolidé

	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
Résultat net de la période	**18 530**	**13 906**
Reconnaissance des gains (et pertes) actuariels sur les engagements de retraite en autres éléments du résultat global	339	-1 200
Impôts différés sur les reconnaissances de gains et pertes actuariels	-113	400
Ecart de conversion	-3 126	-1 226
Autres éléments du résultat global	108	
Eléments non recyclables en compte de résultat	**-2 792**	**-2 026**
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêt	339	53
Impôts différés sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers	-113	-18
Eléments recyclables en compte de résultat	**226**	**35**
Total des autres éléments du résultat global	**-2 566**	**-1 991**
Total des produits et charges reconnus sur la période	**15 964**	**11 915**
Attribuables aux		
- actionnaires de Radiall SA	14 688	11 292
- intérêts minoritaires	1 276	623

** inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)*

Tableau des flux financiers

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
Résultat groupe	17 154	13 237
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	1 376	669
Dotations nettes aux amortissements	9 705	9 894
Variation nettes des provisions	-446	1 492
Variation de juste valeur sur couverture non efficace	173	-763
+/- Values de cession	77	-2 245
Charges d'intérêt	702	1 026
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	5 872	5 164
Capacité d'autofinancement	**34 613**	**28 474**
Variation de stocks	-5 606	1 150
Variation des créances d'exploitation	-12 506	1 349
Variation des dettes d'exploitation	6 663	1 735
Variation des autres actifs et passifs	1 827	413
Variation du besoin en fonds de roulement	**-9 623**	**4 647**
Intérêts décaissés	**-700**	**-1 500**
Impôt décaissés	**-6 200**	**-6 249**
Flux de trésorerié généré par l'activité	**18 090**	**25 372**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-480	-282
Acquisition d'immobilisations corporelles	-11 524	-6 828
Acquisition d'immobilisations financières	-162	-25
Cessions d'immobilisations - Corporelles et Incorporelles	686	650
Cession et Remboursement d'immobilisations financières	29	21
Trésorerie nette sur acquisitions / cessions de filiales	0	4 075
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-11 451**	**-2 389**
Augmentation / réduction de capital ou d'apport		
Dividendes versés aux actionnaires de RADIALL	-2 081	-1 630
Dividendes versés aux minoritaires	-561	
Achats et cessions d'actions propres	0	45
Encaissements provenants des emprunts		7 000
Remboursement d'emprunts	-756	-20 872
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	**-3 398**	**-15 457**
Incidence des variations de taux de change	**1 045**	**-173**
Variation de la trésorerie	**4 285**	**7 353**
Trésorerie à l'ouverture	**44 888**	**37 536**
Trésorerie à la clôture	**49 173**	**44 888**

** inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)*

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserve consolidées	Ecarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres publiés au 31/12/2011	**1 848 124**	**2 817**	**11 929**	**105 534**	**2 427**	**122 707**	**4 550**	**127 257**
Incidence de l' application de la norme IAS 19 révisée				-833		-833		-833
Capitaux propres retraités au 31/01/2012	**1 848 124**	**2 817**	**11 929**	**104 701**	**2 427**	**121 874**	**4 550**	**126 424**
Produits et charges enregistrés en autres éléments du résultat global				-765	-1 180	-1 945	-46	-1 991
Résultat de la période				13 180		13 180	669	13 849
Distribution des dividendes				-1 630		-1 630		-1 630
Actions propres				40		40		40
Variation de périmètre				4		4	-31	-27
Incidence de l' application de la norme IAS 19 révisée				57		57		57
Capitaux propres retraités au 31/12/2012	**1 848 124**	**2 817**	**11 929**	**115 587**	**1 247**	**131 580**	**5 142**	**136 722**
Produits et charges enregistrés dans les capitaux propres				560	-3 026	-2 466	-100	-2 566
Résultat de la période				17 154		17 154	1 376	18 530
Dividendes				-2 081		-2 081	-561	-2 642
Actions propres								
Mouvement de périmètre				-7		-7	21	14
Capitaux propres au 31/12/2013	**1 848 124**	**2 817**	**11 929**	**131 213**	**-1 779**	**144 180**	**5 877**	**150 058**

** inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)*

Annexe sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013

Note 1 - Présentation générale

Groupe industriel spécialisé dans la conception, le développement et la fabrication de composants électroniques, Radiall est un acteur reconnu dans ses marchés : les Télécommunications, les applications Militaires et Aéronautiques, l'Automobile. Très tourné vers l'international, le Groupe est présent sur les cinq continents par le biais de ses filiales et d'un réseau actif d'agents et de distributeurs.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance de Radiall le 26 mars 2014.

Note 2 - Principes comptables

2.1 Principe d'élaboration

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés de l'exercice 2013 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS et les interprétations de l'IFRS-IC applicables au 31 décembre 2013 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs tel que préconisé par les normes IFRS. Les catégories sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de Radiall SA et de ses filiales après élimination des rubriques et transactions intragroupes.

2.2 Changement dans les principes comptables

IAS 19 révisée : avantages au personnel – régimes à prestations définies

L'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée entraîne pour le Groupe Radiall les modifications suivantes concernant la comptabilisation des engagements de retraite :

- Suppression des différentes méthodes de comptabilisation des écarts actuariels pour n'en retenir qu'une seule : leur enregistrement dans les autres éléments du résultat global.

Cette modification est sans effet sur les états financiers consolidés du groupe Radiall qui avait opté pour l'application de la méthode dite du SORIE.

- Comptabilisation immédiate de l'intégralité des engagements vis-à-vis des salariés à la clôture de chaque exercice. Ceci revient à reconnaitre au bilan l'intégralité du passif actualisé.

En effet, l'amortissement du coût des services passés (résultant de changements de régimes de retraite) sur la durée résiduelle d'acquisition des nouveaux droits est supprimé.

Dans le cas du Groupe Radiall, cette modification comptable a pour conséquence de reconnaitre immédiatement au bilan une provision complémentaire (qui résulte d'une réévaluation des droits des salariés français suite à un changement de la convention collective en 2010) qui était précédemment reconnue progressivement sur 17 ans.

- Modification du mode de calcul des produits financiers en raison de la suppression du rendement attendu des actifs de couverture.

En effet, dorénavant, quelle que soit la stratégie de placement des actifs du régime, il convient de retenir comme taux de rendement le taux d'actualisation de la dette. Cette modification est sans effet sur les états financiers du groupe Radiall qui n'a pas d'actifs de couverture.

En application des normes IFRS, le Groupe Radiall a appliqué le changement de méthode de comptabilisation des engagements de retraites de manière rétrospective, ce qui consiste à retraiter l'exercice comparatif (soit les informations financières 2012 qui figurent dans les états financiers consolidés). Ainsi, les coûts des services passés non provisionnés au 1er janvier 2012 ont été comptabilisés, net d'impôts, au niveau des réserves consolidées du groupe. Postérieurement au 1er janvier 2012, ces coûts ont été comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont encourus. A ce titre les retraitements sont les suivants :

- Augmentation du résultat 2012 de 57 k€, net d'impôts différés
- Augmentation de la provision au 31 décembre 2012 de 1 163 k€
- Diminution corrélative des capitaux propres au 31 décembre 2012 de 776 k€, net d'impôts différés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012 publié	Impact IAS19	31 déc. 2012 retraité
Immobilisations incorporelles	8 994		8 994
Ecarts d'acquisition	8 885		8 885
Immobilisations corporelles	56 267		56 267
Immobilisations financières	217		217
Impôts différés actifs	1 992	387	2 379
ACTIFS NON COURANTS	**76 355**	**387**	**76 742**
Stocks	41 758		41 758
Créances clients et comptes rattachés	32 564		32 564
Autres créances	7 544		7 544
Impôts sur le résultat	4 339		4 339
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	44 888		44 888
ACTIFS COURANTS	**131 093**		**131 093**
TOTAL ACTIFS	**207 448**	**387**	**207 835**
Capital	2 817		2 817
Primes	11 929		11 929
Réserve groupe	103 183	-833	102 350
Ecarts de conversion	1 247		1 247
Résultat part du groupe	13 180	57	13 237
Intérêts minoritaires	5 142		5 142
CAPITAUX PROPRES	**137 498**	**-776**	**136 722**
Impôts différés passifs	5 145		5 145
Dettes financières à long terme	13 776		13 776
Provisions non courantes	7 053	1 163	8 216
PASSIFS NON COURANTS	**25 974**	**1 163**	**27 137**
Dettes financières à court terme	644		644
Dettes fournisseurs	19 730		19 730
Autres dettes	21 005		21 005
Provisions courantes	1 193		1 193
Impôts sur le résultat	1 404		1 404
PASSIFS COURANTS	**43 976**		**43 976**
TOTAL PASSIF	**207 448**	**387**	**207 835**

IFRS 13 : évaluation de la juste valeur

IFRS 13 fournit les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IFRS. En revanche, cette nouvelle norme ne modifie pas les situations où la juste valeur doit être utilisée dans le reporting financier.
Le groupe a réexaminé ses traitements en matière d'évaluation de la juste valeur et a conclu que l'application d'IFRS 13 n'a pas d'impact matériel.

Amendement IFRS 7 « Information à fournir sur la compensation des actifs et des passifs financiers »

L'amendement à IFRS 7 est d'application obligatoire au 1er janvier 2013. Cet amendement porte sur la compensation des actifs et passifs financiers, et plus spécifiquement sur des informations additionnelles à donner en annexe.

Amendement à IAS 1 : « Présentation des autres éléments du résultat global ».

Cet amendement exige :

- des sous-totaux distincts des éléments composant les « autres éléments du résultat global » qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.
- que les impôts relatifs aux éléments présentés avant impôts soient présentés de manière séparée pour chacun des deux groupes d'éléments composant l'état du résultat global.
  L'état du résultat global consolidé est présenté en application de cet amendement.

Amendement à IAS12 : « Recouvrement des actifs sous-jacents »

Amélioration des IFRS : « Cycle 2009-2011 »

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence sur les comptes de Radiall

Impacts attendus des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ou ultérieurement

Le « Package consolidation », qui a été adopté par l'Union Européenne en 2012, sera applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. Il n'a pas été appliqué par anticipation par le Groupe Radiall. Il comprend les normes suivantes :

- La norme IFRS 10 «Etats financiers consolidés» et ses amendements qui remplaceront la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ».
- La norme IFRS 11 « Partenariats » et ses amendements qui remplaceront la norme IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par les co-entrepreneurs ».
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».
- La révision des normes IAS 27 renommée « Etats financiers individuels » et IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ».

L'application de ces normes a été revue par la Direction et devrait conduire à intégrer suivant la méthode de la mise en équivalence la société Raydiall à compter du 1er janvier 2014, qui était consolidée depuis le 1er juillet 2012 suivant la méthode d'intégration proportionnelle.
L'impact de la mise en équivalence de Raydiall au 1er janvier 2013 serait une diminution du chiffre d'affaires de 4,2 M€ et une croissance du résultat opérationnel courant de 0,3 M€.

Amendement à IAS 32 : « Présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »

Amendements à IAS 36 : « Montant recouvrable des actifs non financiers »

Amendements IAS 39 : « Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture »

IFRIC 21 : « Taxes » (« levies »)

Amendements IAS19 : « Contribution des employés »

Amélioration des IFRS : « Cycle 2010-2012 et 2011-2013 ».

La détermination des impacts de ces nouveaux amendements, normes et interprétations est en cours.

2.3 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Radiall exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Les sociétés dans lesquelles Radiall exerce une influence notable sont mises en équivalence. Il existe dans le Groupe une société sous contrôle conjoint consolidée par intégration proportionnelle (voir note 2.2 : révision des normes IAS 27 et IAS 28).
La liste des filiales, coentreprises et sociétés associées du groupe est présentée dans la note 3.

2.4 Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle,
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.
  Cette option est disponible au cas par cas pour chaque acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- (i) la juste valeur de la contrepartie transférée, compléments de prix inclus, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, et
- (ii) le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires a pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition à hauteur de la part attribuable à ces intérêts minoritaires, résultant ainsi en la constatation d'un écart d'acquisition dit « complet ».
Le prix d'acquisition et son affectation doivent être finalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.
Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat. Ultérieurement, l'écart d'acquisition est évalué à son montant d'origine, diminué le cas échéant du cumul des pertes de valeur enregistrées.
En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises,
- Les éventuels compléments de prix sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. A compter de la fin du délai d'affectation, soit un an après la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur est constaté en résultat. A l'intérieur du délai d'affectation, les changements de cette juste valeur liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont également comptabilisés en résultat. Les autres changements sont comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition.
- les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charges de la période,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Radiall,
- les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de Radiall et la devise de présentation du groupe.

Etats financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie de fonctionnement différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les entreprises du Groupe dans la monnaie de fonctionnement au cours moyen du mois de la transaction.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat en « *Autres produits et charges d'exploitation* » ou en « *Autres produits et charges financiers* » selon la nature des flux ou des créances et dettes auxquels ils se rapportent.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupes en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres, en « *Ecarts de conversion* ».

La comptabilisation des instruments de couverture de change est décrite dans la note 16.2 de la présente annexe.

Les principaux cours de clôture retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant la contre-valeur d'un euro en unité de devise étrangère).

	2013		2012	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD	1,379	1,328	1,319	1,286
CNY	8,349	8,165	8,221	8,109
GBP	0,834	0,849	0,816	0,811
HKD	10,693	10,302	10,226	9,973
JPY	144,720	129,659	113,610	102,621
INR	85,366	77,875	72,560	68,629

2.6 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment :

- de la détermination des éventuelles dépréciations des actifs corporels et incorporels,
- de la détermination du montant des provisions pour risques et charges,
- des avantages au personnel : hypothèses mises à jour annuellement, telles que la probabilité du maintien du personnel dans le groupe jusqu'au départ à la retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future, le taux d'actualisation et le taux d'inflation,
- des dépréciations des stocks,
- des impôts différés actifs,
- et de certains éléments du passif financier.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date de clôture. Celles-ci peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.7 Frais d'étude de recherche et de développement

Les frais d'étude et de recherche ne sont pas immobilisables. Les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement sont amortis en fonction des quantités de produits livrés sur la base des contrats initiaux.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.8 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont constituées principalement de brevets, licences, marques, portefeuille clients et de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût historique est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement linéaire est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie :

- Licences et brevets : Durée contractuelle sans excéder 10 ans ;
- Marques : Non amorties lorsqu'elles sont à durée de vie indéfinie : dans ce cas, elles font l'objet d'un test de perte de valeur annuel ;
- Portefeuille client : Durée déterminée lors de l'acquisition sans pouvoir excéder 20 ans ;
- Logiciels : 4 à 8 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

2.9 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles* , la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus sauf s'ils ont pour conséquence d'augmenter de manière significative les performances de l'actif en termes de capacité, d'amélioration de la qualité ou de durée de vie.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 *« Contrats de location »,* sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition, diminuée le cas échéant de la valeur résiduelle estimée. Sauf cas particulier les valeurs résiduelles sont nulles.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût d'acquisition des immobilisations. Le groupe ne possède aucune immobilisation dont la durée de construction justifie la capitalisation de coûts d'emprunt dans son prix de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation :

- Constructions : 20 ans
- Installations techniques,
- matériels et outillages : 3 à 20 ans
- Matériels informatiques : 3 à 4 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

2.10 Perte de valeur des actifs

Principes

La direction réexamine la valeur des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours chaque fois qu'un indice interne ou externe (ex : événements ou modifications d'environnement de marché) indique un risque de perte de valeur de ces actifs.

En outre, conformément aux normes comptables appliquées, les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours sont soumis à un test de dépréciation, mis en œuvre au quatrième trimestre de chaque exercice, sauf exception.

Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou, le cas échéant, de groupes d'UGT, à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition, le cas échéant. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
Les UGT identifiées dans le Groupe sont le plus souvent des entités juridiques.

Méthodologie retenue

La valeur recouvrable est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession), telles que définies ci-après pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs. En particulier, Radiall met en œuvre le test de dépréciation des écarts d'acquisition au niveau des UGT ou de groupes d'UGT, en fonction du niveau auquel la Direction mesure le retour sur investissement des activités.

La valeur d'utilité de chaque UGT ou groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les plans pluriannuelles établis par la Direction. Les hypothèses clés utilisées sont :

- la croissance des ventes ;
- les taux de marge brute ;
- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance retenu au-delà de la durée des plans.

Les taux de croissance des ventes sont déterminés en fonction des analyses de marchés réalisées en interne et sur la base des informations externes disponibles.
Les taux de marge brute retenus sont ceux constatés sur une base historique, ajustés en fonction des budgets du Groupe.
Les taux d'actualisation, après impôt, appliqués à ces prévisions pour chaque zone géographique sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du secteur.

La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (cours de bourse ou comparaison avec des sociétés cotées similaires ou comparaison avec la valeur attribuée à des actifs ou sociétés similaires lors de transactions récentes) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel pour la différence.

La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en priorité à la dépréciation du goodwill de l'UGT, et, pour le solde, au prorata des valeurs nettes comptables des autres actifs de l'UGT.
Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée déduite des amortissements qui auraient été sinon comptabilisés. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.11 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés et d'autres titres ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers décrites ci-après. Les gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, encaissé ou sorti du bilan d'une autre manière ou lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif financier a perdu tout ou partie de sa valeur, date à laquelle le gain ou la perte cumulé, enregistré jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global, est transféré dans le compte de résultat en autres charges et produits financiers.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale, compte tenu de leur échéance à court terme. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

La ligne **Trésorerie et équivalents de trésorerie** inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en *« produits de trésorerie ».* La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers inclut également les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur (qui correspond à leur valeur nominale, compte tenu des caractéristiques simples de ces instruments), nette des frais d'émission connexes qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

En l'absence de relation de couverture, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée au compte de résultat en résultat financier.

Le Groupe se couvre économiquement sur certains risques de change sans répondre aux exigences de formalisation ou d'adossement nécessaires à la comptabilité de couverture. En conséquence, les instruments dérivés utilisés dans ce cadre sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Sur le risque de taux, lorsque les couvertures constituées par le Groupe répondent aux exigences de formalisation et d'adossement nécessaires à la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

2.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « *Stocks* », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Les dépréciations de stocks sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

2.13 Impôts différés

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilancielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue),
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt différé sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus en autres éléments du résultat global sont également comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les effets fiscaux éventuels de transactions de capitaux propres sont enregistrés directement dans les capitaux propres, et non dans le compte de résultat.

2.14 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Le résultat de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en capitaux propres.

2.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 *« Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »,* une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.16 Engagements de retraites et assimilés

Conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les sommes versées par Radiall à ses salariés sont évaluées suivant le régime des cotisations définies ou suivant le régime des prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation du Groupe porte sur des montants futurs. Les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation ;
- un taux d'inflation, qui est intégré au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des salaires ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans sauf lorsque des modifications d'hypothèses nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.
Le coût financier est comptabilisé en charges de personnel. Selon la norme IAS 19 révisée adoptée par le Groupe au 1er janvier 2013, les gains et pertes actuariels nets de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans le montant de la provision pour retraite et avantages assimilés en contrepartie des autres éléments du résultat global. (Voir Note 2.1 Principes d'élaboration).

2.17 Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IAS 18 *« Revenus »,* les ventes de connecteurs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Celle-ci correspond généralement à la date de livraison.
Les escomptes accordés aux clients sont comptabilisés dans le poste « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires de Radiall n'est pas lié à une activité saisonnière.

2.18 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions propres inscrites en diminution des capitaux propres.
Le résultat dilué par action est identique au résultat par action, en l'absence d'instruments dilutifs au sein du Groupe Radiall.

2.19 Parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Note 3 - Périmètre de consolidation

3.1 Evolution du périmètre

Le 4 juin 2012, ARaymond a acquis 50% de la société Raydiall, constituée par l'apport de l'activité automobile de Radiall, Radiall et ARaymond créant ainsi une coentreprise dédiée au marché des composants d'interconnexion passifs pour les applications automobiles. Selon la norme IAS 31, les principes de gouvernance de la société répondent à la définition du contrôle conjoint. Dans ce contexte le management a opté pour la consolidation par intégration proportionnelle des actifs et passifs de la filiale à compter du 30 juin 2012. Les charges et produits de Raydiall ont été consolidés par la méthode de l'intégration globale jusqu' au 30 juin 2012.

La société D-Lighsys a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au 1er janvier 2013. Cette opération est sans incidence dans les comptes consolidés du Groupe. Le Groupe a augmenté son pourcentage de contrôle de 5% sur la société Radiall Systems en procédant à une opération de rachats d'intérêts minoritaires.

3.2 Liste des sociétés consolidées

Intégration globale	Pays	Zone	% d'intérêt	% de contrôle
Radiall	France	France	100 %	100 %
Radiall Ventures SA	France	France	100 %	100 %
Industrie Doloise de Micro-Mécanique SA	France	France	100 %	100 %
Radiall Systems SA	France	France	100 %	100 %
Radiall Ltd.	G. Bretagne	Europe	100 %	100 %
Radiall G.m.b.H.	Allemagne	Europe	100 %	100 %
Radiall B.V.	Pays-Bas	Europe	100 %	100 %
Radiall A.B.	Suède	Europe	100 %	100 %
Radiall Elettronica Srl.	Italie	Europe	100 %	100 %
Radiall America Inc.	Etat-Unis	Amériques	100 %	100 %
Radiall USA	Etat-Unis	Amériques	100 %	100 %
Radiall do Brasil	Brésil	Amériques	99 %	99 %
Radiall Electronics (Asia) Ltd.	Chine	Asie	55 %	55 %
Radiall International Ltd.	Chine	Asie	100 %	100 %
Radiall India Private Ltd.	Inde	Asie	100 %	100 %
Nihon Radiall KK	Japon	Asie	100 %	100 %
Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd.	Chine	Asie	76 %	80 %
Intégration proportionnelle	**Pays**	**Zone géographique**	**% d'intérêt**	**% de contrôle**
Raydiall SAS	France	France	50%	50%

Le périmètre du Groupe Radiall n'a pas évolué au cours de l'exercice 2013.

Note 4 - Information sectorielle

4.1 Secteurs d'activité et zones géographiques

Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles présentées sont des informations internes revues et utilisées par les principaux décideurs opérationnels, qui reposent à la fois sur un pôle d'activité et quatre zones géographiques. Radiall a une activité principale prépondérante qui est la fabrication de connecteurs et de composants associés, trouvant leurs débouchés dans les applications électroniques. Radiall considère opérer sur un seul secteur d'activité. Les quatre zones géographiques déterminées par Radiall sont : France, Europe hors France, Amériques et Asie. Les informations présentées en Note 4.2 sont établies sur la base de l'implantation géographique des clients. C'est sur la base des données de ce secteur d'activité et des zones d'activité que sont évaluées les performances du Groupe.

4.2 Informations par zones géographique d'implantation des filiales

2013 *(en milliers d'euros)*	**France**	**Europe hors France**	**Amériques**	**Asie**	**Elimination comptes réciproques**	**Total**
Chiffre d'affaires (hors groupe)	81 755	22 712	91 078	39 574		235 119
Ventes interzones	75 529	2 325	10 523	23 504	-111 881	
Total	157 284	25 037	101 601	63 078	-111 881	235 119
Autres produits et charges opérationnels non courants	0	0	0	0		0
Résultat Opérationnel	3 774	1 000	12 138	8 056		24 969
Impôts sur les sociétés	-350	-281	-3 856	-1 385		-5 872
Résultat Net Part Groupe	2 820	714	8 286	5 335		17 154
Dépréciations de l'actif non courant	-6 610	-28	-2 297	-784		-9 719
Investissements immobilisations incorporelles	475	1	3	0		480
Investissements immobilisations corporelles	7 781	6	3 259	478		11 524

2012* *(en milliers d'euros)*	**France**	**Europe hors France**	**Amériques**	**Asie**	**Elimination comptes réciproques**	**Total**
Chiffre d'affaires (hors groupe)	77 544	26 659	81 827	34 028		220 058
Ventes interzones	77 695	1 525	9 833	20 161	-109 214	
Total	155 239	28 184	91 660	54 189	-109 214	220 058
Autres produits et charges opérationnels non courants	1 456	18				1 474
Résultat Opérationnel	5 286	799	9 439	4 286		19 810
Impôts sur les sociétés	-1 171	-278	-2 930	-785		-5 164
Résultat Net Part Groupe	3 496	536	6 529	2 676		13 237
Dépréciations de l'actif non courant	-6 852	-50	-2 192	-800		-9 894
Investissements immobilisations incorporelles	224		20	8		252
Investissements immobilisations corporelles	4 762	18	1 467	636		6 883

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables

Note 5 - Ecarts d'acquisition et immobilisation incorporelles

5.1 Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	
31 Décembre 2012	**8 885**
Augmentation	
Diminution	
Change	-387
Autres	
31 Décembre 2013	**8 498**

5.2 Détail des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Radiall Shangai	1 423	1 444
Radiall USA	4 344	4 543
Radiall India	943	1 110
D-Lightsys	393	393
I.D.M.M	1 395	1 395
TOTAL	**8 498**	**8 885**

5.3 Test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs à durée de vie indéterminée

En 2013, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées chaque année, le Groupe a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT.

La description des méthodes utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition figure dans la note 2.10.

Le test a été mis en œuvre par Radiall au cours du quatrième trimestre 2013 sur la base de valeurs recouvrables déterminées en interne.

A l'issue de cet examen, la Direction a conclu que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT testée excédait sa valeur comptable au 31 décembre 2013.

Présentation des hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

La valeur d'utilité de chaque actif ou groupe d'actifs est déterminée par l'actualisation de ses flux de trésorerie futurs méthode dite des « discounted cash flows » ou « DCF », en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les plans pluriannuels établis par la Direction.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Zone	Actifs testés	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
		2013	2012	2013	2012
États-Unis	Radiall USA	10,6%	9,7%	2%	2%
	Marque AEP	10 ,6%	9,7%	2%	2%
Europe	D-Lightsys	9,5%	9,7%	2%	2%
	I.D.M.M	9,5%	9,7%	2%	2%
Chine	Radiall Shanghai	11,4%	10,8%	2%	2%
Inde	Radiall India	13,8%	13,2%	2%	2%

Sensibilité des valeurs recouvrables :

Pour chacune des UGT significatives, la sensibilité des tests de dépréciation à une variation de chacune des principales hypothèses a été analysée. Le Groupe a déterminé les variations raisonnablement possibles des hypothèses clef suivantes, prises isolément :

- des prévisions de chiffres d'affaires inférieures de 10% par rapport aux prévisions ;
- une dégradation de la marge brute de 5% ;
- hausse du taux d'actualisation de 100 bps ;
- taux de croissance à l'infini de 1% au lieu de 2%.

Il ressort, des différents tests de sensibilité, qu'aucun des changements d'hypothèses présentés ci-dessus, pris isolément, n'amènerait à constater de perte de valeur, ni à faire apparaître des scénarii probables dans lesquels la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

5.4 Immobilisations incorporelles

Valeur brute *(en milliers d'euros)*	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
31 Décembre 2012	**344**	**11 316**	**70**	**7 661**	**19 390**
Augmentation		480			480
Diminution		-91			-91
Change		-240		-284	-523
Autres		715		-381	334
31 Décembre 2013	**344**	**12 180**	**70**	**6 996**	**19 590**

Amortissements et dépréciations *(en milliers d'euros)*	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
31 Décembre 2012	**-344**	**-7 970**	**-70**	**-2 013**	**-20 725**
Augmentation		-698		-56	-1 508
Diminution		91			182
Change		142		50	382
Autres		-347		347	0
31 Décembre 2013	**-344**	**-8 782**	**-70**	**-1 672**	**-10 868**
Valeur nette 2012		**3 346**		**5 648**	**8 994**
Valeur nette 2013		**3 399**		**5 324**	**8 722**

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Evolution de la valeur nette comptable

Valeur brute (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immos corporelles	Immobilisations en cours	Total
31 Décembre 2012	**1 198**	**31 692**	**99 773**	**7 485**	**3 617**	**143 765**
Augmentation		1 745	5 534	747	4 502	12 529
Diminution		-715	-1 714	-750	-117	-3 295
Change	-12	-247	-1 154	-100	-71	-1 585
Autres		570	416	-58	-1668	-740
31 Décembre 2013	**1 185**	**33 045**	**102 854**	**7 323**	**6 264**	**150 672**

Amorts et dépréciations (en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immos corporelles	Immoblisations en cours	Total
31 Décembre 2012		**-18 072**	**-63 430**	**-5 996**		**-87 498**
Augmentation		-1 373	-7 225	-600		-9 199
Diminution		613	1 303	690		2 606
Change		106	583	77		766
Autres		63	0	82		145
31 Décembre 2013		**-18 663**	**-68 770**	**-5 746**		**-93 179**
Valeur nette 2012	**1 198**	**13 620**	**36 343**	**1 489**	**3 617**	**56 267**
Valeur nette 2013	**1 186**	**14 383**	**34 084**	**1 577**	**6 264**	**57 493**

6.2 Immobilisations en location financement

(en milliers d'euros)	Terrains en crédit-bail	Constructions en crédit-bail	Installations techniques en crédit-bail	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Valeur nette 2012	**351**	**5 582**	**3 003**	**0**	**8 936**
Valeur nette 2013	**351**	**5 149**	**3 279**	**0**	**8 779**

Note 7 - Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	
31 Décembre 2012	**217**
Augmentation	168
Diminution	-5
Change	-3
Autres	-46
31 Décembre 2013	**330**

Note 8 - Stocks

*

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Stock de matières premières et autres	34 032	31 487
Stock d'encours de biens et services	5 202	4 789
Stock de produits	13 527	10 984
Stock de marchandises	0	0
Valeur brute	**52 761**	**47 260**
Dépréciation stock de matières premières et autres	-4 848	-4 378
Dépréciation stock d'en-cours	0	-23
Dépréciation stock de produits	-1 472	-1 101
Dépréciation stock de marchandises	0	0
Dépréciation	**-6 320**	**-5 502**
Valeur nette	**46 441**	**41 758**

Un montant de 708 milliers d'euros de stocks provisionnés a été mis au rebut sur l'exercice.

Note 9 - Créances clients

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Créances clients et comptes rattachés	44 550	33 159
Dépréciation	-526	-595
Dépréciations en %	*1,18%*	*1,79%*
Valeur nette	**44 025**	**32 564**

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an. La balance âgée clients est présentée en note 12.3.

Note 10 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Créances fiscales et sociales	8 241	5 363
Charges constatées d'avance	1 135	1 529
Autres créances diverses	799	652
Total autres créances	**10 175**	**7 544**

Note 11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 December 2012
Placements à moins de trois mois	15 456	18 843
Disponibilités	33 717	26 045
Trésorerie active	**49 173**	**44 888**

Note 12 - Capitaux propres

12.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société s'élève à 2 817 454.94 euros, composé de 1 848 124 actions d'une valeur nominale de 1,52€. Les actions nominatives détenues depuis 4 ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

12.2 Titres d'autocontrôle

En 2013, le Groupe n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Le contrat d'animation du cours de bourse a pris fin le 4 juillet 2012.

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Détention à l'ouverture	37 841	38 422
Achats d'actiions		8 447
Ventes d'actions		-9 028
Annulations dans l'exercice		
Détention à la clôture	37 841	37 841
Dans le cadre d'animation du cours de bourse	0	0
Détention selon divers objectifs	37 841	37 841

12.3 Résultat par action

(en nombre d'actions)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
Résultat part du Groupe, en euros	17 154 130	13 237 000
Nombre d'actions (moyenne pondérée) en circulation sur la période	1 848 124	1 848 124
Nombre d'actions (moyenne pondérée) d'autocontrôle sur la période	37 975	37 975
Nombre d'actions retenues	1 810 149	1 810 149
Résultat par action, en euros	9,48	7,31

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

12.4 Dividende proposé

Le Directoire du 25 mars 2014 et le Conseil de Surveillance du 26 mars 2014 ont proposé une distribution de 1,50 euros par action. Cette distribution sera soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 20 mai 2014.

Note 13 - Provisions

13.1 Evolution des provisions sur l'actif courant

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2012	Dépréciation	Reprises	Change	Variation de périmètre	31 décembre 2013
Provision créances clients	-596	0	53	16	0	-526
Provisions dépréciation des stocks	-5 502	-1 722	817	87	0	-6 320
Total provision sur l'actif courant	**-6 098**	**-1 722**	**871**	**103**	**0**	**-6 846**

13.2 Evolution des provisions courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2012 *	Dotation	Reprise - Utilisée	Reprise - Non utilisée	Ecart de change	Reclassement	Variation de périmètre	31 Décembre 2013
Indemnités de fin de carrière	7 954	288	-270	0	0	-1		7 971
Provision restructuration	30					-30		
Autres provisions non courantes	232	9	-96	-49	-37	121		180
Provision pour impôt (PNC)								
Provisions non courantes	**8 216**	**297**	**-366**	**-49**	**-37**	**90**		**8 151**
Provision pour risques techniques et commerciaux	200		-69	-131				0
Provision IFC								
Provision pour perte de change								
Provision pour autres risques	993	201	-673	-74	-6	-120		321
Provision pour restructuration			-25	-5		30		
Provisions courantes	**1 193**	**201**	**-767**	**-210**	**-6**	**-90**		**321**

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

13.3 Engagements de retraite

Hypothèses retenues pour les indemnités de fin de carrière

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Age de départ à la retraite		
- Né avant 1951	60	60
- Né entre 1951 et 1956	63	63
- Né après 1956	65	65
Taux d'évolution des salaires	2,73%	2,81 %
Taux d'actualisation	3,00%	2,77 %
Turnover		
- de 16 à 39 ans	7,12%	6,13 %
- de 40 à 49 ans	2,86%	2,46 %
- de 50 à 54 ans	0,71%	0,61 %
- de 55 à 65 ans	0,00%	0.00 %
Table de mortalité		
Homme	TH 00-02	TH 00-05
Femme	TF-00-02	TF-00-05

Sensibilité des hypothèses

La provision pour indemnités de fin de carrière serait impactée comme suit par la variation de ces hypothèses :

(en milliers d'euros)	Provision IFC groupe	Provision IFC réévaluée	Impact si variation négative	Impact si variation positive
Variation du taux d'actualisation de 0,25 point	7971	8227	256	-244
Variation du taux d'augmentation des salaires de 0,25 point	7971	7718	-253	264
Variation du taux de turnover de 20%	7971	8158	186	-123
Variation de 1 an de l'âge de départ à la retraite	7971	8024	52	-123

Les informations indiquées dans cette note concernent Radiall, I.D.M.M. et Raydiall. Il n'existe pas d'engagement de retraite significatif dans les autres filiales du Groupe. Les modalités de départ sont considérées à l'initiative du salarié dans la totalité des cas.

Concernant le taux de turnover, afin d'anticiper le recul progressif de l'âge de départ en retraite, une différenciation est retenue en fonction de la tranche d'âge du salarié selon la génération, plutôt que de retenir un âge de départ moyen.

Le taux de turnover moyen ressort à 3,56% et est cohérent avec le taux réel moyen constaté sur les cinq derniers exercices.

Coût des services rendus

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 décembre 2012 *
Coût des services rendus à l'ouverture	7 954	5 932
Coûts des services rendus de l'exercice	421	560
Prestations versées au cours de l'exercice	-270	-118
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice	-339	1 200
Coût financier de l'exercice	229	293
Changement de périmètre	-23	87
Total	**7 971**	**7 954**

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

Actifs de couverture

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'actifs de couverture.

Note 14 – Emprunts et autres passifs financiers

31 Décembre 2013 (en milliers d'euros)	Courant	Non courant		
	moins d'1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Avances remboursables		4		4
Autres dettes financières	221	7632		7 632
Contrats de location financement	627	2 552	3 513	6 065
Total	**848**	**10 188**	**3 513**	**13 701**
Dettes en EUR	848	10 188	3 513	13 701
Dettes en USD				
Dettes en autres devises				
Total	**848**	**10 188**	**3 513**	**13 701**

31 Décembre 2012 (en milliers d'euros)	Courant	Non courant		
	moins d'1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Avances remboursables		156		156
Autres dettes financières	218	7 811		7 811
Contrats de location financement	426	1 847	3 962	5 809
Total	**644**	**9 814**	**3 962**	**13 776**
Dettes en EUR	644	9814	3962	13776
Dettes en USD				
Dettes en autres devises				
Total	**644**	**9 814**	**3 962**	**13 776**

Note 15 - Autres dettes

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 December 2012
Avances et acomptes reçus	548	452
Dettes fiscales et sociales	21 399	16 210
Fournisseurs d'immobilisations	1 061	983
Instruments financiers dérivés	692	778
Dettes diverses	1 123	727
Comptes de régularisation	1 263	1 855
Total autres dettes	**26 087**	**21 005**

Note 16 - Instruments financiers et gestion des risques financiers

16.1. Juste valeur des instruments financiers

Catégorie comptable et juste valeur des instruments financiers

En milliers d'euros	Niveau	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
		Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Actifs					
Autres immobilisations financières	N/A	330	330	217	217
Créances clients et autres créances courantes	N/A	44 025	44 025	32 564	32 564
Instruments financiers dérivés actifs	Niveau 2	80	80	253	253
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Niveau 1	49 173	49 173	44 888	44 888
Total		93 608	93 608	77 922	77 922
Passifs					
Dettes financières	N/A	14 549	14 549	14 420	14 420
Instruments financiers dérivés passifs	Niveau 2	692	692	1 031	1 031
Total		15 241	15 241	15 451	15 451

Niveaux des instruments financiers à la juste valeur

Les tableaux présentent la méthode de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur, selon les 3 niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1,
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Les actifs et passifs financiers valorisés au coût amorti sont marqués par le signe identifié par « N/A » dans le tableau ci-dessus.

16.2 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, Radiall est exposée à une grande variété de risques financiers. Les risques principaux sont le risque de change, le risque de crédit et dans une moindre mesure le risque de taux. Les risques de change et de taux d'intérêt sont gérés de manière centrale par le Groupe.

Les activités de financement à court terme et à long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'un accord préalable du Directoire et du Conseil de surveillance.

Pour gérer et réduire son exposition aux risques de variations des taux d'intérêt et des cours de change, Radiall utilise divers instruments financiers dérivés. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et ceux qui pourraient caractériser une position spéculative sont interdits.

Toutes les transactions financières réalisées par le Groupe sont contractées uniquement avec des partenaires disposant d'une notation de premier rang, reçue d'une agence spécialisée.

Le Groupe applique une comptabilisation de couverture sur les instruments financiers couvrant les risques majeurs sur les taux d'intérêt, alors que cette comptabilisation n'est pas appliquée sur les risques de change.

16.2.1 Valeur des instruments financiers dérivés au bilan

(en milliers d'euros)	2013 Actif	2013 Passif	2012 Actif	2012 Passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	**0**	**-692**	**0**	**-1 031**
Gestion du risque de change	**80**	**0**	**253**	**0**
Instruments financiers dérivés	**80**	**-692**	**253**	**-1 031**

16.2.2 Gestion du risque de change

L'exposition au risque de change provient essentiellement des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Sensibilité aux fluctuations des taux de change

Sur la base d'une baisse de 10% de l'ensemble des devises face à l'Euro, les impacts sur les ventes du Groupe et sur les capitaux propres (écart de conversion) sont présentés dans le tableau ci-dessous. Une hausse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé.

(en milliers d'euros)	**2013**
Chiffre d'affaires	-13 709
Impact sur les capitaux propres (écarts de conversion)	-5 139

Instruments de couvertures mises en place

Au 31 décembre 2013, les montants cumulés des instruments en dollars étaient de 6 205 milliers de Dollar US, à convertir par échéances mensuelles échelonnées de janvier à juin 2014 selon des taux de conversion US Dollar/Euro de 1,2870 à 1,3710 ; et des barrières désactivantes à partir d'un écart cumulé maximal de 15 Centimes d'US Dollar. De même une exposition sur la parité Euro/GBP est couverte au 31 décembre 2013 à hauteur de 455 milliers de GBP par un instrument financier de type accumulateur à échéance juin 2014, et une exposition sur la parité Euro/JPY est couverte au 31 décembre 2013 à hauteur de 101 millions de JPY par un accumulateur échéance décembre 2014.

	Nominal *(en milliers de devise)*	**Juste valeur** *(en milliers d'euros)*
Options (tunnel à prime nulle) *(vendeur USD)*	2 750	60
Produits à barrière désactivante *(vendeur USD)*	3 455	16
Total	**6 205**	**76**
Produits à barriére désactivante *(vendeur GBP)*	455	-14
Total	**455**	**-14**
Produits à barriére désactivante *(vendeur JPY)*	101 000	18
Total	**101 000**	**18**

Exposition financière

La politique générale du Groupe consiste à ce que ses filiales achètent, vendent, empruntent et investissent principalement dans la même devise que leur devise fonctionnelle, afin de réduire leur exposition financière aux fluctuations des taux de change.

16.2.3 Gestion du risque de crédit

Le risque sur les crédits clients est géré par le service de *Crédit Management* qui s'assure du respect des procédures du recouvrement des créances et coordonne les limites de crédit pour les clients internationaux. Pour la plupart des entités européennes et asiatiques, une assurance-crédit a été souscrite.

Balance âgée des créances clients nettes

(en milliers d'euros)	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2012**
Non échus	39 186	28 118
Echus :		
- depuis 30 jours	4 273	3 492
- depuis 31 à 60 jours	558	729
- depuis 61 à 90 jours	9	187
- depuis 91 à 180 jours		38
Total	**44 025**	**32 564**

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas d'autres actifs financiers non dépréciés et impayés significatifs.

16.2.4 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement. Afin de réduire ce risque, le Groupe utilise des contrats d'échange de taux d'intérêts (*swaps*).

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

Au 31 décembre 2013, la dette financière à taux variable correspond principalement à la ligne de crédit de 7 millions d'euros contractée en 2012 dont le taux d'intérêt est basé sur l'Euribor 3 mois, laquelle a fait l'objet d'une couverture à taux fixe contre taux variable jusqu'à la date de son remboursement.

Les créances et dettes à court terme ne sont pas exposées au risque de taux d'intérêt.
Dans le cadre de sa politique de couverture contre l'exposition au risque de taux, Radiall a mis en place les opérations suivantes :

Instruments de couverture mise en place

(en milliers d'euros)	Échéance	Taux fixe	Nominal	Valeur de marché
Swaps de taux Variable / Fixe (sur ligne de crédit)	juil-16	1,565%	10 000	-532
Swaps de taux Variable / Fixe (sur contrat de crédit-bail)	sept-22	3,25%	1 775	-160

16.2.5 Gestion des risques de liquidité et sur la structure du capital

Le Groupe cherche à réduire au maximum les risques liés à sa structure financière. Il favorise, chaque fois que cela est possible, l'autofinancement de son développement et ne recourt à l'endettement que lorsque cela est strictement nécessaire.
Les objectifs et politiques de gestion financière sont demeurés identiques depuis de nombreux exercices.

Note 17 - Impôts sur les résultats

17.1 Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
France	-202	-885
Etranger	-5 802	-4 587
Impôts exigibiles	**-6 003**	**-5 472**
France	-149	-378
Etranger	280	686
Impôts différés	**131**	**308**
Produit (ou charge) d'impôt	**-5 872**	**-5 164**

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

Le taux d'impôt effectif du Groupe est de 24,1% au 31 décembre 2013, et de 27,2% au 31 décembre 2012.

17.2 Réconciliation entre l'imposition théorique et l'imposition effective

Les éléments de réconciliation sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 décembre 2012 *
Résultat avant impôt	24 462	19 070
Impôt théorique aux taux applicables dans chaque pays	-6 989	-5 874
Impact des charges non déductibles et des revenus non taxables	-192	-221
Effet des variations de taux d'impôt		309
Impôt différés non constatés sur les déficits de la période	-112	-343
Crédit d'impôt recherche	356	411
Crédit d'impôt compétitivité emploi	292	
Autres crédits d'impôt	400	150
Taxation à taux réduits	223	583
Autres **	150	-159
Total	-5 872	-5 164

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

** Au cours de l'exercice le groupe Radiall a consommé des déficits non activés préalablement générant un produit d'impôt de 278 milliers d'euros

17.3 Position nette des impôts différés

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012 *
Impôts différés actifs	1 865	2 379
Impôts différés passifs	-4 626	-5 145
Impôts différés nets	-2 760	-2 766

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables).

17.4 Principaux actifs et passifs d'impôts différés consolidés

(en milliers d'euros)	31 déc 2013	31 déc 2012 *
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :		
- Aux écarts d'acquisitions		
- Autres actifs non courants	-9 228	-9 368
- Stocks	1 088	1031
- Autres actifs courants	831	306
- Provision pour risques	3 775	4 016
- Autres dettes	454	393
- Autres	-23	25
Impact fiscal des différences temporaires	-3 103	-3 598
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	344	832
Total des impôts différés	-2 760	-2 766
Impôts différés actifs non reconnus	7 184	5 250

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

Les impôts différés actifs non reconnus concernent essentiellement les déficits du groupe d'intégration fiscale en France. Les impôts différés sur déficits sont reportables sans limitation de durée. Les impôts différés sur actifs non courants sont composés pour l'essentiel des impôts différés sur amortissements dérogatoires de Radiall SA et de IDMM, et des impôts différés reconnus sur les actifs incorporels de la société Radiall USA.

17.5 Détail de l'impôt courant à l'actif du bilan

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Créance d'IS *(acomptes et crédits d'impôts)*	3 999	4 339
Total à l' actif du bilan	**3 999**	**4 339**
Dettes d'IS	-828	-1 404
Total au passif du bilan	**-828**	**-1 404**

Note 18 - Effectifs et frais de personnel

(en milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012 *
Personnel extérieur	14 450	11 513
Salaires	55 066	52 636
Charges sur salaire	23 319	22 738
Total	**92 835**	**86 887**
France	66 000	62 577
International	26 835	24 310
Total	**92 835**	**86 887**

* inclus l'impact du passage à IAS 19R (voir note 2.2. Changement dans les principes comptables)

Un produit lié au crédit d'impôt compétitivité emploi est inclus dans les charges sur salaire pour 876 K€.

(effectifs moyens)	2013		2012	
	interne	externe	interne	externe
France	1 153	209	1 145	186
International	625	762	638	531
Total	**1 778**	**971**	**1 783**	**717**

Note 19 - Frais de recherche et de développement

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Frais non activés	17 579	16 551
Amortissement des frais de développement activés	0	91
Total des dépenses engagées	**17 579**	**16 642**

Note 20 - Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Résultat de change	-282	-66
Résultat de cession d'actif	-77	69
Subvention	715	853
Autres produits et charges	-237	34
Total	**120**	**890**

Note 21 - Dépréciation de l'actif non courant

Le montant des dépréciations de l'actif non courant ne concerne que les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 22 - Dépréciation de l'actif courant et dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Dépréciation de stock	-1613	-884
Dépréciation actifs courants	8	-41
Provisions pour risques	9	-507
Total	**-1 596**	**-1 432**

Sur l'exercice 2013, les dotations pour dépréciations des stocks ont été effectuées principalement sur les sociétés Radiall, Radiall USA, Radiall India et Radiall Shanghai.

Note 23 - Charges et produits non courants

(en milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Charges et provisions sur actifs immobilisés corporels	0	-748
Autres produits opérationnels non courants	0	2 222
Total	0	**1 474**

Les autres charges opérationnelles non courantes de l'exercice 2012 comprenaient une dotation aux provisions à hauteur de 748 milliers d'euros correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations du site de Voiron qui n'étaient plus en exploitation et dont la destruction s'est terminée sur le premier semestre 2013.
Les autres produits opérationnels de 2012 concernent la plus-value réalisée lors de l'opération de scission de la filiale Raydiall.

Note 24 - Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Gain de change sur financement intragroupe et avoirs bancaires	209	688
Autres produits financiers	91	249
Gain sur instruments financiers	0	714
Total des autres produits financiers	**300**	**1 651**
Perte de change sur financement intragroupe et avoirs bancaires	-159	-945
Charge sur instruments financiers	-173	-
Autres charges financières	0	-777
Total des autres charges financières	**-332**	**-1722**
Total	**-32**	**-71**

Note 25 - Rémunération des auditeurs

(en milliers d'euros)	MAZARS				FIDUS			
	Montant HT		En %		Montant HT		En %	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
- Commissariat aux comptes, certifications, comptes individuels et consolidés								
Radiall	152	118	44%	32 %	62	61	62 %	73 %
Filiales intégrées globalement	165	206	47%	55 %	38	22	38 %	27 %
- Autres prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Radiall	11	5	3%	1 %				
Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0 %				
Sous-total	**328**	**298**	**94%**	**88 %**	**100**	**83**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	21	45	6%	12 %				
Autres missions de conseil		0	0%	0 %				
Sous-total	**21**	**45**	**6%**	**12 %**				
TOTAL	**349**	**374**	**100 %**	**100 %**	**100**	**83**	**100 %**	**100 %**

Note 26 - Engagements hors bilan

Les engagements correspondant à la gestion des risques de change et de taux sont décrits dans la note 16 relative aux instruments financiers.

26.1 Engagements relatifs aux lignes de crédit confirmées non utilisées

Au 31 décembre 2013, le Groupe a la possibilité, au titre d'un contrat de prêt conclu en juillet 2011, de tirer un montant de 42 millions d'euros, dont 3 millions d'euros en crédit revolving, et 39 millions d'euros destinés principalement à des opérations spécifiques, notamment de croissance externe.

Respect des covenants au 31 décembre 2013 :
Sur la base des comptes consolidés du Groupe Radiall au 31 décembre 2013, les ratios prévus dans le cadre de la Convention de Financement sont respectés.

26.2 Engagements relatifs aux contrats de location financement

(en milliers d'euros)		31 déc. 2013	31 déc. 2012
Immobilier	Echéance <= 1 an	305	288
	Entre 1 et 5 ans	1 340	1 290
	A plus de 5 ans	3 432	3 786
	Total	**5 077**	**5 364**
Autres immobilisations	Echéance <= 1 an	322	138
	Entre 1 et 5 ans	1 212	558
	A plus de 5 ans	81	175
	Total	**1 615**	**870**

26.3 Engagements relatifs aux contrats de location simple

(en milliers d'euros)		31 déc. 2013	31 déc. 2012
Immobilier	Echéance <= 1 an	1 957	1 753
	Entre 1 et 5 ans	4 014	5 299
	A plus de 5 ans	3 388	4 611
	Total	**9 359**	**11 663**
Autres immobilisations	Echéance <= 1 an	290	246
	Entre 1 et 5 ans	228	311
	A plus de 5 ans	0	41
	Total	**518**	**601**

Le principal contrat de location concerne Radiall USA, qui a mis en place un contrat de bail en novembre 2008 concernant l'extension des locaux du site d'Obregon au Mexique, conclu entre les sociétés IMMOBILIARIA TRENTO, SA DE CV et SONORA S. PLAN, SA DE CV.

La durée du bail est de 10 ans et prévoit, d'une part, la possibilité de sortir du contrat à l'issue de la cinquième année moyennant dédit et, d'autre part, la possibilité d'acquérir lesdits locaux à l'échéance du contrat ou encore, de poursuivre le bail pour une période additionnelle de 10 ans.

Dans le cadre de ce bail, Radiall USA, accompagnée par sa société mère Radiall America Inc., a consenti une garantie au bailleur IMMOBILIARIA TRENTO, SA DE CV, afin de garantir les engagements pris par la société SONORA S. PLAN, SA DE CV au titre de ce bail des locaux que la société occupe exclusivement.

Note 27 - Informations relatives aux parties liées

27.1 Hodiall et Société d'Investissement Radiall (S.I.R.)

Au 31 décembre 2013, le capital de Radiall est détenu à hauteur de 51,4% par Hodiall, et à hauteur de 32,6% par la SIR. Ces deux sociétés ont une influence notable sur le Groupe et constituent des entreprises liées à Radiall.

Les transactions entre la société Hodiall et la société Radiall sont régies par une convention de prestations de services. Cette convention prévoit que la société Hodiall s'engage envers Radiall à lui fournir son assistance et ses conseils dans l'accomplissement des opérations suivantes: stratégie du Groupe, services financiers et fiscaux, gestion et communication financière, animation sociale, assistance juridique, secrétariat juridique, services administratifs et gestion des programmes d'assurance. Le montant de cette convention s'élève à 983 000 euros pour l'exercice 2013.

27. 2 Sommes versées aux membres du CES

Le total des avantages payés par le Groupe aux membres du CES (Comité Exécutif et Stratégique) se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2013	2012
Salaires et autres avantages *(y compris charges patronales)*	1 654	2 019
Total	**1 654**	**2 019**
Effectif moyen	**5**	**7,4**

Les salaires et effectifs présentés en 2012 correspondent à ceux de la précédente organisation de management dénommée CDO (Comité des Directions Opérationnelles), remplacée au 1ER janvier par le CES (Comité Exécutif et Stratégique)

27.3 Sommes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le montant des jetons de présence et indemnités payés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire s'élève à 149 657 euros pour l'exercice 2013 et à 151 584 euros pour l'exercice 2012.

Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, et intervenant avant la date du Conseil de Surveillance statuant sur ces derniers, n'a eu lieu.

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RADIALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n° 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application par votre société de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés mentionnent les estimations et les appréciations significatives retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et appréciations, à revoir, par sondage, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations et appréciations par la direction, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses, les options et évaluations retenues par la société.
- La société procède à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 5.3 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 9 avril 2014,

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

SIMON BEILLEVAIRE

FIDUS

ERIC LEBEGUE

III. COMPTES SOCIAUX

1. COMPTES SOCIAUX 60

Bilan au 31 décembre 2013 61

Compte de résultat au 31 décembre 2013 63

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013 64

Annexe sur les comptes sociaux 65

Note 1. Faits significatifs 65
Note 2. Principes comptables 65
Note 3. Autres informations 67
Note 4. Evolution des immobilisations incorporelles et corporelles 67
Note 5. Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles 67
Note 6. Evolution des immobilisations financières 68
Note 7. Evolution des stocks 68
Note 8. Créances clients et comptes rattachés 68
Note 9. Détail des autres créances 69
Note 10. Inventaire des valeurs mobilières de placement 69
Note 11. Evolution des capitaux propres 69
Note 12. Structure de l'actionnariat 70
Note 13. Provisions pour risques et charges 70
Note 14. Echéance des dettes 71
Note 15. Eléments concernant les entreprises liées 71
Note 16. Engagements hors bilan 72
Note 17. Chiffre d'affaires 73
Note 18. Frais de personnel, effectifs et participation des salariés 73
Note 19. Rémunération des mandataires sociaux 73
Note 20. Résultat financier 74
Note 21. Produits et charges exceptionnelles 74
Note 22. Impôts sur les sociétés 74
Note 23. Eléments susceptibles d'alléger ou d'accroître la dette future d'impôt 75
Note 24. Recherche et développement 75

2. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2013 77

3. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 78

4. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 79

5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 80

1. COMPTES SOCIAUX

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 – RADIALL S.A.

Actif *(en milliers d'euros)*	31 décembre 2013			31 décembre 2012
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	**6 847**	**5 048**	**1799**	**1738**
Frais de recherche et développement	344	344	0	0
Brevets licences	626	384	242	6
Logiciels	5 152	4 250	902	592
Fonds commercial	110	70	40	0
Immobilisations incorporelles en cours	615		615	1 140
Immobilisations corporelles	**82 184**	**59 327**	**22 857**	**20 340**
Terrains	440		440	440
Constructions	17 228	11 434	5 794	4 202
Installations techniques	56 741	44 466	12 275	12 968
Autres immobilisations	4 350	3 427	923	702
Immobilisations corporelles en cours	3 066		3 066	1 880
Avances et acomptes	359		359	148
Immobilisations financières	**42 621**	**6 554**	**36 067**	**35 815**
Participations	40 285	6 554	33 731	33 616
Autres titres immobilisés	6		6	6
Autres immobilisations financières	2 330		2 330	2 193
Total actif immobilisé	**131 652**	**70 929**	**60 723**	**57 893**
Actif circulant				
Stocks et encours	**30 058**	**3 832**	**26 226**	**24 237**
Matières premières et approvisionnements	20 424	3 246	17 178	16 829
Encours de biens et services	3 372		3 372	2 237
Produits intermédiaires et finis	6 262	586	5 676	5 171
Créances clients et rattachés	**29 230**	**83**	**29 147**	**21 227**
Autres actifs	**15 553**		**15 553**	**14 510**
Avances et acomptes sur commande	56		56	50
Autres créances	15 497		15 497	14 460
Trésorerie	**27 315**	**0**	**27 315**	**26 058**
Actions propres	0		0	0
Valeurs Mobilières de Placement	15 456		15 456	18 843
Disponibilités	11 859		11 859	7 215
Total actif circulant	**102 156**	**3 915**	**98 241**	**86 032**
Charges constatées d'avance	286		286	381
Frais d'emission d'emprunt à étaler	335		335	378
Ecarts de conversion actif	384		384	342
Total actif	**234 813**	**74 844**	**159 969**	**145 026**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 – RADIALL S.A.

Passif *(en milliers d'euros)*	**31 décembre 2013**	**31 décembre 2012**
Capitaux propres		
Capital	2 817	2 817
Prime d'émission, fusion, apport	21 897	21 897
Réserve légale	339	339
Réserves statutaires et contractuelles	41 672	41 801
Report à nouveau	17 710	6 509
Résultat de l'exercice	14 917	14 460
Provisions réglementées	9 131	9 856
Total capitaux propres	**108 483**	**97 679**
Provisions		
Pour risques	618	1319
Pour charges	7 539	6 398
Total provisions	**8 157**	**7 717**
Dettes		
Dettes financières	**10 569**	**10 181**
Emprunts et dettes établissements de crédit	7 933	8 119
Emprunts et dettes financières	2 636	2 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**15 437**	**14 156**
Autres dettes	**17 081**	**15 148**
Avances et acomptes sur commandes	395	
Dettes fiscales et sociales	14 450	12 176
Dettes immobilisations et comptes rattachés	1021	896
Autres dettes	1 215	2 076
Total dettes	**43 087**	**39 485**
Ecarts de conversion passif	242	145
Total passif	**159 969**	**145 026**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013 – RADIALL S.A.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Produits d'exploitation		
Ventes de production	134 840	131 360
Ventes de services	2 114	1 631
Chiffre d'affaires	**136 954**	**132 991**
Production stockée	820	(2 252)
Production immobilisée	181	144
Subventions d'exploitation	679	575
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	2 450	3 340
Autres produits	9 709	7 586
Total produits d'exploitation	**150 793**	**142 384**
Charges d'exploitation		
Achats matières et approvisionnements	52 505	49 869
Variation de stocks	(856)	(272)
Autres achats et charges externes	33 701	30 494
Impôts et taxes	3 406	3 283
Salaires	35 911	34 146
Charges sociales	15 400	14 210
Dotations :		
- aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4 480	4 380
- aux amortissements sur frais d'emission d'emprunt	78	128
- aux provisions sur actifs circulants	1 155	164
- aux provisions pour risques et charges	432	2 572
Autres charges	843	691
Total charges d'exploitation	**147 055**	**139 665**
Résultat d'exploitation	**3 738**	**2 719**
Produits financiers		
Produits financiers	11 091	9 480
Différences positives de change	751	1 516
Total produits financiers	**11 842**	**10 996**
Charges financières		
Charges financières	1 103	3 219
Différences négatives de change	1 068	1 196
Total des charges financières	**2 171**	**4 415**
Résultat financier	**9 671**	**6 581**
Résultat courant avant impôts	**13 409**	**9 300**
Produits exceptionnels	3 187	15 204
Charges exceptionnelles	2 571	10 333
Résultat exceptionnel	**616**	**4 871**
Impôts sur les bénéfices "charge / (produit)"	(892)	(289)
Résultat net	**14 917**	**14 460**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2013 – RADIALL S.A.

En milliers d'euros	2 013	2012
Résultat net	**14 918**	**14 460**
Part mino. dans le résultat des sociétés intégrées	0	0
Quote part de résultat des sociétés en équivalence	0	0
Dotations nettes aux amortissements	4 355	3 849
Variation nettes des provisions	-1 595	1 704
Plus et moins value de cession	169	1 105
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	39	0
Charge d'intérêts	487	1 037
Charge d'impôt	177	825
Capacité d'autofinancement	**18 549**	**22 981**
Variation des stocks	-962	1 522
Variation des créances d'exploitation	-8 057	3 182
Variation des dettes d'exploitation	1 062	-511
Variation des autres actifs et passifs	2 655	-2 539
Variation du besoin en fonds de roulement	**-5 303**	**1 653**
Intérêts décaissés	**-534**	**-1 037**
Impôt décaissé	**-2 022**	**-1 159**
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)	**10 690**	**22 438**
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-480	-3 983
Acquisition d'immobilisations corporelles	-6 892	-3 646
Acquisition d'immobilisations financières	-160	-22
Cession d'immobilisations corporelles	513	108
Cession d'immobilisations financières	-108	4 013
Acquisition/cession de filiales nette de la Tréso.	0	-520
	0	0
Flux de Tréso. lié aux opér. d'investissement (B)	**-7 127**	**-4 051**
Dividendes versé aux actionnaires de RADIALL SA	-2 081	-1 629
Achats et cessions d'actions propres	0	0
Encaissement provenant d'emprunts	0	7 000
Remboursement d'emprunts	-287	-20 847
Flux de Tréso. lié aux opér. de financement	**-2 368**	**-15 476**
Variation de la trésorerie (A+B+C+D)	**1 196**	**2 911**
Trésorerie à l'ouverture	**26 006**	**23 636**
Reclassement de trésorerie	0	-541
Trésorerie à la clôture	**27 202**	**26 006**

Annexe sur les comptes sociaux au 31 décembre 2013

Note 1 - Faits significatifs

Radiall a procédé en date du 1er janvier 2013 à l'absorption de la société D-Lightsys par voie de Transmission Universelle de patrimoine.

Note 2 - Principes comptables

Les comptes sociaux de la société Radiall sont établis suivant les prescriptions du Règlement 99-03 du CRC du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général réécrit.

2.1 Principes et méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour les immobilisations qui le justifient, elles sont enregistrées à leur valeur d'apport à la date d'entrée.

2.2 Changement dans les principes comptables

La société a suivi la recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels.

Elle a ainsi comptabilisé l'ensemble des coûts des services passés non amortis à la date du 1ER janvier 2013 en report à nouveau, en contrepartie d'une augmentation de la provision pour engagement retraite.

Précédemment l'amortissement du coût des services passés (résultant de changements de régimes de retraite de la convention collective 2010) était progressivement reconnue sur 17 ans.

La première application de cette recommandation, s'assimile à un changement de méthode comptable conduisant à l'application des dispositions relatives aux changements de méthode (traitement rétrospectif, avec comptabilisation en capitaux propres de l'impact à l'ouverture de l'exercice du changement).

Passif *(en milliers d'euros)*	31 décembre 2012	Changement de méthode comptable	1er janvier 2013
Capitaux propres			
Capital	2 817		2 817
Prime d'émission, fusion, apport	21 897		21 897
Réserve légale	339		339
Réserves statutaires et contractuelles	41 801		41 801
Report à nouveau	6 509	-1 134	5 375
Résultat de l'exercice	14 460		14 460
Provisions réglementées	9 856		9 856
Total capitaux propres	**97 679**		**96 545**
Provisions			
Pour risques	1319		1 319
Pour charges	6 398	1 134	7 532
Total provisions	**7 717**		**8 851**

2.3 Dépenses de Recherche et Développement

Les frais d'étude et de recherche ne sont pas immobilisables.

Les coûts de développement sont enregistrés en immobilisations lorsque l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs, attribuables aux dépenses de développement, iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement sont amortis en fonction des quantités de produits livrés sur la base des contrats initiaux.

Les autres frais de développement et d'étude sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur des durées d'utilité comprises entre 3 ans et 10 ans.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité :

- Constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 20 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

La différence entre la durée d'usage et la durée d'utilité est inscrite dans le compte d'amortissement dérogatoire.

Des provisions pour dépréciation des immobilisations sont comptabilisées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques.

Un amortissement dérogatoire est pratiqué sur quelques familles d'amortissements pour les durées suivantes :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 7 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans

2.6 Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et des résultats.

2.7 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Il incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations de stocks sont établies, le plus souvent, en raison de l'obsolescence des produits concernés ou sur la base de leur perspective d'écoulement.

2.8 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale, et sont revalorisées au taux de clôture. Les créances sont dépréciées par voie de provision en cas de risque de non recouvrement. La Société a recours à l'assurance-crédit pour limiter les impayés.

2.9 Valeurs mobilières de placement, titres auto-détenus et trésorerie

La trésorerie nette est constituée des VMP nettes de provisions et des disponibilités, déduction faite des découverts et lignes à court terme.

Les valeurs de placement et disponibilités nettes sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition, et de leur valeur de marché.

Les actions auto-détenues, étant conservées en vue de leur annulation, ou pour une détention selon divers objectifs, sont présentées en « immobilisations financières » au bilan.

2.10 Provisions pour risques et charges

2.10.1 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités pour fin de carrière, dues aux salariés français, sont évaluées à partir d'une simulation actuarielle. Les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel,
- un taux d'inflation, qui est intégré au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des salaires.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans, sauf lorsque des modifications d'hypothèses nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en charges de personnel.

La gestion de ces engagements est partiellement confiée à une compagnie d'assurances, le complément étant enregistré en provision pour risques et charges.

2.10.2 Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en-cours rendent probables.

2.11 Instruments financiers

Le Groupe utilise des couvertures d'assurance ou des instruments financiers pour gérer et réduire ou limiter son exposition aux risques de variation des cours de change et de taux d'intérêt. Le cas échéant, les pertes et profits liés à ces opérations sont comptabilisés en opérations financières.

Note 3 - Autres informations

En application de la loi No 2004.391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle :

- Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) par les salariés est de 103 936.
- Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 94 206.
- Aucune provision relative au D.I.F. n'a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

3.1 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, et intervenant avant la date du Conseil de Surveillance statuant sur ces derniers, n'a eu lieu.

Note 4 - Evolution des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Acquisitions	Transferts	Cessions	31 déc. 2013
Frais de recherche et devt	344				344
Brevets, licences, logiciels	4 953	628	288	91	5 778
Fonds commercial	70	40			110
Immobilisations incorp. en cours	1 140		(288)	237	615
Total	**6 507**	**668**	**-**	**328**	**6 847**

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Acquisitions	Transferts	Cessions	31 déc. 2013
Terrains	440				440
Constructions	15 737	1 676	529	714	17 228
Immobilisations techniques	55 026	2 700	351	1 336	56 741
Autres immobilisations	4 303	656	70	679	4 350
Immobilisations corp. en cours	1 880	2 253	(950)	117	3 066
Avances et acomptes	148	211			359
Total	**77 534**	**7 496**	**-**	**2 846**	**82 184**

Note 5 - Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augmentation	Diminution	31 déc. 2013
Frais de recherche et devt	344			344
Brevets, licences, logiciels	4 355	370	91	4 634
Fonds commercial	70			70
Total	**4 769**	**370**	**91**	**5 048**

Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augmentation	Diminution	31 déc. 2013
Constructions	11 535	512	613	11 434
Immobilisations techniques	42 058	3 402	994	44 466
Autres immobilisations	3 601	448	622	3 427
Total	**57 194**	**4 362**	**2 229**	**59 327**

Au 31 décembre 2013, une provision pour dépréciation des installations techniques s'élève à 222 milliers d'euros, en complément des amortissements pratiqués.

Note 6 - Evolution des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augmentation	Diminution	31 déc. 2013
Titres de participation	40 282	3		40 285
Autres immobilisations financières	2 199	156	19	2 336
Total brut	**42 481**	**159**	**19**	**42 621**

Mouvement sur les titres de participation :

- Suite à l'absorption de la société D-Lightsys par voie de Transmission Universelle de patrimoine, la société Radiall SA a procédé en date du 01/01/2013 à l'annulation de l'intégralité des actions D-Lightsys rachetées en 2012 pour 1 €.

- La société Radiall a racheté en date du 12/11/2013 auprès de la société Radiall Ventures et d'un actionnaire minoritaire, 100 % des actions de la société Radiall SYSTEMS pour un montant total de 3 001 €.

- Au 31 décembre 2013, 37 841 actions propres restent détenues dans le cadre de programme de rachat.

Provisions pour dépréciations des immobilisations financières :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augmentation	Diminution	31 déc. 2013
Provision pour dépréciation des titres de participation	6 666	100	212	6 554
Total	**6 666**	**100**	**212**	**6 554**

Une provision complémentaire de 100 milliers d'euros a été constituée au cours de l'exercice 2013. Elle se décompose de la façon suivante :

87 milliers d'euros sur les titres Radiall LIMITED
10 milliers d'euros sur les titres Radiall DO BRASIL
3 milliers d'euros sur les titres Radiall SYSTEMS.

En raison de l'amélioration de la situation nette de la société IDMM, filiale à 100 % de la société Radiall VENTURES, une reprise de provision de 212 milliers d'euros a été comptabilisée sur les titres Radiall VENTURES au cours de l'exercice 2013.

Note 7 - Evolution des stocks

7.1 Stocks

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	31 déc. 2013	*Variation*
Matières premières et approvisionnements	19 540	20 424	*884*
Encours de biens et services	2 237	3 372	*1 135*
Produits intermédiaires et finis	5 578	6 262	*684*
Total des valeurs brutes	**27 355**	**30 058**	***2 703***

7.2 Provision pour dépréciation des stocks

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Dotation	Reprise	31 déc. 2013
Provisions matières premières et approvisionnements	2 711	1078	543	3 246
Provisions produits finis	407	270	91	586
Total des provisions	**3 118**	**1 348**	**634**	**3 832**

Note 8 - Créances clients et comptes rattachés

Ce poste correspond au montant des créances clients et effets reçus. Les effets s'élèvent à 191 milliers d'euros. Les échéances de ces postes sont inférieures à 1 an.

Note 9 - Détail des autres créances

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
(en milliers d'euros)	- 1 an	+ 1 an	Total	- 1 an	+ 1 an	Total
Impôt Société	849	2 989	3 838	42	1 921	1 963
Autres créances sur l'Etat	3 600		3 600	3 375		3 375
Comptes courants filiales	6 623		6 623	8 403		8 403
Dividendes à recevoir	1 179		1 179	440		440
Fournisseurs débiteurs	75		75	163		163
Compte de régularisations diverses	182		182	116		116
TOTAL	**12 508**	**2 989**	**15 497**	**12 539**	**1 921**	**14 460**

La créance d'impôt société de 3 838 milliers d'euros comprend un crédit d'impôt recherche de 3 139 milliers d'euros dont le remboursement est attendu en 2014, 2015, 2016 et 2017, et un crédit d'impôt compétitivité emploi pour un montant de 852 milliers d'euros dont le remboursement est attendu en 2017.

Les autres créances sur l'état, pour un montant total de 3 600 milliers d'euros, sont principalement constituées de créances TVA (2 340 milliers d'euros) et de subventions à recevoir (1 182 milliers d'euros).

Note 10 - Inventaire des valeurs mobilières de placement

En raison de la résiliation sur 2012 du contrat de liquidité Radiall signé entre Radiall et ODDO & CIE, il ne reste plus d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement.

Les intérêts courus non échus au 31 décembre 2013 se rapportant aux certificats de dépôts s'élèvent à 11 milliers d'euros.
Des plus-values latentes sont relevées sur des produits de placement pour un montant de 165 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	
Certificat de dépôt	5 776
Placement en SICAV de Trésorerie	9 680
Provision pour dépréciation	-
Total	**15 456**

Note 11 - Evolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augment.	Dimin.	31 déc. 2013
Capital	2 817			2 817
Primes	21 897			21 897
Réserve légale	339			339
Réserves statutaires ou contractuelles	41 801	43	172	41 672
Report à nouveau	6 509	12 335	1 134	17 710
Résultat	14 460	14 917	14 460	14 917
Provisions réglementées	9 856	1 920	2 645	9 131
Total capitaux propres	**97 679**	**29 215**	**18 411**	**108 483**

Le montant des dividendes distribués par Radiall en 2013 s'élève à 2 125 milliers d'euros, dont 44 milliers d'euros de dividendes sur actions propres affectés en réserve.

Au 31 décembre 2013, le capital social de la Société s'élève à 2 817 454.94 euros. Il est composé de 1 848 124 actions Les actions nominatives détenues depuis 4 ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

La diminution de 172 milliers d'euros dans les réserves de la société Radiall SA s'explique par l'imputation du solde de l'amortissement dérogatoire de la société D-Lightsys lors de l'opération de transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2013.

La diminution de 1 134 milliers d'euros en report à nouveau s'explique par le changement de méthode comptable réalisé en 2013 sur les engagements retraite conformément à la norme IAS 19.

Note 12 - Structure de l'actionnariat

	31 déc. 2013		31 déc. 2012	
	% actions	% droit de vote	% actions	% droit de vote
- Société d'Investissement Radiall *	32,6	35,3	32,6	35,3
- Hodiall *	51,4	55,7	51,4	55,7
- Pierre Gattaz	2,7	2,9	2,7	2,9
- Public et divers **	13,3	6,1	13,3	6,1

** Holding regroupant les intérêts des familles Gattaz dans RADIALL.*
*** Les actions détenues directement ou indirectement par le personnel représentent moins de 0,1 % du total.*

La société Radiall est consolidée selon la méthode de l'intégration globale par la société Hodiall.

Note 13 - Provisions pour risques et charges

13.1 Evolution des provisions

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augmentations	Reprises	Devenue sans objet	31 déc. 2013
Risques de change	342	385	343		384
Risques techniques et commerciaux	563	125	561		127
Risques divers	414	95	329	73	107
Total provisions pour risques	**1 319**	**605**	**1 233**	**73**	**618**
Provisions pour restructurations	30		30		0
Indemnités de fin de carrière *	6 368	1 368	197		7 539
Total provisions pour charges	**6 398**	**1 368**	**227**	**0**	**7 539**

(*) Inclus l'impact de la recommandation ANC n° 2013-02 cf note 2-2

13.2 Indemnités de départ à la retraite

HYPOTHESES	2013	2012
1) Age de départ à la retraite :		
- né avant 1951	60	60
- né entre 1951 et 1956	63	63
- né après 1956	65	65
2) Modalités de départ :	A l'initiative du salarié dans la totalité des cas	A l'initiative du salarié dans la totalité des cas
3) Taux d'évolution des salaires :	2,73%	2,81%
4) Taux d'actualisation :	3,0%	2,8%
5) Turnover :		
- de 16 à 39 ans	7,12%	6,13%
- de 40 à 49 ans	2,86%	2,46%
- de 50 à 54 ans	0,71%	0,61%
- de 55 à 65 ans	0,00%	0,00%
6) Table de mortalité :		
Homme	TH00-02	TH00-05
Femme	TF00-02	TF00-05

Note 14 - Echéancier des dettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2013			31 déc. 2012		
	- 1 an	+ 1 an	Total	- 1 an	+ 1 an	Total
Emprunts obligataires convertibles			0			0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333	7 600	7 933	319	7 800	8 119
Dettes financières diverses	2	2	4	2	4	6
Comptes courants groupe	2 632		2 632	2 056		2 056
Effets à payer	495		495	328		328
Fournisseurs	15 963		15 963	14 724		14 724
Avances et acomptes	395		395			0
Dettes fiscales et sociales	14 450		14 450	12 176		12 176
Autres	153	1 062	1 215	461	1 615	2 076
Total	**34 423**	**8 664**	**43 087**	**30 066**	**9 419**	**39 485**

Au cours de l'exercice 2013, une première annuité de 200 milliers d'euros a été remboursée sur la ligne de crédit de 1 000 milliers d'euros souscrite au cours de l'exercice 2011 afin de financer l'acquisition des titres Radiall INDIA auprès des minoritaires.

Au 31 décembre 2013, le solde des emprunts souscrits par Radiall auprès des établissements financiers s'élève à 7 800 milliers d'euros.

Les autres dettes à plus d'un an comprennent des produits constatés d'avance rattachés à des subventions pour un montant de 1 062 milliers d'euros.

Note 15 - Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Participations (montant bruts)	40 285	40 282
Créances clients et comptes rattachés	14 714	10 929
Autres créances et comptes courants débiteurs	7 801	8 683
Emprunts et dettes financières diverses (comptes courants créditeurs)	(2 632)	(1 896)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 948)	(3 038)
Autres dettes		
Charges financières	8	26
Produits financiers	10 202	8 820

Les opérations avec les parties liées concernent l'ensemble des filiales du groupe (cf. le tableau des filiales et des participations) ainsi que des flux avec la société HODIALL S.A.

Note 16 - Engagements hors bilan

Instruments de couverture mise en place

L'entreprise, dans le cadre de sa politique de couverture contre l'exposition aux risques de change, a mis en place les opérations suivantes :

	Nominal (en milliers de devises)	Juste valeur (en milliers d'euros)
Options (tunnel à prime nulle) (vendeur USD)	2 750	60
Produits à barrière désactivante (vendeur USD)	3 455	16
Total	**6 205**	**76**
Produits à barrière désactivante (vendeur GBP)	455	-14
Total	**455**	**-14**
Produits à barrière désactivante (vendeur JPY)	101 000	18
Total	**101 000**	**18**

Dans le cadre de ses activités Radiall est exposé à une grande variété de risques financiers. Les risques principaux sont le risque de change, le risque de crédit et dans une moindre mesure le risque de taux. Les risques de change et de taux d'intérêt sont gérés de manière centrale par le Groupe. Un suivi des positions de liquidité de toutes les entités est effectué de façon régulière sur une base mensuelle.

Les activités de financement à court terme et à long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'un accord préalable du Directoire et du Conseil de surveillance.

Pour gérer et réduire son exposition aux risques de variations des taux d'intérêt et des cours de change, Radiall utilise divers instruments financiers dérivés. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et ceux qui pourraient caractériser une position spéculative sont interdits.

Toutes les transactions financières réalisées par le Groupe sont contractées uniquement avec des partenaires disposant d'une notation de premier rang, reçue d'une agence spécialisée.

Dans le cadre de sa politique de couverture contre l'exposition au risque de taux, Radiall a mis en place les opérations suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéance	Taux fixe	Nominal	Valeur de marché
Swaps de taux Variable/ Fixe (sur ligne de crédit)	juil-16	1,565%	10 000	-532
Swaps de taux Variable/ Fixe (sur contrat de crédit- bail)	sept-22	3,25%	1 775	-160

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	31 déc. 2013
Crédit-bail immobilier (Voreppe)	208	848	876	1 932
Crédit-bail mobilier	99	399	75	573
Crédit-bail mobilier (Véhicules)	172	164	0	336

RADIALL a construit au cours de l'exercice 2010 un nouveau bâtiment sur le site de Voreppe. L'ensemble immobilier a fait l'objet en décembre 2010 d'un contrat de cession-bail immobilier pour un montant de 2 354 milliers d'euros. Les redevances payées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 207 milliers d'euros.

En juillet 2012, Radiall a signé un contrat de crédit-bail Mobilier d'une valeur de 625 milliers d'euros sur une durée de 84 mois. Ce contrat porte sur la location de matériel de production pour le site de Voreppe.

Les redevances payées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 100 milliers d'euros.

Engagements relatifs aux lignes de crédit confirmées non utilisées

Au 31 décembre 2013, le Groupe a la possibilité, au titre d'un contrat de prêt conclu en juillet 2011, de tirer un montant de 42 millions d'euros, dont 3 millions d'euros en crédit revolving, et 39 millions d'euros destinés principalement à des opérations spécifiques de croissance externe.

Respect des covenants au 31 décembre 2013 :

Sur la base des comptes consolidés du Groupe Radiall au 31 décembre 2013, les ratios prévus dans le cadre de la Convention de Financement sont respectés.

Note 17 - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2013	2012
France	**31 509**	**35 718**
- Avec les entreprises liées	1 001	2 289
- Autres	30 508	33 429
International	**105 445**	**97 273**
- Avec les entreprises liées	68 330	68 449
- Autres	37 115	28 824
Total	**136 954**	**132 991**

Note 18 - Frais de personnel, effectifs et participation des salariés

L'effectif moyen a évolué comme suit :

	2013	2012
Employés / ouvriers	465	481
Techniciens / agents maîtrise	284	269
Cadres et direction générale	238	224
Total	**987**	**974**

Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

(en euros) Année 2013	Rémunérations brutes (1) (2)	Jetons de présence ou indemnités (2)
Total	**636 460**	**149 657**

(1) *Sur la durée du mandat social, avantages en nature compris.*
(2) *Versés par RADIALL.*

Note 20 - Résultat financier

Les produits financiers de l'exercice 2013 se composent principalement des dividendes encaissés des filiales pour 10 124 milliers d'euros. Ils comprennent également une reprise de provision de 212 milliers d'euros sur les titres de participation de Radiall VENTURES.

Les charges financières comprennent 100 milliers d'euros de dotations aux provisions sur les titres de participations dont 87 milliers d'euros pour les titres Radiall LIMITED.

Un mali de confusion de 167 milliers d'euros lié à l'opération de transmission universelle de patrimoine avec la société D-Lightsys est également comptabilisé dans les charges financières. Ce mali avait fait l'objet d'une provision du même montant, constituée en 2012 et reprise au cours de l'exercice 2013.

Note 21 - Produits et charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Produit de cession sur immobilisations	513	10 805
Reprise de provision pour risque	30	399
Reprise d'amortissements dérogatoires	2 644	4 000
Total des produits exceptionnels	**3 187**	**15 204**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	142	411
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	681	7 933
Dotation aux amortissements dérogatoires	1 748	1 989
Total des charges exceptionnelles	**2 571**	**10 333**

Les produits de cession sur immobilisations sont principalement liés à des moules et des matériels divers cédés à la filiale Radiall USA. Réciproquement, la valeur nette comptable des immobilisations cédées se compose essentiellement des immobilisations cédées à Radiall USA pour 522 milliers d'euros. Elle comprend également la mise au rebut des immobilisations de l'ancien siège social de Rosny-sous-bois pour 61 milliers d'euros et la mise au rebut des immobilisations de l'ancien site de Voiron pour 89 milliers d'euros.

Note 22 - Impôt sur les sociétés

L'entreprise a enregistré cette année un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 069 milliers d'euros, par ailleurs la société a bénéficié d'un crédit impôt compétitivité d'un montant de 777 milliers d'impôts comptabilisés avec les charges de personnel.
Au 31 décembre 2013, elle dispose également de reports déficitaires reportables, sans limitation de durée, pour un montant de 20 741 milliers d'euros dont 4 570 milliers d'euros récupérés en 2013 au titre de la société D-Lightsys suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Avant impôts	Après impôts
Résultat courant	13 409	14 301
Résultat exceptionnel	616	616
Impôts sur les bénéfices	892	
Résultat	**14 917**	**14 917**

En décembre 2007, Radiall a exercé en France l'option pour le régime de l'intégration fiscale de groupe incluant Radiall (société mère intégrante). A la clôture de l'exercice les filiales françaises comprises dans l'intégration fiscale sont IDMM, Radiall SYSTEMS, Radiall VENTURES.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration. Les pertes fiscales cumulées indéfiniment reportables du groupe intégré de Radiall au 31 décembre 2013 s'élèvent à 20 513 milliers d'euros.
Par ailleurs, Radiall dispose au 31 décembre 2013 de pertes fiscales cumulées antérieurement à l'intégration fiscale pour un montant de 531 milliers d'euros. Ces pertes sont indéfiniment reportables et restent imputables sur les bénéfices futurs de cette seule entité.

Au 31 décembre 2013, le résultat fiscal de RADIALL, hors intégration, est un bénéfice de 1 077 milliers d'euros.

Note 23 - ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'ALLEGER OU D'ACCROITRE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2012	Augmentation	Diminution	31 déc. 2013
Provisions réglementées et charges à réintégrer ultérieurement				
Amortissements dérogatoires	9 856	1 920	2 645	9 131
Subventions d'investissements				
Base impôts futurs	**9 856**	**1 920**	**2 645**	**9 131**
Imposition future (sur la base d'un impôt à 33,33 %)	3 285			3 044
Charges non déductibles fiscalement dans l'année				
Provisions et charges non déduites temporairement	7 661	1 753	1 441	7 973
Organic	225	223	225	223
Participation				
Base impôts payés d'avance	**7 886**	**1 976**	**1 666**	**8 196**
Economie fiscale future (sur la base d'un impôt à 33,33 %)	**(2 629)**			**(2 732)**

Les pertes fiscales cumulées soient 21 044 milliers d'euros représentent une économie d'impôt futur d'un montant de 7 015 milliers d'euros.

Note 24 - Recherche et Développement

Il n'a pas été comptabilisé en 2013 d'activation de frais de recherche et développement.

2. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2013

	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital social et résultat	% Capital détenu	Valeur comptable titres		CA HT exercice 2013	Résultat net 2013 (1)	Dividendes encaissés par Radiall S.A.
				Brut	Net			
France								
Radiall Ventures *(Aubervilliers (93))*	1 000	(1 279)	100,00	9 232	5 274	-	(31)	-
Raydiall *(Voiron (38))*	8 000	(876)	50,00	4 000	4 000	9 832	(552)	-
Radiall Systems *(Aubervilliers (93))*	37	(486)	100,00	3	-	-	(9)	-
ETRANGER								
Radiall GmbH *(Allemagne)*	486	428	100,00	228	228	15 043	439	369
Radiall Srl *(Italie)*	257	1 700	100,00	596	596	1 565	80	-
Radiall BV *(Pays-Bas)*	16	340	100,00	11	11	2 263	252	390
Radiall AB *(Suède)*	35	106	100,00	47	47	411	27	-
Radiall America *(Etats-Unis)*	11 239	16 683	100,00	13 526	13 526	-	6 777	6 769
Radiall Asia *(Hong Kong)*	28	958	55,00	18	18	2 987	547	266
Radiall do Brasil *(Brésil)*	196	(220)	99,87	754	-	-	(11)	-
Radiall Ltd. *(Grande Bretagne)*	267	2	100,00	2 128	289	5 752	18	94
Radiall India Ltd. *(Inde)*	277	2 138	99,96	3 350	3 350	5 065	313	-
Nihon Radiall KK *(Japon)*	307	176	100,00	397	397	5 222	245	821
Shanghai Radiall *(Chine)*	10 032	6 157	71,00	5 994	5 994	35 247	4 564	
Radiall Int. Ltd. *(Hong Kong)*	1	1 716	100,00	1	1	14 536	679	676

Pour les filiales étrangères, les montants en devises locales ont été convertis au taux de clôture pour les éléments relevant du bilan (capital et réserves) et au taux moyen pour ceux relevant du compte de résultat

Principales devises utilisées

	Taux de clôture (en euros)	Taux moyen (en euros)
Dollars	1,379	1,328
Dollars Hong Kong	10,693	10,302
Livre sterling	0,834	0,849
Couronne suédoise	8,859	8,650
Roupie indienne	85,366	77,875
Yen	144,720	129,659
Yuan	8,349	8,165
Réal	3,258	2,867

3. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2009	2010	2011	2012	2013
Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	3 326 037	2 817 455	2 817 455	2 817 455	2 817 455
b. Nombre d'actions émises	2 181 731	1 848 124	1 848 124	1 848 124	1 848 124
Résultat global des opérations effectives					
a. CA hors taxes	97 996 481	122 512 800	136 858 160	132 990 433	136 953 545
b. Bénéfice avant impôt, participation, amortissement et provision	(4 545 469)	8 148 312	7 616 832	19 346 227	17 307 570
c. Impôts sur les bénéfices	(774 909)	227 732	(434 789)	(289 222)	(891 830)
d. Bénéfice après impôt avant participation amortissement et provision	(3 770 560)	7 920 580	8 051 621	19 635 449	18 199 400
e. Résultat net	(11 271 431)	2 305 434	5 432 178	14 460 308	14 917 615
f. Montant des bénéfices distribués	1 386 093	1 570 905	1 663 312	2 125 343	2 772 186 *
Résultat réduit à une seule action					
a. Résultat après impôt avant amortissement et provision	-1,73	4,29	4,36	10,62	9,85
b. Résultat net	-5,17	1,25	2,94	7,82	8,07
c. Dividende versé par action	0,75	0,85	0,90	1,15	1,50 *
Personnel					
a. Salariés (effectif moyen)	1 008	964	1 020	974	987
b. Masse salariale	32 123 393	29 233 794	32 469 130	31 418 877	33 352 349
c. Sommes versées en avantages sociaux	12 556 797	12 936 301	14 004 772	14 210 402	15 400 205

** Sous réserve d'approbation par l'assemblée Générale Ordinaire arrêtant les comptes de l'exercice 2013.*

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société RADIALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n°2.2 de l'annexe aux comptes annuels qui décrit le changement de méthode comptable relatif à l'application par votre société de la recommandation ANC n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour l'évaluation des titres de participation et des stocks et en-cours, telles que décrites respectivement dans les notes 2.6 et 2.7 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces éléments et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 9 avril 2014,

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

SIMON BEILLEVAIRE

FIDUS

ERIC LEBEGUE

5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A/ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

•Avenants n°17 et 18 à la convention d'assistance et de conseils avec la société Hodiall

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du directoire de Hodiall), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall S.A. et membre du directoire de Hodiall), Monsieur Yvon Gattaz (Président du conseil de surveillance de Radiall SA et Président du conseil de surveillance de Hodiall), Monsieur Bruno Gattaz (Vice-président du conseil de surveillance de Radiall SA et Vice-président du conseil de surveillance de Hodiall), Madame Roselyne Gattaz (membre du conseil de surveillance de Radiall SA et membre du conseil de surveillance de Hodiall).

La société Hodiall fournit à votre Société son assistance et ses conseils dans l'accomplissement des opérations suivantes : stratégie du Groupe, services financiers et fiscaux, gestion et communication financière, animation sociale, assistance juridique, secrétariat juridique, services administratifs et gestion des programmes d'assurance.

Cette convention a fait l'objet de deux nouveaux avenants n° 17 et 18 autorisés lors des délibérations du conseil de surveillance le 3 septembre et 6 décembre 2013, portant respectivement la rémunération versée à ce titre à HODIALL à 983 milliers d'euros pour l'année 2013 (effectif à partir du 3 septembre 2013) et à 1 360 milliers d'euros pour l'année 2014.
Les deux avenants précités ont été signés, respectivement, le 3 septembre 2013 et le 30 janvier 2014.

• Avenant n°3 à la convention de compte courant avec la société Radiall Ventures

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de la société Radiall Ventures) jusqu'au 26 novembre 2013 puis, Monsieur Guy de Royer (Membre du directoire de Radiall SA et Président de la société Radiall Ventures) à compter du 26 novembre 2013.

Votre Société a consenti à Radiall Ventures une avance en compte courant pour un montant maximum d'un million d'euros (1.000.000 euros) pour une durée expirant le 31 décembre 2012. Ce compte courant est rémunéré au taux annuel Euribor 12 mois + 0,5 point. Au cours de l'exercice 2011, par voie d'avenant autorisé par délibération du Conseil de surveillance le 12 avril 2011, le montant maximal de cette avance a été porté à 4 500 milliers d'euros.

La convention devait arriver à échéance le 31 décembre 2013 ; cependant les besoins restant constants, le conseil de surveillance, réuni le 6 décembre 2013, a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant permettant de reporter l'échéance de cette convention au 31 décembre 2014, selon les mêmes termes et conditions qu'autorisés précédemment.
Le nouvel avenant n°3 précité a été signé le 30 janvier 2014.

• Avenant n°3 à la convention de compte courant avec la société IDMM

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de la société IDMM) jusqu'au 28 novembre 2013 puis, Monsieur Dominique Buttin (Membre du directoire de Radiall SA et Président de la société IDMM) à compter du 28 novembre 2013.

Suite à une convention signée en 2007 et un avenant signé en 2008, votre Société a consenti à IDMM une avance en compte courant pour un montant maximum de cinq millions d'euros pour une durée expirant le 31 décembre 2012. Ce compte courant est rémunéré au taux annuel Euribor 12 mois + 0,5 point.

Votre Société a signé un avenant le 21 décembre 2010, permettant de porter le montant maximal de cette avance à cinq millions cinq cent mille euros (5.500.000 euros).

La convention devait arriver à échéance le 31 décembre 2013; cependant les besoins restant constants, le conseil de surveillance, réuni le 6 décembre 2013, a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant permettant de reporter l'échéance de cette convention au 31 décembre 2014, selon les mêmes termes et conditions qu'autorisés précédemment.
Le nouvel avenant n°3 précité a été signé le 30 janvier 2014.

- **Amendement à la convention de prestations de services avec la société Radiall USA**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du conseil d'administration de la société Radiall USA) jusqu'au 29 juin 2013 et, Monsieur Dominique Buttin (Membre du directoire de Radiall SA et Président du conseil d'administration de la société Radiall USA) à compter du 29 juin 2013.

Votre Société s'est engagée à prendre en charge la formation des salariés de Radiall USA sur le site d'Obregon au Mexique et à fournir à Radiall USA des prestations de supports.

Le conseil de surveillance, réuni le 6 décembre 2013, a autorisé la facturation par votre Société d'un montant qui ne pourra excéder un million d'euros (1.000.000 €) hors taxes au titre de l'année 2014.

- **Contrat de cession de fonds de commerce de Radiall NEDERLAND BV (Pays-Bas)**

Personne concernée : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du conseil d'administration de la société Radiall Nederland BV).

Dans le cadre d'un transfert de clientèle de la filiale Radiall Nederland BV à Radiall SA, le conseil de surveillance, par délibération du 6 décembre 2013, a autorisé la conclusion d'un contrat de cession de fonds de commerce par la société Radiall Nederland BV au bénéfice de votre Société, pour un prix de vingt-deux mille euros (22.000 euros).

Cette convention est sans incidence sur les comptes annuels de Radiall SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **Contrat de cession de fonds de commerce de Radiall GmbH (Allemagne)**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et gérant de la société Radiall GmbH) jusqu'au 1er octobre 2013, et Monsieur Guy de Royer (Membre du directoire de Radiall SA et gérant de la société Radiall GmbH).

Dans le cadre d'un transfert de clientèle de la filiale Radiall GmbH à Radiall SA, le conseil de surveillance, par délibération du 6 décembre 2013, a autorisé la conclusion d'un contrat de cession de fonds de commerce par la société Radiall GmbH au bénéfice de votre Société, pour un prix de trois cent soixante-dix mille euros (370.000 euros).

Cette convention est sans incidence sur les comptes annuels de Radiall SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **Avenant n°1 à la convention de promesse unilatérale de vente avec la SCI les Balcons de Chartreuse**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du directoire de Hodiall), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et membre du directoire de Hodiall), Monsieur Yvon Gattaz (Président du conseil de surveillance de Radiall SA et Président du conseil de surveillance de Hodiall), Monsieur Bruno Gattaz (Vice-président du conseil de surveillance de Radiall SA et Vice-président du conseil de surveillance de Hodiall), Madame Roselyne Gattaz (membre du conseil de surveillance de Radiall SA et membre du conseil de surveillance de Hodiall).

Dans le cadre du projet immobilier sur le site de Voiron, Radiall SA a consenti, sous conditions suspensives, à la Société SCI les Balcons de Chartreuse, filiale de Hodiall, une promesse unilatérale de vente du terrain sur lequel serait érigé l'ensemble immobilier, dont la conclusion a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 12 décembre 2012. L'acte de promesse de vente a été signé le 5 avril 2013. La SCI les Balcons de Chartreuse est en droit de lever l'option d'achat jusqu'au 31 décembre 2013, conformément aux termes de la promesse.

Le conseil de surveillance, réuni le 6 décembre 2013, a autorisé la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de promesse unilatérale de vente entre votre Société et la SCI les Balcons de Chartreuse, afin de reporter l'échéance précitée du 31 décembre 2013 au 31 octobre 2014, et d'amender en conséquence ladite convention eu égard aux négociations en cours avec la société SAFILAF, qui se porterait acquéreur du terrain.
L'avenant n°1 précité a été signé le 16 décembre 2013.

- **Rachat des titres Radiall SYSTEMS par votre Société**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de la société Radiall SYSTEMS)

Le Président a expliqué au conseil que la société Radiall SYSTEMS n'a plus d'activités, et a proposé de procéder aux opérations suivantes :

- une cession de l'intégralité des titres Radiall SYSTEMS détenue par la société Radiall VENTURES à hauteur de 95% au bénéfice de votre Société, ce pour un prix de cession égal à un Euro (1€) ; et

- une cession de l'intégralité des titres Radiall SYSTEMS détenue par Monsieur Daniel PELLETIER à hauteur de 5 % au bénéfice de votre Société, ce pour un prix de cession égal à trois mille Euros (3000€).

Le conseil de surveillance, par délibération du 3 septembre 2013, a autorisé les cessions de titres de la société Radiall SYSTEMS selon les termes et conditions précitées. Les contrats de cession de titres au bénéfice de votre Société ont été signés le 12 novembre 2013.

- **Avenant n°3 à la convention de trésorerie avec la société Raydiall S.A.S.**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et membre du conseil d'administration de Raydiall SAS), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et membre du conseil d'administration de Raydiall SAS).

Votre Société a consenti à Raydiall S.A.S., par convention du 2 janvier 2012, une avance en compte courant rémunérée, en une ou plusieurs échéances, d'un montant maximum cumulé de cinq cent mille euros (500.000 euros) pour une durée expirant le 31 décembre 2016. Les parties ont signé un avenant n°1 en date du 16 janvier 2012, portant le montant maximum à un million quatre cent mille euros (1.400.000 euros).

Un avenant n°2 a été autorisé par le conseil de surveillance, le 5 avril 2013, afin de porter le montant maximum à deux millions d'euros (2.000.000 €), et ce, jusqu'au 31 décembre 2013. L'avenant n°2 précité a été signé le 8 avril 2013.

Considérant les dépenses et investissements prévus sur l'exercice 2014 et les besoins de trésorerie en découlant, le conseil de surveillance, par délibération du 6 décembre 2013, a autorisé la conclusion d'un nouvel avenant n°3, permettant de porter le montant maximal de cette avance à deux millions d'euros (2.000.000 €) pour l'exercice 2014.

B/ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat de cession de fonds de commerce avec la société Radiall Elettronica (Italie)**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du conseil d'administration de la société Radiall Elettronica), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et administrateur de la société Radiall Elettronica).

Dans le cadre d'un projet de modification du statut de la filiale Radiall Elettronica de distributeur en agent commercial, le conseil de surveillance, par délibération du 12 décembre 2012, a autorisé la conclusion d'un contrat de cession de fonds de commerce par la société Radiall Elettronica au bénéfice de votre Société, pour un prix de trente mille euros (30.000 €). Le montant de cette convention a été modifié par délibération du conseil de surveillance du 5 avril 2013, pour être porté à quarante milliers d'euros (40.000 €).

Le contrat de cession de 40 000 € du fonds de commerce entre votre Société et Radiall Elettronica a été signé au cours de l'exercice et a pris effet au 1er janvier 2013.

- **Convention de cession de titres et opération de dissolution-confusion avec la société D-Lightsys**

Personne concernée : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de D-Lightsys)

La société D-Lightsys étant devenue une ligne de produits à part entière de votre Société, et sa situation de filiale étant alors considérée comme une contrainte opérationnelle, il a été proposé au conseil de surveillance de procéder, à l'issue de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel, à une simplification de l'organigramme juridique, par le biais des opérations suivantes :

- une cession de l'intégralité des titres D-Lightsys détenus par la société Radiall Ventures à votre Société, ce pour un prix de cession égal à la valeur nette comptable d'un euro (1 €) ; puis

- une dissolution-confusion à la valeur nette comptable, dans les conditions prévues par l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, emportant transmission universelle du patrimoine, de D-Lightsys à votre Société.

Le conseil de surveillance, par délibération le 12 décembre 2012, a autorisé le Directoire à mettre en œuvre ces opérations afin de faire en sorte que la société D-Lightsys soit confondue dans votre Société au 1er janvier 2013.

Le contrat de cession d'actions entre votre Société et Radiall Ventures a été signé le 17 décembre 2012 et la dissolution a été actée le 1er janvier 2013.

- **Avenants n°15 et 16 à la convention d'assistance et de conseils avec la société Hodiall**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du directoire de Hodiall), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et membre du directoire de Hodiall), Monsieur Yvon Gattaz (Président du conseil de surveillance de Radiall SA et Président du conseil de surveillance de Hodiall), Monsieur Bruno Gattaz (Vice-président du conseil de surveillance de Radiall SA et Vice-président du conseil de surveillance de Hodiall), Madame Roselyne Gattaz (membre du conseil de surveillance de Radiall SA et membre du conseil de surveillance de Hodiall).

La société Hodiall fournit à votre Société son assistance et ses conseils dans l'accomplissement des opérations suivantes : stratégie du Groupe, services financiers et fiscaux, gestion et communication financière, animation sociale, assistance juridique, secrétariat juridique, services administratifs et gestion des programmes d'assurance.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°16 autorisé lors de la délibération du conseil de surveillance le 12 décembre 2012, portant la rémunération versée à ce titre à Hodiall à 750 milliers d'euros pour l'année 2013.

• Avenant n°2 à la convention de compte courant avec la société Radiall Ventures

Personne concernée : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de la société Radiall Ventures).

Votre Société a consenti à Radiall Ventures une avance en compte courant pour un montant maximum d'un million d'euros (1.000.000 €) pour une durée expirant le 31 décembre 2012. Ce compte courant est rémunéré au taux annuel Euribor 12 mois + 0,5 point. Au cours de l'exercice 2011, par voie d'avenant autorisé par délibération du Conseil de surveillance le 12 avril 2011, le montant maximal de cette avance a été porté à 4 500 milliers d'euros.

Un nouvel avenant n°2, dont la conclusion a été autorisée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2012, a été signé le 3 janvier 2013, permettant de reporter l'échéance de cette avance au 31 décembre 2013, selon les mêmes termes et conditions qu'autorisés précédemment.

Au 31 décembre 2013, votre Société a une créance de 1 700 milliers d'euros sur Radiall Ventures au titre de cette avance et le montant des intérêts facturés et comptabilisés s'élève à 18 milliers d'euros pour l'année 2013.

• Avenant n°2 à la convention de compte courant avec la société IDMM

Personne concernée : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de la société IDMM).

Suite à une convention signée en 2007 et un avenant signé en 2008, votre Société a consenti à IDMM une avance en compte courant pour un montant maximum de cinq millions d'euros pour une durée expirant le 31 décembre 2012. Ce compte courant est rémunéré au taux annuel Euribor 12 mois + 0,5 point.

Votre Société a signé un avenant le 21 décembre 2010, permettant de porter le montant maximal de cette avance à cinq millions cinq cent mille euros (5.500.000 euros).

Un nouvel avenant n°2, dont la conclusion a été autorisée par le conseil de surveillance du 12 décembre 2012, a été signé le 3 janvier 2013, permettant de reporter l'échéance de cette avance au 31 décembre 2013, selon les mêmes termes et conditions qu'autorisés précédemment.
Au 31 décembre 2013, l'avance s'élève à 3 609 milliers d'euros et le montant des intérêts facturés et comptabilisés s'élève à 43 milliers d'euros pour l'année 2013.

• Convention de compte courant avec la société Hodiall

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du directoire de Hodiall), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et membre du directoire de Hodiall), Monsieur Yvon Gattaz (Président du conseil de surveillance de Radiall SA et Président du conseil de surveillance de Hodiall), Monsieur Bruno Gattaz (Vice-président du conseil de surveillance de Radiall SA et Vice-président du conseil de surveillance de Hodiall), Madame Roselyne Gattaz (membre du conseil de surveillance de Radiall SA et membre du conseil de surveillance de Hodiall).

Votre Société et Hodiall se sont consenties mutuellement une avance en compte courant, rémunérée en fonction des besoins et des disponibilités de chacune d'entre elles, dans la limite d'un million quatre cent mille euros (1.400.000 €) remboursables en une seule fois au 31 décembre 2015 au plus tard.

Au 31 décembre 2013, votre Société a une dette de 259 milliers d'euros et aucun intérêt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2013.

•Convention de prestations de services avec la société Radiall USA

Personne concernée : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du conseil d'administration de la société Radiall USA).

Votre Société s'est engagée à prendre en charge la formation des salariés de Radiall USA sur le site d'Obregon au Mexique et à fournir à Radiall USA des prestations de supports.

Le montant facturé par votre Société sur l'exercice 2013 au titre de cette convention est de 774 milliers d'euros hors taxes.

• Convention de promesse unilatérale de vente avec la SCI les Balcons de Chartreuse

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président du directoire de Hodiall), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et membre du directoire de Hodiall), Monsieur Yvon Gattaz (Président du conseil de surveillance de Radiall SA et Président du conseil de surveillance de Hodiall), Monsieur Bruno Gattaz (Vice-président du conseil de surveillance de Radiall SA et Vice-président du conseil de surveillance de Hodiall), Madame Roselyne Gattaz (membre du conseil de surveillance de Radiall SA et membre du conseil de surveillance de Hodiall).

Le Président a exposé aux membres du Conseil de surveillance un projet immobilier mené par votre Société sur le site de Voiron, consistant à céder un site immobilier dont votre Société est propriétaire après avoir valorisé la constructibilité administrative du site et réalisé les démarches pour bâtir un projet attractif.

L'objet social de votre Société ne lui permet pas de contracter ce type d'opération, en conséquence, votre Société a décidé de procéder à la cession du site à une Société Civile Immobilière (SCI les Balcons de Chartreuse) détenue par la société Hodiall, société actionnaire de Radiall à hauteur de 60%.

Dans ce contexte votre société a décidé de conclure une promesse unilatérale de vente du terrain, sous conditions suspensives, qui prévoit un prix de cession de sept cent mille euros hors taxes (700.000 €), déterminé sur la base de deux expertises indépendantes mandatées par le groupe. Ce prix de cession est assorti d'une clause d'ajustement de prix qui sera activée en cas de revente du terrain par la SCI les Balcons de Chartreuse (ou en cas de cession par Hodiall des parts de la SCI) dans un délai de deux ans à compter de l'acte authentique de vente.

L'ajustement de prix, qui ne serait pas applicable en cas de revente du bien immobilier en état futur d'achèvement, sera calculé de la façon suivante :

- en cas de revente par Hodiall moyennant un prix supérieur à la somme de sept cent trente-cinq mille euros (735.000 €), la SCI serait redevable à votre Société d'un montant équivalent à la différence entre le prix de revente et sept cent trente-cinq mille euros (735 000 €), montant plafonné à la somme de quatre cent mille euros (400.000 €),

- en cas de revente moyennant un prix inférieur à la somme de six cent soixante-cinq mille euros (665.000 €), le prix de vente serait diminué et votre Société devrait restituer à la SCI un montant équivalent à la différence entre le prix de revente et six cent soixante-cinq mille euros (665 000 €), montant plafonné à la somme de cent mille euros (100.000 €),

- aucun ajustement de prix dans les autres cas.

La SCI bénéficie de cette promesse jusqu'au 31 décembre 2013, conformément aux termes de la promesse.

Le conseil de surveillance, par délibération du 12 décembre 2012, a autorisé la conclusion de la promesse unilatérale de vente selon les termes et conditions ci-avant exposés. L'acte de promesse de vente a été signé le 5 avril 2013.

- **Avenant n°2 à la convention de trésorerie avec la société Raydiall S.A.S.**

Personnes concernées : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et membre du conseil d'administration de Raydiall SAS), Monsieur Guy de Royer (membre du directoire de Radiall SA et membre du conseil d'administration de Raydiall SAS).

Votre Société a consenti à Raydiall S.A.S., par convention du 2 janvier 2012, une avance en compte courant rémunérée, en une ou plusieurs échéances, d'un montant maximum cumulé de cinq cent mille euros (500.000 euros) pour une durée expirant le 31 décembre 2016. Ce compte courant est rémunéré au taux annuel Euribor + 1,5%. Les parties ont signé un avenant n°1 en date du 16 janvier 2012, portant le montant maximum à un million quatre cent mille euros (1.400.000 euros).

Un avenant n°2 a été autorisé par le conseil de surveillance, le 5 avril 2013, afin de porter le montant maximum à deux millions d'euros (2.000.000 €), et ce, jusqu'au 31 décembre 2013.L'avenant n°2 précité a été signé le 8 avril 2013.

Au 31 décembre 2013, votre Société détient une créance de 1.010 milliers d'euros sur Raydiall SAS au titre de cette avance, et le montant des intérêts facturés s'élève à 16 milliers d'euros pour l'année 2013.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

- **Convention de prestations de services avec la société IDMM**

Personne concernée : Monsieur Pierre Gattaz (Président du directoire de Radiall SA et Président de la société IDMM)

La société IDMM s'est engagée à fournir à votre Société des prestations de support dans le cadre de l'implantation d'une usine sur le site d'Obregon au Mexique, ainsi que des prestations en matière d'usinage et d'expertise.

Le Conseil de surveillance, par délibération du 12 décembre 2012, a autorisé la reconduction tacite de cette convention.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2013.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 9 avril 2014,

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

SIMON BEILLEVAIRE

FIDUS

ERIC LEBEGUE

IV - ASSEMBLEES GENERALES ET ORGANES SOCIAUX

1. ASSEMBLEE GENERALE

I – RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font apparaître un résultat net après impôts bénéficiaire de 14 917 615,19 euros.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de groupe du Directoire, du rapport du Président du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été établis et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat et fixation du dividende à 1,50 € par action)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le montant du bénéfice net de l'exercice 2013 s'élève à 14 917 615,19 euros et que, compte tenu du report à nouveau disponible de 17 709 536,22 euros, le bénéfice distribuable à affecter est de 32 627 151,41 euros.

En conséquence, approuvant la proposition du Directoire, elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2013 comme suit :

- Dividendes soit 1,50 € par action : 2 772 186,00 €[5]
- Solde affecté au report à nouveau : 12 145 429,19 €

Le report à nouveau après distribution est de 29 854 965,41 euros.
L'Assemblée Générale décide en conséquence de distribuer un dividende brut de 1,50 € (un euro et cinquante centimes) par action, soit un montant de 2 772 186,00 euros (deux millions sept cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-six euros), le nombre d'actions existantes étant de 1 848 124 (un million huit cent quarante-huit mille cent vingt-quatre).

Le dividende sera détaché de l'action le 21 mai 2014 et mis en paiement le 27 mai 2014.

Il est précisé que, les actions possédées par la Société ne donnant pas droit au dividende, la somme correspondant au dividende non versé sur ces actions auto-détenues, lors de la mise en paiement, sera affectée au compte de Réserve Générale.

Il est précisé également que :

- au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le dividende sera éligible, pour les bénéficiaires remplissant les conditions requises, à la réfaction prévue à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts,

- le dividende, lorsqu'il sera servi à des particuliers fiscalement domiciliés en France et dont les actions ou parts sociales ne sont pas inscrites dans un PEA, subira une retenue à la source au titre des prélèvements sociaux,

- les mêmes bénéficiaires seront soumis au prélèvement de 21% non libératoire de l'impôt sur le revenu.

L'Assemblée Générale constate que le montant du dividende distribué et le revenu global de l'action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	*Nombre d'actions*	*Dividende net (en euros)*
2010	1 848 124	0,85
2011	1 848 124	0,90
2012	1 848 124	1,15

Toutes les sommes mentionnées dans le tableau qui précède sont éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2°du Code général des impôts.

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions soumises à l'article L.225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, et statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, prend acte de ce rapport et approuve les opérations et les conventions présentées dans ce rapport.

[5] Sous réserve de l'imputation en réserve générale des dividendes des actions qui seraient détenues par la Société au moment du paiement.

CINQUIEME RESOLUTION
(Fixation du montant annuel des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme annuelle globale de trente-quatre mille (34 000) Euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, étant précisé que la répartition de cette somme globale entre ses membres incombe au Conseil de Surveillance lui-même.

SIXIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à opérer en bourse ou autrement sur les actions Radiall, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, aux fins :

- d'utiliser les actions acquises pour faciliter ou permettre l'acquisition d'un nombre entier d'actions dans le cadre d'opérations de regroupement des actions de la Société,
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans les conditions fixées par la loi afin de réduire le capital, notamment pour optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la onzième résolution à caractère extraordinaire présentée ci-après,
- d'honorer les obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'option d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise,
- d'utiliser les actions acquises pour les conserver et les remettre en paiement ou en échange ou autrement dans le cadre de toutes opérations de croissance externe de la Société,
- et, plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé et la mise en place de stratégies optionnelles.

La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital uniquement dans le cadre des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder cent soixante-dix euros (170 €). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération. Il n'y aura pas de prix de revente minimum par action. Le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer au programme de rachat d'actions est de vingt millions d'euros (20.000.000€).

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Toutefois, le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social. Ces limites s'appliquent à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Directoire qui pourra déléguer lesdits pouvoirs, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

SEPTIEME RESOLUTION
(Avis consultatif sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 aux membres du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire indiquant les raisons pour lesquelles ce dernier avait souhaité la consulter, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée aux membres du Directoire, tels que présentés dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIEME RESOLUTION
(Nomination de Madame Alicia GATTAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des informations communiquées conformément à l'article du R.225-83 5° du Code du commerce, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance :
Madame Alicia GATTAZ
Née le 16 mai 1986 à Argenteuil (95)
Domiciliée au 32 route de la Plaine, 78110 Le Vésinet,

Et ce, en application des dispositions de l'article L. 225-75 du Code de commerce et conformément à l'article 13 des statuts, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à se réunir en 2020, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Madame Alicia GATTAZ a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Mathieu GATTAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance des informations communiquées conformément à l'article du R.225-83 5° du Code du commerce, décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance :
Monsieur Mathieu GATTAZ
Né le 20 mars 1984 à Grenoble (38)
Domicilié au 106 rue de Criel, 38500 Voiron,

Et ce, en application des dispositions de l'article L. 225-75 du Code de commerce et conformément à l'article 13 des statuts, pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à se réunir en 2020, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Mathieu GATTAZ a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIEME RESOLUTION
(Ratification du transfert du siège social)

Le Président de l'Assemblée rappelle aux actionnaires que le Directoire de la Société a décidé, en date du 22 mai 2013, de transférer le siège social de la Société dans le même département, au 25 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers (93300).

En application des dispositions de l'article 4 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de ratifier le transfert du siège social à l'adresse précitée.

II – RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues, conformément aux dispositions des articles L.225-213 et L.225-209 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce et L.225-213 du même Code, autorise le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi :

- à annuler à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre de toute autorisation donnée par l'Assemblée Générale en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- réduire le capital à due concurrence, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Le nombre maximum d'actions de la Société pouvant être annulées en vertu de la présente autorisation est fixé à 10 % des actions composant le capital de la Société, par période de vingt-quatre (24) mois, étant précisé que cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera le cas échéant ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser sur ses seules décisions les opérations de réduction du capital social, arrêter le nombre d'actions à annuler dans la limite de 10%, par période de vingt-quatre (24) mois, du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, fixer les modalités des opérations de réduction de capital et en constater la réalisation, le cas échéant imputer la différence entre la valeur de rachat des actions à annuler et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.
Cette autorisation est donnée pour dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée et prive d'effet et remplace, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION
(Modifications statutaires consécutives au transfert du siège social)

En application de la décision du Directoire de transférer le siège social de la Société au 25 rue Madeleine Vionnet à Aubervilliers (93300), et conformément à l'article 23 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de ratifier les modifications statutaires relatives au transfert du siège social à l'adresse précitée.

2. ORGANES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Conseil de Surveillance

Yvon Gattaz	Président du Conseil de Surveillance
Bruno Gattaz	Vice-président
Roselyne Gattaz	Membre du Conseil de Surveillance
Didier Lombard	Membre du Conseil de Surveillance
Marc Ventre	Membre du Conseil de Surveillance

Directoire

Pierre Gattaz	Président du Directoire
Dominique Buttin	Directeur Général et membre du Directoire
Guy de Royer	Directeur Exécutif Finances et juridique et membre du Directoire

Comité Exécutif et Stratégique

Pierre Gattaz	Président du Directoire
Dominique Buttin	Directeur Général et membre du Directoire
Guy de Royer	Directeur Exécutif Finances et Juridique, et membre du Directoire,
Dominique Pellizzari	Directeur Exécutif Ventes et Développement commercial,
André Hartmann	Directeur Exécutif Ressources Humaines et Fonctions Support.

Commissaires aux Comptes

MAZARS
Exaltis - 61 rue Henri Regnault
92 075 La Défense Cedex

FIDUS
12, rue de Ponthieu
75008 Paris

Suppléants :

Guillaume Potel

Jean-Michel Thierry

Communication financière :

Guy de Royer

Tél. : 01 49 35 35 35
infofinance@radiall.com

3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Informations sur les mandats dans toute société au 31 décembre 2013 :

- **Yvon Gattaz**

Président du Conseil de Surveillance
- Date de première nomination : 17 décembre 1993.
Echéance du mandat en cours : 2015.
- Egalement Président du Conseil de Surveillance de Hodiall et gérant de la Société d'Investissement Radiall.

- **Bruno Gattaz**

Membre du Conseil de Surveillance
- Date de première nomination : 17 décembre 1993.
Echéance du mandat en cours : 2018.
- Egalement Vice-président du Conseil de Surveillance de Hodiall.

- **Marc Ventre**

Membre du Conseil de Surveillance
- Date de première nomination : 7 décembre 2010.
Echéance du mandat en cours : 2015.
- Egalement Directeur Général Délégué Opérations du groupe Safran, administrateur de Techspace Aero, et représentant administrateur non dirigeant de Safran au Conseil d'Administration de Aircelle, Herakles, Hispano-Suiza, Labinal Power Systems, Messier-Bugatti-Dowty, Snecma et Turbomeca, administrateur de la société Ortec Expansion depuis 2013 et de la société Nexcelle LLC jusqu'en juin 2013.

- **Didier Lombard**

Membre du Conseil de Surveillance
- Date de première nomination : 20 mai 2003.
Echéance du mandat en cours : 2015.
- Egalement administrateur des sociétés Thalès et Technicolor, Président du Conseil de Surveillance de St. Microélectronique, et Président de European issuers.

Roselyne Gattaz

Membre du Conseil de Surveillance
- Date de première nomination : 16 mai 2006.
Echéance du mandat en cours : 2018.
- Egalement membre du Conseil de Surveillance de Hodiall.

- **Pierre Gattaz**

Président du Directoire
- Date de première nomination : 04 janvier 1994.
Echéance du mandat en cours : 2018.
- Egalement en France, Président du Directoire de Hodiall et membre du conseil d'administration de Raydiall, et gérant de la Société d'Investissement Radiall.
- En Europe, administrateur de la société Radiall Nederland BV.
- En Asie, administrateur des sociétés Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd., et Radiall India Private Limited.

- **Dominique Buttin**

Directeur Général et Membre du Directoire
- Date de première nomination : 12 décembre 2012
Echéance du mandat en cours : 2019
- En France, également Président de la société IDMM.
- En Europe, également administrateur de Radiall Aktiebolag.
- En Asie, administrateur de Radiall Electronics Asia Ltd.
- En Amériques, Président du conseil d'administration de Radiall USA Inc. et Président de Radiall America Inc.

- **Guy de Royer**

Membre du Directoire
- Date de première nomination : 17 nov. 2009.
Echéance du mandat en cours : 2018.
- En France, également Membre du Directoire de Hodiall, Président des sociétés Radiall Systems et Radiall Ventures, et membre du conseil d'administration de Raydiall.
- En Europe, également administrateur des sociétés Radiall Aktiebolag, Radiall Elettronica SRL, gérant de Radiall GmbH et membre du conseil d'administration de Radiall Ltd.
- En Asie, administrateur de Radiall India Private Limited, Nihon Radiall KK et Shanghai Radiall Electronics Co. Ltd.
- En Amériques, également Président du conseil d'administration de Radiall America Inc, et Directeur Financier et Secrétaire de Radiall USA Inc.

➢ Tableau de synthèse des rémunérations brutes (avantages en nature compris) et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013	Exercice 2012
Pierre Gattaz (Président du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	458 570	416 982
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'attribution d'options en 2013	Pas d'attribution d'options en 2012
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'attribution d'action de performance en 2013	Pas d'attribution d'action de performance en 2012
TOTAL	**458 570**	**416 982**
Dominique Buttin (Membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	287 241	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'attribution d'options en 2013	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'attribution d'action de performance en 2013	
TOTAL	**287 241**	
Guy de Royer (Membre du Directoire)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	226 734	205 482
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'attribution d'options en 2013	Pas d'attribution d'options en 2012
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'attribution d'action de performance en 2013	Pas d'attribution d'action de performance en 2012
TOTAL	**226 734**	**205 482**

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2013	Contrats de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Pierre GATTAZ Président du Directoire 20/04/2012 AG comptes 2013	X		X			X		X
Dominique BUTTIN Directeur Général 18/07/2013 AG Comptes 2013	X		X			X		X
Guy de ROYER Directeur Finances et Juridique 20/04/2012 AG Comptes 2013	X		X			X		X

➢ Détails des rémunérations brutes (avantages en nature compris) versées au cours des exercices 2012 et 2013 aux mandataires sociaux par Radiall, ses filiales ou ses sociétés contrôlantes :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social*

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre Gattaz **Président du Directoire**				
Rémunération fixe	309 120	309 120	318 230	318 230
Rémunération variable	102 162	14 369	134 640	102 162
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	5 700	5 700	5 700	5 700
TOTAL	**416 982**	**329 189**	**458 570**	**426 092**
Dominique Buttin **Membre du Directoire et** **Directeur Général**				
Rémunération fixe			216 411	216 411
Rémunération variable			68 436	38 983
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			2 394	2 394
TOTAL			**287 241**	**257 788**
Guy de Royer **Membre du Directoire et** **Directeur Finances et Juridique**				
Rémunération fixe	171 482	171 482	179 188	179 188
Rémunération variable	31 672	24 127	45 218	31 672
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 328	2 328	2 328	2 328
TOTAL	**205 482**	**197 937**	**226 734**	**213 188**

** Au titre de la période d'exercice de leur mandat.*

La part variable du salaire des membres du Directoire versée au mois de mars 2014 a été fonction de grilles d'objectifs personnalisées ayant trait aux performances collectives et individuelles réalisées sur l'exercice 2013 (croissance, rentabilité, excellence opérationnelle, ...).

Jetons de Présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2013
Yvon Gattaz		
Jetons de Présence	5 000	5 000
Autres rémunérations *	120 584	117 657
Bruno Gattaz		
Jetons de Présence	5 000	5 000
Autres rémunérations		
Roselyne Gattaz		
Jetons de Présence	5 000	5 000
Autres rémunérations		
Didier Lombard		
Jetons de Présence	8 000	8 500
Autres rémunérations		
Marc Ventre		
Jetons de Présence	8 000	8 500
Autres rémunérations		

** Indemnités au titre des fonctions de Président du Conseil de Surveillance de Radiall.*

➢ **Tableau des délégations financières octroyées au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 mai 2013**

Date de l'Assemblée	Référence de la décision	Nature de la délégation	Montant maximal de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation faite de la délégation
Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013	Résolution n°7	Autorisation donnée au Directoire d'acheter ou vendre des actions Radiall, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.	10% du nombre total d'actions Radiall à la date de l'opération.	18 mois	NEANT
Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013	Résolution n°8	Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital social par annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de Radiall, et de réaliser la ou les réductions de capital social consécutives aux opérations d'annulation.	10% du nombre total d'actions Radiall à la date de l'opération, dans une période de 24 mois.	18 mois	NEANT

4. RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce visant l'attribution d'options de souscriptions au bénéfice des salariés et dirigeants, nous vous informons que, durant l'exercice 2013, le Directoire n'a accordé aucune option de souscription d'actions.

5. RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de sociétés et de l'article 222-14 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'au cours de l'année 2013, aucune opération sur les titres de la Société n'a été réalisée par des dirigeants.

******

nos contacts et adresses dans le monde

Our most important connection is with you.™

Il ne s'agit pas simplement d'un slogan, mais d'un réel engagement, celui de toujours vous placer en priorité de nos relations commerciales en restant accessibles et disponibles. Notre priorité ? Une présence forte, partout sur le globe, pour être à vos côtés, dans n'importe quelle situation, où que vous soyez.

Europe

	ADDRESS	PHONE	FAX	EMAIL
FINLAND	Radiall Finland PO Box 202 - 90101 Oulu	+358 407522412		infofi@radiall.com
FRANCE	Radiall SA 25 Rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers	+33 (0)1 49 35 35 35		info@radiall.com
GERMANY	Radiall GmbH Carl-Zeiss Str. 10 - D 63322 Rödermark	+49 60 74 91 07 0	+49 60 74 91 07 10	infode@radiall.com
ITALY	Radiall Elettronica S.R.L Via Della Resistenza 113 - 20090 Buccinasco Milano	+39 02 48 85 121	+39 02 48 84 30 18	infoit@radiall.com
NETHERLANDS	Radiall Nederland BV Hogebrinkerweg 15b - 3871 KM Hoevelaken	+31 (0)33 253 40 09	+31 (0)33 253 45 12	infonl@radiall.com
SWEDEN	Radiall AB Sollentunavägen 63 - 191 40 Solllentuna	+46 8 444 34 10		infose@radiall.com
UNITED KINGDOM	Radiall Ltd 6 Union Park - Packet Boat Lane - Uxbridge, Middlesex UB8 2GH	+44 (0)1895 425000	+44 (0)1895 425010	infouk@radiall.com

Asia

	ADDRESS	PHONE	FAX	EMAIL
CHINA	Shanghai Radiall Electronics CO, Ltd N° 390 Yong He Rd SHANGHAÏ 200072 P.R.C	+86 21 66523788	+86 21 66521177	infosh@radiall.com
HONG KONG	Radiall Electronics (Asia) Ltd Flat D, 6/F, Ford Glory Plaza, 37-39 Wing Hong Street - Cheung Sha Wan - Kowloon - Hong Kong	+852 29593833	+852 29592636	infohk@radiall.com
INDIA	Radiall India Pvt. Ltd 25.D.II phase Peenya Industrial Area. Bangalore-560058	+91 80 83 95 271	+91 80 83 97 228	infoin@radiall.com
JAPAN	Nihon Radiall Shibuya-Ku Ebisu 1-5-2, Kougetsu Bldg 405 - Tokyo 150-0013	+81 3 34406241	+81 3 34406242	infojp@radiall.com

Americas

	ADDRESS	PHONE	FAX	EMAIL
USA & CANADA	Radiall USA, Inc. 8950 South 52nd Street Ste 401 Tempe, AZ 85284	+1 480-682-9400	+1 480-682-9403	infousa@radiall.com

Also Represented In...

AUSTRALIA AUSTRIA BELGIUM BRAZIL CZECH REPUBLIC DENMARK ESTONIA GREECE HUNGARY INDONESIA ISRAEL KOREA LATVIA LITHUANIA MALAYSIA NORWAY PHILIPPINES POLAND PORTUGAL RUSSIA SINGAPORE SPAIN SWITZERLAND TAIWAN THAILAND VIETNAM SOUTH AFRICA